

L'ÉGYPTÉ CONTEMPORAINE

Tome XVI.

Mars 1925.

N° 85.

ÉDITORIAL.

L'Égypte contemporaine a déjà publié, dans son numéro de mars 1923, le texte d'une conférence donnée à la Société royale d'Économie politique par Mourad Sid Ahmed bey, alors juge aux Tribunaux mixtes, actuellement Conseiller royal au Ministère des Affaires étrangères, sur la Société des Nations. L'objet de cette conférence était d'analyser les dispositions du Pacte incorporé au Traité de Versailles qui a donné naissance à la Société des Nations et de donner une vue d'ensemble sur ses divers organes, leur fonctionnement et l'œuvre qu'elle a pu accomplir. Nous publions aujourd'hui, en tête de ce fascicule, une étude où M. Messadieh fait la critique de certaines des conceptions qui ont présidé à l'élaboration du Pacte et propose des amendements grâce auxquels, d'après lui, la Société des Nations pourrait plus efficacement réaliser son objet.

Il est évident que les reproches faits par l'auteur à la Société des Nations, telle qu'elle a été conçue et organisée, sont en grande partie fondés. Mais il importe de ne pas perdre de vue que les auteurs du Pacte ne construisaient pas sur une table rase et devaient tenir compte de l'état politique de l'Europe et du monde civilisé en général pour modeler l'institution nouvelle.

Pareillement les remèdes indiqués par M. Messadieh et qui, s'ils étaient adoptés, transformeraient la Société des Nations en une fédération d'États, au profit de laquelle chacun des États confédérés abdiquerait une grande partie de sa souveraineté, ne semblent pas, en l'état actuel des choses, pouvoir être envisagés. D'ailleurs comment imaginer que l'on puisse imposer

aux membres de la Société la réduction des armements à la limite strictement nécessaire au maintien de la paix intérieure, si, en dehors de la Société, il subsiste des États libres de s'armer? Ces États auraient à leur merci tous les membres de la Société et la Fédération elle-même.

Toutefois, parmi les réformes que M. Messadiéh énumère, celle qui consiste dans l'engagement de tous les associés de se porter mutuellement secours par les armes, et celle qui a trait à la suppression des conditions restreignant la liberté d'admission dans la Société, nous paraissent à la fois inspirées par une saine logique et compatibles avec la notion de la souveraineté des États. On sait d'ailleurs que la première de ces mesures a été de tout temps préconisée par les délégués de certains États membres de la Société et que l'autre est envisagée de plus en plus comme devant un jour ou l'autre s'imposer par la force des choses.

Nos lecteurs liront avec le plus grand intérêt une excellente étude de M. Jean Anhoury, ingénieur-agronome, Secrétaire de l'Union des Agriculteurs d'Égypte, sur le blé en Égypte, qui fait suite à l'article sur la Société des Nations.

M. Anhoury donne, tout d'abord, un rapide aperçu de la situation mondiale de cette céréale en 1924 : sous-production due à la diminution des rendements et tension générale des prix. Il passe ensuite à l'examen détaillé de la situation en Égypte et montre, par des tableaux statistiques, que le rendement moyen au feddan n'a pas beaucoup varié depuis 1913 et que la production générale du blé dans le pays est loin de satisfaire aux besoins de la consommation. Pour porter remède à cette situation malsaine du point de vue économique et du point de vue agricole quelque peu paradoxale, l'auteur pense qu'il faudrait à la fois recourir à l'assolement triennal et au choix de variétés de plus en plus productives.

C'est la première fois que M. Anhoury collabore à notre revue. Excellamment placé comme il est pour être au courant des questions agricoles en Égypte, nous espérons qu'il voudra bien nous envoyer souvent des communications aussi intéressantes que celle que nous publions aujourd'hui.

Nous inaugurons dans ce fascicule la série des chroniques économiques et financières que nous nous proposons de faire paraître périodiquement dans notre revue. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de mettre de temps en temps sous les yeux de nos lecteurs des vues d'ensemble d'une part sur le mouvement économique mondial et d'autre part sur la situation économique et financière de l'Égypte. Nous nous sommes adressés pour ces travaux à des spécialistes particulièrement désignés : le Dr Georges Vaucher, qui n'est plus un étranger pour nos lecteurs, puisqu'il a déjà donné à notre Société une conférence sur la Russie des Soviets, qui a été publiée dans notre dernier fascicule, et M. Edgar Papasian, qui s'occupe depuis longtemps des questions financières égyptiennes et publie chaque année un Annuaire de l'Égypte économique et financière.

La Chronique économique internationale de M. Vaucher contient un certain nombre de renseignements statistiques et aussi une revue des opinions exprimées par les économistes les plus autorisés sur la situation économique de la plupart des pays d'Europe et des États-Unis. Elle renferme, en outre, des observations personnelles de l'auteur sur l'état de choses résultant des renseignements ainsi obtenus.

La Chronique financière égyptienne de M. Papasian embrasse tout le mouvement des affaires en Égypte depuis le 1^{er} janvier 1924. Après avoir signalé la situation prospère des finances de l'État, la balance favorable des exportations par rapport aux importations, la situation du coton, l'auteur passe en revue les valeurs mobilières égyptiennes et indique les événements principaux qui ont affecté, depuis le début de l'année, la vie des sociétés anonymes. La chronique se termine par une nomenclature des sociétés nouvelles qui se sont constituées en Égypte depuis le 1^{er} janvier 1924.

Sous notre rubrique des Actualités nous publions un travail de bibliographie qu'a bien voulu entreprendre pour notre Société M. Gabriel Guémard, docteur en droit, dont le nom est déjà associé à d'excellentes études juridiques et historiques. La Société royale d'Économie politique a publié

en 1918 une Bibliothèque économique, juridique et sociale de l'Égypte moderne pour la période 1798-1916, due au travail persévérant et aux savantes recherches de M. René Maunier, alors directeur du Service de la Statistique au Ministère de la Justice, actuellement professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. Guénard, chercheur infatigable lui aussi, a découvert quelques omissions dans la liste des ouvrages signalés par M. René Maunier, spécialement dans les chapitres relatifs aux ouvrages généraux et aux relations de voyages. Cela lui inspira l'idée de publier un supplément à la Bibliothèque de l'Égypte moderne. Ce supplément ne contient pas la nomenclature des ouvrages nouveaux ou des éditions nouvelles d'ouvrages anciens parus depuis 1916. M. Guénard s'est arrêté à cette date, qui est celle jusqu'où allait déjà la Bibliothèque de l'Égypte moderne. Le but du travail de M. Guénard n'était pas de mettre à jour la Bibliothèque, mais seulement de la compléter en signalant les omissions que l'on pouvait y relever et les rectifications qu'il y avait à y faire.

Ce supplément, très utile tel qu'il est, sera grandement apprécié par tous ceux de nos abonnés qui ont dans leurs bibliothèques cet ouvrage indispensable à l'homme d'études qu'est la Bibliothèque de l'Égypte moderne.

M. Guénard nous permettra d'exprimer le vœu qu'il complète à son tour son propre travail en entreprenant la mise à jour de la Bibliothèque à partir de l'année 1916.

LA RÉDACTION.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES.

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

PAR
M. G. MESSADIEH.

C'est un fait d'évidence historique et philosophique que tous les conflits, tant entre individus qu'entre nations, naissent de l'opposition de leurs intérêts. Or, dès qu'il s'agit d'obtenir une satisfaction, nous savons que l'homme ne connaît aucun frein à ses passions et entend toujours repousser la souffrance que lui causerait la privation de l'objet qu'il entend acquérir. A cette fin, tous les moyens lui paraîtront bons, tous lui paraîtront également justes et légitimes, parce qu'il n'y a pas de force au monde qui puisse le contraindre à admettre pour méritée en faveur d'autrui une possession qui lui semblerait plus justifiée en sa personne. Dès lors, quand deux individus font valoir deux prétentions rivales sur un objet, deux solutions sont possibles :

ou bien l'un d'eux se retirera pour un motif quelconque, celui-ci trouvant le plus souvent sa justification dans un intérêt supérieur au bénéfice éventuellement escompté,

ou bien chacun d'eux soutiendra sa prétention pour la faire triompher à n'importe quel prix, et c'est alors au plus fort de l'emporter.

C'est ainsi, du moins, qu'il en a été pendant longtemps dans le domaine du droit privé, et c'est ainsi qu'il continue à en être toujours dans le domaine du droit des gens.

Ces considérations étaient, pensons-nous, indispensables pour nous amener à cette conclusion nécessaire : Depuis que l'humanité existe, seule la notion de « force » a triomphé dans ses conceptions sur toutes les autres ; c'est par elle que se sont réglés tous ses différends ; c'est par elle qu'elle a

vécu et à certain sens progressé, et c'est sur elle qu'elle doit s'appuyer pour dominer les ferments mauvais qu'elle renferme. Il n'a jamais existé, pouvons-nous dire, une autorité quelconque qui ait pu durer si elle n'avait la force en partage. Notre civilisation n'a rien fait, n'a réussi à rien faire pour détruire cet instinct de notre animalité latente; elle est tout au plus arrivée à *imposer* la nécessité du règlement pacifique aux individus en désaccord, — sous réserve, bien entendu, de la sanction du gendarme — mais dans les relations entre nations, l'humanité reste toujours à son point de départ : les peuples ne connaissent encore que la violence, et c'est toujours l'épée qui est chargée du soin de dire le droit.

Contre cette conception s'élève à présent une théorie nouvelle : la violence, nous dit-on, est un acte trop négateur des principes supérieurs qui nous régissent; le simple jeu des intérêts, autrement dit la seule rivalité de nos instincts, ne doit pas nous autoriser à recourir à notre anéantissement réciproque; il doit exister entre les nations — comme on est arrivé à l'établir pour les individus — des moyens qui permettent d'éviter le recours aux armes. La conscience humaine condamne qu'une nation impose ses volontés à une autre quand elle n'a pour elle que le nombre et la puissance de ses armes; l'esprit se révolte quand il lui faut décider en faveur de cette seule supériorité; au-dessus du poids stupide de l'épée, il y a « le droit », c'est-à-dire ce qui doit être de toute *nécessité*, par opposition à ce qui ne doit point avoir d'existence. Et puis, l'intérêt de tous ne commande-t-il pas les accords pacifiques? Comment peut-on hésiter à sauvegarder les vies menacées par la guerre et à trouver un terrain d'entente ailleurs que sur le champ de bataille? L'avenir de l'humanité n'est-il pas fondé sur l'édification des richesses plutôt que sur leur anéantissement?

Recherchant les moyens d'empêcher la guerre ou tout au moins d'atténuer sa fréquence, on arriva à dire : Seule une Société des Nations pourrait réaliser le but recherché. Dès lors, on se mit à l'œuvre en vue de concrétiser l'idée née de la souffrance des peuples et ainsi naquit la Société des Nations.

Ces considérations dégagées, essayons maintenant d'étudier cette institution sous le triple point de vue de son caractère actuel, de son fonction-

nement et des conditions dans lesquelles elle devrait travailler pour faire œuvre utile et durable.

La Société des Nations, nous dit un petit manuel de Droit, «est un groupement formé entre un nombre déterminé d'États pour développer la coopération entre les nations civilisées, assurer le règne du droit et de la justice dans le monde et garantir aux États la paix et la sécurité».

Wattel, un autre juriste, lui donne comme but : «la contribution au bonheur et à la perfection des autres par tous les moyens en son pouvoir».

Voilà donc l'essence même de l'institution : «coopération et solidarité internationales».

Tout de suite on voit dans cette définition, rigoureusement exacte du reste, un des vices fondamentaux de l'organe : la limitation du nombre des associés admis à en faire partie. Mais nous reviendrons un peu plus tard sur cette question, en la traitant avec les autres parties de cette étude, quand nous rechercherons les conditions de viabilité de la Société des Nations. Bornons-nous pour l'instant à relever l'objet de son programme : «*coopération et solidarité entre nations*».

Qu'a-t-on fait pour la mise en œuvre de ces principes ? Un bref aperçu sur les articles du Pacte permettra de nous éclairer.

Et d'abord, point de coopération et de solidarité possibles, par la seule menace de guerre. A cet égard, et en premier lieu, il fallait trouver le moyen de l'écartier. Trois sortes de mesures sont proposées :

- 1° Limitation des armements;
- 2° Engagement de respect et de garantie mutuels;
- 3° Règlement pacifique des conflits.

Permettre à chaque État de s'armer librement c'était, chacun le sait, permettre le maintien d'un foyer permanent d'incendie, recommencer cette folle concurrence des usines de guerre, et aboutir inévitablement au choc meurtrier des nations en rivalité. Ce qu'il fallait donc tout d'abord, c'était restreindre la liberté de chacun dans ce domaine et avoir la paix en la préparant. Après avoir réglé le détail de son organisation dans les premiers articles, les auteurs du Pacte stipulèrent dans l'article 8 :
... «que les armements doivent être réduits au *minimum compatible avec*

la *sécurité nationale*, en tenant compte de la situation géographique de chaque État. . . .

Ceux qui avaient fondé des espoirs sérieux sur l'œuvre de pacification que s'est proposée la Société des Nations, ne peuvent pas lire ce texte sans immédiatement éprouver une profonde déception de la conception que se sont faite les auteurs du Pacte sur les moyens à appliquer pour aboutir au résultat souhaité. Certes, s'il est facile d'admettre que, sortant d'une lutte où les États avaient dépensé le meilleur de leurs forces, il était impossible d'imposer l'obligation d'un désarmement général, on pouvait néanmoins espérer qu'une restriction plus immédiate et plus stricte fût apportée à la liberté que les États avaient de s'armer. Ce *minimum compatible avec la sécurité nationale*, n'est-ce pas en effet la faculté laissée à chacun d'élever ses moyens de défense dans la proportion qu'il jugera opportune? Dès lors, que peut-on espérer d'une Association où les membres peuvent interpréter chacun à sa manière les obligations qui lui incombent?

Il est évident qu'on ne pouvait pas mieux laisser la porte ouverte aux possibilités les plus pessimistes et qu'aucune disposition ne pouvait contenir des réserves plus menaçantes. Maintenir la nécessité de la défense éventuelle, comme on l'a fait, c'est, à notre avis, inviter les peuples à la défiance réciproque et perpétuer inutilement l'état de choses ayant précédé l'établissement de la Société des Nations.

Ce qu'il fallait avant tout, c'était — et on pouvait l'espérer sans utopie — proclamer solennellement l'engagement de désarmer jusqu'à l'extrême limite du possible, progressivement et au fur et à mesure que l'on s'acheminerait vers un état de choses plus normal. Mais il semble qu'au lieu de croire à cette possibilité, on soit justement parti de l'idée opposée. N'oublions pas, en effet, que le concept de la nécessité de la guerre est enraciné dans les esprits depuis que l'humanité respire. La dernière catastrophe, loin d'apaiser le bellicisme de l'opinion, l'a encore aggravé en montrant aux plus faibles les dangers d'une préparation insuffisante.

Par ailleurs, les appétits de conquête et les aspirations à la récompense des sacrifices consentis avaient été excités par la victoire. Du côté des vaincus, la haine, la rancœur et l'humiliation de la défaite avaient exaspéré les désirs de revanche. Le partage des vastes territoires rendus disponibles aux dépens des Puissances centrales accroissait encore la fièvre guerrière

en démontrant l'avantage d'être fort, et c'est dans cette atmosphère de lutte qu'on songea à préparer l'œuvre de paix. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la besogne accomplie se ressente des anomalies du moment et qu'elle soit empreinte du pessimisme qui régnait.

C'est ainsi que, partant de cette idée maîtresse, on maintint, dans la rédaction du premier alinéa de l'article 8, la nécessité de la défense. Puis, comme pour aggraver encore ce que cette disposition avait déjà de nocif en elle-même, on décida que le programme des réductions militaires, dont l'initiative était laissée au Conseil de la Ligue, devait être soumis à l'examen et à la décision des gouvernements intéressés.

Ici se retrouve cette autre idée que la Ligue n'est en somme qu'un organisme docile aux mains de ceux qui le font fonctionner. On voulait laisser intacte la souveraineté des adhérents, et sous peine de faire naître un conflit de compétence il fallait laisser le pouvoir de décision soit à la Ligue, soit aux membres qui en font partie. On préféra opter pour cette dernière solution. Si l'on peut dire en principe qu'elle répond aux traditions et aux besoins particuliers de chaque peuple, il n'en demeure pas moins qu'on a pour ainsi dire entièrement neutralisé l'influence de la nouvelle institution et que l'innovation qu'on prétendait introduire dans les relations internationales s'est trouvée complètement détournée des principes sur lesquels elle devait fonctionner.

Pour en revenir à l'analyse de l'article 8 du Pacte, nous pourrions donc dire qu'il est pratiquement sans portée, puisqu'il laisse à chaque associé la faculté entière de rejeter les mesures jugées nécessaires ou simplement utiles à la sauvegarde de la paix.

Mais ce n'est pas encore ce que le Pacte a de pire. L'obligation de désarmer n'a en effet aucun caractère strict, et en fait si un gouvernement s'y dérobe, après en avoir pris l'engagement, aucune mesure n'est prévue pour constater la violation et la faire cesser. En réalité, il était singulièrement difficile de prévoir un moyen quelconque pour remédier à une situation de ce genre. Rappelons, pour le moment, les innombrables difficultés rencontrées par la Commission interalliée de contrôle opérant en Allemagne pour surveiller le désarmement allemand, la résistance opiniâtre des autorités locales, les formations clandestines d'organisations militaires, et tant d'autres obstacles rencontrés, qui ont rendu évidente l'impossibilité

pratique de contraindre par la force une nation à un parti qu'elle refuse de prendre. Si en fait on a abouti à un certain résultat, que de haines n'a-t-on pas semées, que d'entraves n'a-t-on pas jetées à la véritable entente avec ce pays, que de lendemains menaçants ne s'est-on pas réservés?

Mais poursuivons.

Pour couronner l'œuvre de passivité totale de la Ligue, l'article 12 prévoit : . . . « qu'à la condition d'observer les délais de procédure imposés, un État, associé ou non, peut valablement déclarer la guerre à un autre État. En outre, lorsqu'un conflit est soumis à l'examen du Conseil, le recours aux armes n'est *interdit* que s'il y a *unanimité absolue* de tous les adhérents. »

Arrêtons-nous là pour l'instant.

Pour justifier cette règle de l'unanimité, on a prétendu que, s'agissant en l'espèce de résoudre une question pouvant être vitale pour l'une des parties en cause puisqu'elle peut la mener à la guerre, il était impossible d'aliéner son action si un seul des juges appelés à se prononcer pouvait déclarer qu'elle était dans le droit. Dès lors, puisqu'une voix était dans la certitude opposée à celle de la majorité ou même dans le doute, c'est que la cause du réclamant était encore défendable.

Cette conception est, me semble-t-il, contraire à tous les usages admis et même dépourvue de valeur tant au point de vue pratique qu'au point de vue purement spéculatif. S'il est juste d'admettre, en effet, que la majorité peut certaines fois ne pas avoir raison, tout nous incline à croire qu'elle est généralement dans le vrai.

La preuve en est que depuis bien longtemps le principe des majorités est couramment admis comme juste et nécessaire. Qu'il s'agisse d'assemblées politiques ou de groupes privés, qu'il s'agisse de dire le droit ou de prendre une décision quelconque, c'est toujours au principe de la majorité qu'on recourt. Et c'est parfaitement normal, car limiter l'action à l'obtention de l'unanimité absolue, c'est la rendre impossible. Dans quelle réunion peut-on trouver les membres absolument d'accord dans leurs vues? Il est déjà bien difficile d'accorder deux personnes, même discutant de choses où leur intérêt n'est pas en jeu; comment peut-on espérer l'entente parfaite dans un groupe comme la Société des Nations, où si souvent les intérêts se heurtent?

Par contre, lorsqu'un État associé se trouvera en conflit avec un autre et que le Conseil en soit saisi, il suffira à cet État de faire valoir n'importe quelle prétention d'une manière impérative, pour qu'aussitôt la Ligue s'incline et accepte le veto opposé. Pour ne citer que deux exemples pris entre les autres, nous ne prendrons que l'affaire de Corfou et celle de Mossoul, où l'Italie et la Turquie prirent si nettement position contre leurs adversaires et où la Ligue n'a pu qu'assister en spectateur impuissant devant l'expression de la volonté des plus forts.

* *

La seconde mesure envisagée pour éviter la guerre est : . . . « l'engagement de respect et de garantie mutuels ».

Que signifie cette disposition ?

Si nous en faisons une interprétation logique, nous concluons, sans chercher plus loin, qu'après avoir pris mutuellement l'engagement de se respecter et de ne point s'attaquer, les États associés, lorsqu'un des leurs est menacé d'une agression, s'engagent à garantir son intégrité territoriale et son indépendance politique. Et c'est ce qu'en effet l'on a voulu dire.

Si cette phrase était seule et si la lettre des articles ayant pour but d'assurer l'exécution de cet engagement répondait à son esprit, l'institution de la Ligue aurait entièrement répondu à tous les vœux et cette étude n'aurait eu aucune raison d'être. Mais à lire la suite des articles délimitant les conditions d'intervention des États signataires aux côtés de l'associé menacé, on constate immédiatement combien cet effet est anéanti et à quel point ses conséquences pratiques sont mitigées.

Le texte dit en effet : . . . « en cas d'agression, de menace ou de danger d'agression, le Conseil *avise aux moyens* d'assurer l'exécution de l'obligation de garantie et de protection mutuelles ».

Quels sont ces moyens ?

Dans son discours du 27 janvier 1917, le Président Wilson voulait de toute nécessité : « . . . qu'une force soit créée garantissant la permanence de l'accord, une force tellement supérieure à celles de toutes les nations actuellement engagées ou de toutes les alliances jusqu'ici formées

« ou projetées que pas une nation, pas une combinaison probable de nations ne puisse l'affronter ni lui résister ».

Il s'agissait, comme on le voit, de mettre à la disposition de la Ligue le moyen vraiment souverain, le moyen irrésistible d'assurer le respect de ses décisions : LA FORCE ! Que valait réellement cette idée ? Ce n'est pas encore l'occasion de la commenter. Quoi qu'il en soit, notons pour le moment que pratiquement la Ligue ne dispose d'aucun moyen vraiment efficace. Ce n'est pas sans raison qu'au début de cette analyse nous avons insisté si particulièrement sur l'importance de la force dans les relations des hommes. La décision du juge de paix ne serait point assurée d'exécution si elle n'avait immédiatement pour sanction l'intervention du gendarme.

Or, où est le gendarme ici ? On se contente de nous dire qu'en cas de rupture ou de menace de rupture, le Secrétaire général de la Ligue en avertira tous les membres ; que le Conseil se réunira aussitôt et convoquera les États en conflits et les autres associés. Si le Conseil décide qu'il y a rupture du Pacte, les signataires seront invités à appliquer les sanctions économiques de l'article comportant le blocus terrestre ; si ce blocus devait se prolonger, on arrêtera la suppression du ravitaillement de la population civile. Enfin, si le blocus maritime était reconnu nécessaire, on chargerait certains membres de l'effectuer.

Comme on le voit, toutes les mesures prévues comme sanction des infractions comportent l'usage de l'arme économique. Peut-on dire qu'elle soit efficace pour empêcher la victoire de l'État qui aura déclaré une guerre injuste ? Nous ne le pensons pas. Il suffit, pour se confirmer dans cette idée, de se remémorer les difficultés innombrables rencontrées pour fermer les frontières des Puissances centrales. Et là il n'y avait pas, comme le fait entrevoir le Pacte, un ami qu'on secourt par esprit de solidarité et par une série de moyens successifs allant *éventuellement* jusqu'au blocus parfait ; il y avait en jeu la vie de chacun des belligérants, et par conséquent une lutte de désespoir mettant en œuvre tous les moyens, toutes les énergies, toutes les ressources disponibles pour aboutir au résultat recherché. Malgré cela, l'Allemagne put résister quatre ans. Que serait-ce alors s'il fallait devoir compter avec un blocus organisé d'après la procédure prévue par le Pacte et avec le concours bienveillant des neutres ? Il ne faut pas chercher à prévoir, car il semble facile de verser entièrement dans le pessimisme.

Il est bien juste d'admettre, d'autre part, que le blocus ainsi organisé implique *ipso facto* l'hostilité de ses dirigeants envers l'État infractionnaire et que dans le règlement final, cet état de choses pourra se trouver influencer singulièrement les résultats en faveur de la victime. Mais, outre que cette éventualité dépend des hasards de la politique et des intérêts en conflit, il reste ce fait capital que le sang aura été peut-être abondamment versé et que des ruines auront été amoncelées qui pouvaient être évitées par une intervention énergique préalable. C'est pourquoi nous estimons qu'il y a beaucoup à faire dans cette voie et que des mesures préventives beaucoup plus radicales s'imposent. Lesquelles?

Il y avait dans le Pacte un article 16 qui prévoyait qu'en cas d'attaque contre un membre de la Société, l'agression serait considérée, par le fait même, comme un acte de guerre contre tous les autres; mais dans sa session d'octobre 1931, l'Assemblée générale jugea préférable de voter un amendement écartant l'emploi de la force armée. C'est cette garantie-là qui devrait exister et c'est précisément celle-là qu'on a supprimée. On peut se demander quelles raisons ont été assez fortes pour avoir déterminé une modification aussi capitale. Celle qui, sans avoir reçu une expression formelle, nous semble avoir été la plus entraînant, est la répugnance que chacun éprouve à s'imposer des sacrifices pour secourir un voisin, sans apercevoir immédiatement le profit réalisable de l'entreprise et parfois même au détriment de son intérêt, quand ce voisin se trouve être un concurrent gênant. C'est là que s'avère le défaut fondamental de l'institution, trahissant ce vice inhérent à notre nature : l'absence d'esprit de solidarité. Si, en effet, il nous plaît parfois de nous dévouer envers un voisin malheureux, cet acte que nous faisons spontanément et avec élan quand il est laissé à notre appréciation, devient aussitôt une intolérable vexation dès qu'on nous l'impose comme un devoir. En présence d'un tel état de choses, on serait enclin à croire la situation sans remède. Ce n'est pourtant pas le cas, et c'est ici l'occasion de dire : la Société des Nations ne devrait pas avoir pour mission de régler les cas dans lesquels la guerre serait permise ou défendue : elle devrait chercher à créer une atmosphère rendant la guerre impossible. La solidarité ne peut pas naître d'une simple expression de volonté : il y a des terrains à préparer, des barrières à lever, des esprits à former, tout un travail d'agrégation et de diffusion lentes : la Société

des Nations peut en être le plasma vivant, mais il faut au préalable lui assurer des conditions d'existence qui en permettent le développement.

*
* *

Ainsi donc, l'analyse démontre l'insuffisance flagrante des moyens coercitifs envisagés par le Pacte en cas de guerre. Elle nous a démontré aussi l'anodinité des mesures préventives que les États associés ont adoptées contre la guerre. Il reste toutefois dans cette seconde hypothèse à étudier la question de l'arbitrage, qui est aussi adopté par la Ligue en cas de conflit.

En droit, l'arbitrage est la procédure qui consiste pour deux ou plusieurs personnes en désaccord, à soumettre à des personnes de leur choix un litige qu'elles auront pour mission de trancher. La conséquence la plus remarquable de cet acte est que, lorsque dans un contrat ses signataires se sont engagés à faire arbitrer leurs différends éventuels, cet engagement les lie irrévocablement. Nul doute, par conséquent, qu'appliqué régulièrement, l'arbitrage aurait à lui seul l'avantage de résoudre entièrement le problème de la guerre. Mais nous savons par expérience qu'il est bien rare de voir des États malintentionnés recourir à ce procédé, pour la raison bien simple que la guerre étant une entreprise de force, ceux qui y recourent ont précisément en vue un intérêt généralement bien supérieur à leur droit. Nous ne croyons pas, quant à nous, qu'il puisse exister des guerres légitimes. Ce cas ne se produirait que lorsqu'un pays est attaqué sans motif et qu'il se défend; or, ce qui nous occupe c'est le cas de l'agresseur; celui-ci, on en conviendra facilement, ne pourra jamais dire qu'il exerce un droit. Nous savons en effet qu'en principe, il n'est pas de guerre qui ne puisse être évitée si chacune des parties en jeu voulait bien admettre qu'au-dessus des appétits et de la force, il y a le droit et l'équité, et que contre la violence il y a la raison. Le mal est qu'on ne le comprend pas toujours et que la Ligue est partie de cette idée qu'elle aurait affaire avec des États loyaux et soucieux des intérêts supérieurs de l'humanité autant que de ceux de leurs nationaux. Malheureusement ce n'est pas souvent le cas et l'arbitrage demeure évidemment une mesure excellente mais qui probablement sera souvent lettre morte pour les États de mauvaise foi.

Autre mal, il n'est pas strictement obligatoire, et dire qu'on a la faculté de ne pas user d'un remède, c'est rendre ce remède parfaitement inutile.

*
* *

Nous bornerons ici notre critique, délaissant volontairement toute la partie ayant trait au fonctionnement technique et à l'organisation administrative ainsi que les clauses d'intérêt secondaire. Mais il ne suffit pas de critiquer et de détruire : il faut aussi reconstruire. C'est ici que les thèses se heurtent, puisque dire la manière dont la Société des Nations devrait fonctionner c'est dire en même temps le rôle qu'il faut lui assigner dans le concert international.

Dans l'opinion de certains auteurs, il faut que la Société des Nations soit un Super-État entre les mains duquel les nations abdiqueraient toute souveraineté et tout pouvoir de décision. Il faut, en d'autres termes, qu'il y ait une véritable société absorbant la personnalité de tous les États, dirigeant pour eux, agissant pour eux, en adoptant pour les affaires intérieures par exemple, une sorte de régionalisme étatique; l'Europe entière serait un corps représenté par un organe central : la Ligue. Nous assisterions de la sorte à l'établissement d'un genre d'État fédératif sur le modèle des États-Unis d'Amérique, réunissant sous le même pouvoir tous les États associés, juridiquement indépendants les uns des autres, autonomes quant à leur mode d'administration intérieure, mais étroitement unis par les liens économiques et dirigés par une autorité centrale par rapport à leurs affaires étrangères.

Il est incontestable que les théoriciens de cette thèse n'ont pas suffisamment tenu compte des entraves invincibles créées par les traditions et par l'histoire des peuples. Estimer possible la réalisation en Europe d'un État pareil à celui des États-Unis d'Amérique, c'est méconnaître volontairement l'histoire de l'évolution américaine et du même coup ignorer l'intransigent attachement que les races anciennes conservent pour leur passé. En effet, alors que l'Europe est entièrement divisée en groupes ethniques parfaitement caractérisés avec leurs lois, leurs croyances, leurs traditions et leurs mœurs, nous savons par contre que l'Amérique a été presque entièrement

formée de colons étrangers ayant abandonné famille, foyer, patrie, pour se créer une fortune et vivre d'une vie pleine de risques mais aussi de chance d'enrichissement.

Quels préjugés, quelles entraves, pouvait-il exister à la fusion de ces races multiples? Aucun. Le mélange devait nécessairement s'opérer en vertu des conditions de la vie sociale créant entre toutes ces races variées la même communauté d'intérêts et les mêmes besoins. Lentement mais avec une force irrésistible une nouvelle race se formait; toutes les unités nouvelles s'absorbaient avec le groupe dans lequel elles entraient sans laisser derrière elles ces formations d'îlots ethniques si fatals à l'unité d'une nation. On devenait Américain comme on était venu Anglais, Allemand ou Italien. Si dans la première génération la fusion rencontrait quelque résistance, inévitablement par contre à la seconde ou troisième génération elle se faisait, dissolvant progressivement les obstacles qui l'avaient arrêtée. Pareil phénomène peut-il à présent se produire en Europe? Dans les circonstances actuelles, avec les lois et les barrières derrière lesquelles les peuples se sont murés, il paraît difficile, sinon même impossible, de l'admettre. Depuis les grands mouvements ethnographiques ayant accompagné l'invasion des barbares, une cristallisation des groupes s'est faite méthodiquement sur les territoires où ils avaient échoué. Petit à petit le sentiment racial s'est affirmé chaque jour d'une façon plus nette. Les intérêts au lieu de se confondre se sont divisés, les préjugés se sont multipliés, bref l'individualisation de chaque groupe est accomplie presque définitivement. Aujourd'hui par conséquent, il est inutile d'espérer la montée du courant en sens inverse, et la théorie d'une Société des Nations sous la forme d'un Super-État présidant aux destinées des peuples, doit être condamnée comme une utopie dangereuse avec l'état actuel des choses. Tout au plus peut-on, dans cet esprit, travailler à réduire les aspérités, atténuer les haines entretenues par un chauvinisme impénitent, favoriser les échanges ethniques et économiques, abolir les lois de défiance contre les étrangers, bref, au lieu de l'exclusivisme national qui règne, acheminer les peuples dans la voie de l'entente, en détournant cette menace de *la guerre absolue* que d'aucuns nous prédisent avec tant de complaisance.

Par l'école et par la presse, il faut enseigner aux individus l'estime réciproque entre peuples et leur égalité devant la Justice, car le désarme-

ment matériel ne suffit pas, il faut encore désarmer les esprits pour enlever le désir de réarmer. Mais qu'on ne s'y trompe pas : il faut que cette action soit initiée et continuée sur tous les points où elle serait reconnue nécessaire : en Allemagne, en France, en Angleterre, en Italie, autrement l'entreprise deviendrait une formidable duperie dont les conséquences seraient la faillite de l'idée d'abord et l'absorption du peuple qui aurait consenti à l'admettre pour lui seul.

Mais il importe de ne pas nous écarter du tracé des principes sur lesquels doit être comprise la Société des Nations. Nous avons à peu près démontré que la notion de Super-État qu'on veut lui attribuer ne résiste pas à un examen tant soit peu sérieux. Il ne nous reste plus qu'à opter pour la forme qu'on lui connaît actuellement, tout en élargissant son cadre et en ajoutant aux prérogatives qui doivent lui être reconnues.

Et tout d'abord le vice d'organisation qui nous semble le plus préjudiciable à la réalisation du but qu'on se propose, est celui qui consiste à désigner à demeure un délégué chargé de représenter sa nation aux sessions du Conseil. Comprise ainsi, la Société des Nations devient une aimable maison de retraite sans prestige, étroitement liée dans son œuvre par l'absence d'initiative chez chacun de ses membres, ceux-ci ne pouvant en effet prendre aucune décision d'ordre vital sans consultation préalable de leurs gouvernements. Ce n'est pas ainsi, pensons-nous, que le travail de la Ligue a des chances d'être vraiment fructueux, et le système du délégué à demeure doit être vigoureusement condamné, pour faire place à la représentation directe par les gouvernements intéressés : ce sont les gouvernements entiers de tous les pays qui doivent régulièrement et à période fixe se concerter sur toutes les questions d'ordre international en se communiquant préalablement le programme de leurs travaux.

On assurera ainsi le contact permanent des Chefs responsables de chaque pays, qui seul peut permettre les accords viables. Mais il ne suffit pas de cette condition pour réaliser l'entente éventuelle. Ce dont l'accord a souffert jusqu'à présent, c'est en effet la circonstance que les gouvernements ont travaillé sous le contrôle des Parlements dont le rôle est d'assurer aux affaires publiques une gestion conforme aux intérêts de la nation. Ainsi donc, pour peu que les membres de ces Assemblées différassent dans leur manière d'entendre ces intérêts avec les Chefs responsables du pouvoir,

tous les efforts que ces derniers avaient pu faire vers l'œuvre de la paix se trouvaient anéantis par un simple vote de défiance. Il est incontestable qu'un tel état de choses ne peut que nuire à la continuité de la besogne, qui risque d'être constamment entravée par la volonté des majorités souvent mal éclairées sur les nécessités de l'heure et en tout cas travaillées la plupart du temps par des ambitions personnelles et des intrigues de couloirs. Ce qu'il s'agit donc d'obtenir avant toute chose, c'est une stabilité indispensable pour que l'œuvre des Chefs n'encoure aucun risque de désaveu. Une réforme s'impose de toute évidence dans ce domaine et qui consisterait, par exemple, dans l'abdication provisoire de la souveraineté des Parlements entre les mains des Chefs responsables que leur confiance aura délégués. Ceci est un point de vue. Il en est un autre qui consisterait à soumettre préalablement aux Parlements le programme des travaux qui seront étudiés en Assemblée générale par les gouvernements, avec détermination des limites dans lesquelles ces gouvernements pourront conclure sans risque de désaveu. On pourra choisir entre l'une et l'autre alternative, mais il nous semble que la première proposition est celle qui paraît contenir le plus de chances de réalisation.

En nous plaçant à un point de vue général, nous pouvons dire qu'en instituant la représentation nationale, les peuples avaient eu en vue d'asseoir leur souveraineté et de sauvegarder leurs droits méconnus. Ils désiraient empêcher que leurs gouvernements, agissant sans contrôle, n'en profitassent pour disposer à leur gré des prérogatives qui leur appartenaient et dont, en fait, ils étaient les seuls à faire les frais. Or, dans l'idée qui nous occupe cette souveraineté en ce qui concerne les affaires intérieures n'aura, en principe, rien à souffrir du principe nouveau. Il s'agit avant tout aujourd'hui d'assurer le maintien de la paix. Quel peuple, quel gouvernement peut-il avoir le droit de refuser sa collaboration dans ce but? Je sais bien qu'on dira : « Que faites-vous de la souveraineté nationale? Avec de pareilles idées, nous aurons vite fait de verser dans l'absolutisme le plus odieux; laisser les gouvernements contracter entre eux sans le concours des Assemblées chargées de veiller à la bonne gestion de la chose publique, c'est tout simplement détruire sans phrases le fruit que des siècles d'efforts ont assuré à l'humanité, à savoir : *le droit de chacun de gouverner tous*. » Mais, outre qu'il ne s'agit, en l'espèce, que d'un objectif déterminé dont la réali-

sation permettrait précisément le triomphe véritable de la démocratie en instaurant l'ère de paix souhaitée, je ne vois pas, pour ma part, que le système du *mandat limité*, dont dépendent les gouvernements modernes, vaille beaucoup mieux. Je dis « mandat limité » et je m'explique. On dit aux gouvernants : Vous devez obéir à la volonté de la majorité et orienter votre action dans tel sens; vous devez rendre compte, et s'il est constaté que vous vous écartez de nos vues, nous vous remplacerons. N'est-ce pas là un mandat limité? Que la limitation soit postérieure ou préalable, le résultat est pareil, sinon pire, puisqu'il entraîne, outre l'échec, l'humiliation du désaveu. Et nul n'ignore qu'au point de vue social, ce principe a de tout temps été la source des plus grandes difficultés et générateur de toutes sortes d'obstacles au développement des libertés publiques. Pour aboutir, il faut une collaboration totale pour être fructueuse, et sincère pour être durable, ce qui n'est possible que par une complète liberté d'action de ceux qui doivent initier l'œuvre de paix.

Acceptera-t-on de limiter le rôle des Parlements ainsi que nous venons de l'exposer, les gouvernements pourront alors être maîtres des décisions qui s'imposent sans risquer de voir se rééditer le coup dont le malheureux président Wilson essaya en vain de se relever quand le Sénat américain infligea à son œuvre le démenti que l'on connaît par le rejet du Traité de Versailles et du Pacte qui en faisait pour ainsi dire le couronnement nécessaire. Quoi qu'il doive advenir de cette proposition et au demeurant des choses, nous résumerons ainsi les réformes qui s'imposent en vue de relever la Société des Nations de la passivité dans laquelle on l'a placée. Elles consistent dans l'introduction à la lettre du Pacte de :

1° L'engagement solennel de tous les associés de se porter mutuellement secours par les armes au cas où l'un d'eux viendrait à être attaqué;

2° Réduction obligatoire de tous les armements sur pied à la limite nécessaire pour le maintien de la paix intérieure et la police des possessions d'outre-mer;

3° La suppression de la règle de l'unanimité pour décider l'intervention militaire contre un État défaillant aux règles du Pacte en ce qui concerne la prévention des guerres;

4° L'obligation pour la Ligue d'admettre dans son sein tous les États qui demanderaient à en faire partie et suppression de toutes les conditions restrictives à cette liberté d'admission ;

5° Extension de la règle de l'arbitrage comme obligation stricte pour tous les États en différend avec application du principe de la *majorité absolue*.

Nous avons développé tout au long les motifs qui rendaient ces réformes nécessaires.

Par la première on assure aux décisions de la Ligue la sanction dont elles ont besoin pour être respectées. A ceux qui ne connaissent que la force on opposera la force, et nul doute que lorsqu'ils se verront menacés d'un nombre de baïonnettes plus élevé que celles qu'ils pourront opposer, la crainte pourra être pour eux le commencement de la sagesse. Et la force irrésistible que Wilson voulait créer se trouverait réalisée avec en moins l'amplitude que lui conférait l'utopie. Par la deuxième, on éloignera peut-être définitivement le danger qui continue à nous menacer par la présence des armées permanentes et des usines de guerre.

Nous ajouterons enfin qu'en demandant, comme nous le faisons dans notre quatrième proposition, la suppression des entraves mises à l'admission de ceux des pays qui voudraient en faire partie, nous n'avons fait en somme que reproduire un des vœux le plus souvent émis et synthétiser un des griefs les plus sérieux formulés jusqu'à présent à l'égard du fonctionnement de cette institution. Les entraves en question étaient, nous le savons, motivées par de la défiance à l'égard de certaines nations qui s'étaient montrées particulièrement hostiles aux idées pacificatrices qui ont animé les fondateurs. Reconnaissons immédiatement qu'elles n'étaient pas tout à fait injustifiées. Mais outre que, dans le camp exclu de la coopération un revirement semble s'être produit depuis quelque temps, faisant espérer un retour à la contrition, nous croyons pouvoir dire qu'il ne pouvait survenir aucun résultat profitable de cet ostracisme, impolitique d'abord et entièrement contraire aux principes solidaristes en second lieu. Ce n'est pas en excluant l'adversaire qu'on arrivera à neutraliser son action qui, aiguillonnée par la haine, pouvait compromettre à chaque instant l'équilibre recherché dans la paix. Mieux valait donc reconnaître les avantages

pouvant résulter de sa collaboration qui, pour être tardive, ne pouvait être que meilleure en raison de son accession à la dignité commune, et c'est ce que l'on semble avoir finalement compris de part et d'autre.

Nous avons ainsi à peu près tout dit des bases sur lesquelles, à notre modeste avis, devrait fonctionner la Société des Nations. Il ne reste plus qu'à envisager les moyens à utiliser en vue de la réalisation éventuelle de ces principes. Mais c'est là une œuvre de techniciens qu'il ne nous appartient pas d'aborder.

G. MESSADIEH.

LE BLÉ EN ÉGYPTÉ

PAR

M. JEAN ANHOURY

INGÉNIEUR-AGRONOME (I. N. A. PARIS)

SECRÉTAIRE DE L'UNION DES AGRICULTEURS D'ÉGYPTÉ.

L'un des problèmes qui se posent actuellement avec une particulière gravité est celui du renchérissement excessif du pain. Comme cette hausse a été provoquée par celle des farines qui, de son côté, a été entraînée par celle des blés, il est intéressant de rechercher les causes de cette dernière, et en même temps de jeter un coup d'œil sur la production du blé en Égypte.

Le pays qui, en temps normal, est déjà déficitaire dans la production de cette denrée pour sa propre consommation a vu son approvisionnement sérieusement compromis du fait d'une crise mondiale de sous-production, que des opérations spéculatives ont singulièrement aggravée.

Étant donné le caractère de cette crise, contingent par excellence, puisqu'elle résulte surtout d'une influence momentanée exercée par les saisons sur l'abondance des récoltes, on peut prévoir que le mouvement ascensionnel de la cote des blés ne saurait persister. Il faut, en effet, distinguer cette hausse passagère, accidentelle et brusque de la hausse graduelle mais persistante qui a affecté les prix de toutes les denrées agricoles et dont on peut constater l'ampleur sans remonter bien haut dans le passé. En ce qui concerne le blé, qui nous intéresse plus spécialement, le prix de l'ardeb a plus que quadruplé en l'espace d'un siècle, puisqu'en 1821 il se vendait à P. T. 50.

Le problème actuel présente cependant pour l'Égypte une portée sociale qu'il convient de ne pas méconnaître. Le Gouvernement l'a bien compris, puisque par un décret en date du 12 février 1925, en vue de mieux garantir l'approvisionnement du pays jusqu'à la prochaine récolte, il a provisoirement interdit l'exportation des céréales et des farines.

Au point de vue agricole, le fait caractéristique de la campagne 1923-1924 a été la récolte déficitaire mondiale de blé. Ce déficit résulte de deux causes, qui ont additionné leurs effets : réduction des surfaces emblavées, réduction du rendement par unité de surface. D'après l'Institut International d'Agriculture de Rome, la superficie consacrée à la culture du froment dans le monde a atteint, en 1923-1924, 85.952.000 hectares (non compris les emblavures russes). Par rapport à la campagne précédente ce chiffre représente une diminution de près de 2 millions d'hectares. La régression de l'aire emblavée a surtout été sensible en Amérique du Nord et n'a pu être compensée par les accroissements notés en Europe, en Asie et en Australie.

La production mondiale du blé s'est élevée, en 1924, à 830 millions de quintaux, accusant, comparativement à la récolte de 1923, une diminution de près de 100 millions de quintaux, c'est-à-dire dix fois la récolte égyptienne : l'Amérique du Nord, à elle seule, a produit environ 35 millions de quintaux de moins que l'année précédente.

Le rendement moyen général par hectare, qui était de 10.7 quintaux en 1923, n'a atteint que 9.7 quintaux en 1924. De ce seul chef le déficit s'élève à plus de 85 millions de quintaux, ce qui montre bien que la crise de sous-production résulte beaucoup plus d'une diminution des rendements que d'une diminution des surfaces. La faiblesse de ces rendements provient de ce que les conditions climatiques ont, durant la dernière campagne, été nettement défavorables. Sous l'influence capricieuse des saisons il se manifeste, dans les récoltes des diverses parties du monde, des variations considérables; mais, en année normale, un phénomène d'équilibre vient compenser ces variations.

Il faut, de plus, remarquer que les disponibilités en froment de la dernière campagne sont non seulement notablement inférieures à celles de la campagne précédente, mais aussi à celles d'avant-guerre. C'est qu'en effet la Russie était alors en mesure d'exporter 40 millions de quintaux de froment, et cet appoint, en s'ajoutant à la production des autres pays, suffisait à couvrir les besoins mondiaux.

On conçoit que, dans ces conditions, la sous-production ait amené une tension générale des prix, qui a commencé à se manifester dès le second semestre de 1924, et qui a d'autant plus été marquée que l'abondance de

la récolte de 1923 avait déterminé en même temps qu'une notable diminution des cotations, un plus large développement de la consommation.

En Égypte les statistiques mettent en évidence la même double cause du déficit de la production : diminution de la surface ensemencée et réduction simultanée du rendement unitaire.

Le tableau suivant donne, par province, la surface consacrée au blé, durant les deux dernières années.

TABLEAU DES SURFACES CONSACRÉES AU BLÉ, DANS LES DIFFÉRENTES PROVINCES,
POUR LES CAMPAGNES 1922-1923 ET 1923-1924.

PROVINCES.	1922-1923.	1923-1924.
	<i>feddans.</i>	<i>feddans.</i>
Béhéra	113.513	103.584
Dakahlieh	129.304	118.373
Gharbieh	217.080	184.366
Ménoufieh	133.755	126.188
Qalioubieh	62.678	58.534
Charkieh	163.992	154.907
TOTAL Basse-Égypte	820.322	745.952
Béni-Souef	63.850	57.392
Fayoum	105.806	104.135
Gizeh	55.008	48.697
Minieh	84.160	71.634
TOTAL Moyenne-Égypte	308.824	281.258
Assiout	121.659	114.475
Assouan	33.272	28.580
Girgeh	98.491	99.192
Kench	97.580	94.120
TOTAL Haute-Égypte	351.002	336.367
Gouvernorats du Canal et de Suez.	470	472
TOTAL GÉNÉRAL	1.480.618	1.364.049

On constate qu'en 1923-1924 le blé a couvert 116.569 feddans de moins que l'année précédente et que le déficit s'élève à 74.370 feddans pour la Basse-Égypte, à 27.566 pour la Moyenne-Égypte et à 14.635 pour la Haute-Égypte. Ce n'est pas seulement le blé dont l'acréage a été réduit durant la dernière campagne : les fèves, l'orge, les lentilles, les oignons ont subi aussi une diminution sensible que n'a pu compenser une plus grande surface consacrée au bersim. Au total, les cultures d'hiver ont couvert en 1923-1924, 173.558 feddans de moins qu'en 1922-1923.

Cette diminution n'a été que le contre-coup de l'accroissement de l'acréage cotonnier. Il y a là une tendance que les hauts prix du coton ne manqueront pas d'encourager et qui ne laisse pas d'être dangereuse.

Plusieurs causes concourent, depuis longtemps déjà, à diminuer la superficie consacrée aux céréales en Égypte. Il faut incriminer en particulier : 1° l'assolement biennal, dont la fâcheuse conséquence est non seulement de réduire les emblavures, mais aussi d'affaiblir le sol. De plus, la culture des céréales après celle du coton, dans l'assolement biennal, ne donne pas des rendements aussi élevés que sous le régime d'une rotation triennale; 2° la conversion des hods de la Moyenne et de la Haute-Égypte a augmenté les terrains cultivés en coton au détriment de ceux cultivés en céréales; 3° enfin le morcellement de la propriété.

Plus accentuée que la réduction des superficies a été, durant la dernière campagne, la diminution de la production. Tandis que les emblavures de 1923-1924 représentent 92 0/0 de celles de 1922-1923, la production de 1924 n'a atteint que les 84 0/0 de celle de 1923.

En 1924, l'Égypte a récolté 6.203.000 ardebs de blé, soit 1.173.000 ardebs de moins qu'en 1923. Le rendement unitaire moyen, pour tout le pays, n'a été que de 4.55 ardebs au feddan contre 4.98 l'année précédente.

Le tableau ci-dessous (p. 198) est intéressant à considérer.

Comme dans les autres pays, la production du blé a été fortement affectée par une saison inclemente. On se souvient que des chaleurs précoces, au mois d'avril, ont entravé la formation des grains et que, consécutivement à cette vague de chaleur, une forte humidité a provoqué, dans différentes régions, des attaques intenses de rouille. Sous cette double influence les récoltes de certains champs ont été, pour ainsi dire, détruites.

QUANTITÉ ET VALEUR DES CÉRÉALES ET FARINES IMPORTÉES EN ÉGYPTE
PENDANT L'ANNÉE 1924.

PRODUITS.	QUANTITÉ.	VALEUR.
	tonnes.	Livres égyptiennes.
Farine de blé.....	162.062	2.305.651
Farine de maïs.....	722	9.124
Autres farines.....	276	11.219
Blé.....	4.800	47.463
Maïs.....	940	8.041
Orge.....	221	2.225
Riz.....	18.137	278.780

On voit tout l'intérêt qu'il y aurait pour l'Égypte à accroître sa production de blé. Mais comment y parvenir? Est-ce par de plus larges emblavures? Sans doute ce serait là une mesure qui permettrait à l'Égypte de produire sur son sol les céréales vivrières qui lui sont indispensables. Mais peut-on y penser au moment où les cotons sont à des cours aussi élevés? Nous touchons à un problème d'ordre général et d'importance capitale, au problème de l'assolement que nous exposerons plus loin tel qu'il doit être entendu.

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que la seule extension de la culture, par les moyens ordinaires, puisse relever sensiblement la production du blé. C'est beaucoup plus vers l'accroissement du rendement unitaire, qu'il faut s'orienter. Cet accroissement peut certes s'obtenir par des méthodes culturales plus perfectionnées, par une fumure azotée plus intense, mais aussi et surtout par l'usage de machines végétales perfectionnées. Le problème du blé en Égypte est plus une question d'amélioration des variétés et d'assolement qu'une question de superficie.

Le public agricole du pays semble méconnaître les bienfaits de la Génétique et n'attacher qu'une importance secondaire aux travaux accomplis dans cet ordre d'idées par des savants, trop rares, hélas! Partout cependant, l'amélioration des plantes est le souci dominant des agronomes; partout des instituts de recherches, dotés de crédits importants, soutenus

par toutes les initiatives et toutes les bonnes volontés, se consacrent à ce problème, passionnant entre tous. Pour ne citer que les céréales, quels magnifiques résultats obtenus en Suède, en cet Institut de Svalöf célèbre dans le monde entier. En Égypte, comme ailleurs, peut-être plus qu'ailleurs, c'est surtout par la sélection que l'on pourra accroître la production agricole et, partant, la prospérité du pays. Mais il ne s'agit pas seulement d'obtenir de nouvelles races, il faut encore en répandre l'emploi et convaincre les exploitants de la valeur des améliorations obtenues.

Pour que le blé soit d'un rapport suffisant il importe que le fellah revienne de ses errements et qu'il s'applique à concilier les nécessités de la culture avec les exigences économiques modernes.

On sait que depuis l'introduction du système d'irrigation pérenne les conditions de la production se sont profondément modifiées et la fertilité du sol s'est progressivement altérée. M. Victor Mosséri, dans une étude remarquable sur *Le sol égyptien sous le régime de l'arrosage par inondation*⁽¹⁾, a montré tous les méfaits de l'assolement biennal et en même temps il a tracé la seule solution susceptible d'en prévenir les désastreuses conséquences. Cette solution consiste dans l'adoption d'un assolement triennal judicieux associé à une sélection raisonnée des plantes. L'assolement triennal permettra à la terre de récupérer son ancienne fertilité et, sous l'effet d'une jachère bienfaisante, de se rénover chaque année; il permettra au cultivateur de disposer du temps et des fertilisants nécessaires pour semer à date opportune dans un sol présentant les conditions les plus favorables pour la production des plantes en général et du blé en particulier. Il permettra en un mot de résoudre le côté purement agricole du problème. Et si concurremment à cet assolement on utilise des plantes améliorées, les *sortes*, qu'à la suite d'un long travail de sélection on possède aujourd'hui, on aura également résolu le côté économique du problème, puisque ces *sortes* sont susceptibles non seulement de suppléer par leur prolificité à la réduction des soles, mais encore de laisser un excédent appréciable. Mais, comme l'a bien fait remarquer M. Mosséri, cette solution pour être efficace doit être adoptée dans son intégralité, car de quelque aide merveilleuse que soit la sélection, elle ne donne son plein effet que si on la seconde

(1) *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, t. V, 1923, p. 21-61.

par une culture rationnelle sauvegardant les qualités du sol, par un assolement triennal, sur les bienfaits duquel il est inutile d'insister.

Assolement triennal et semences sélectionnées, tel est le double et inséparable moyen de maintenir la fertilité de la terre et d'intensifier la production.

La culture de nouvelles variétés s'impose d'autant plus que les blés égyptiens sont loin de posséder les qualités requises tant par l'agriculteur que par l'industriel.

On cultive dans le pays deux variétés, ou plutôt deux groupes de blés : les blés baladi, qui sont les blés indigènes, et les blés hindi (indiens). Le défaut caractéristique de tous ces blés et surtout des blés baladi est leur impureté botanique.

Les blés baladi comprennent plusieurs types, dont le nom varie suivant la localité : les uns sont à grains rouges et sont généralement des blés durs, les autres sont à grains blancs et sont alors des blés tendres. Ces derniers sont le plus souvent appelés *Bouhi*, tandis que l'on désigne sous le nom de *Mawani* les blés à la fois durs et blancs et dont la qualité est supérieure. Tous ces blés sont cependant peu prisés par l'industrie, d'abord en raison des matières inertes qui les souillent et qu'il est difficile d'éliminer, ensuite parce que leur rendement à la mouture est faible et que la qualité de la farine qu'ils fournissent est médiocre. Cette farine est *courte*, et cela tient au faible taux de gluten que renferment les blés du pays. Le rendement de ces derniers est faible à cause de la faible proportion de l'amande par rapport à l'enveloppe et au germe. Aussi dans la fabrication des pains dits européens se sert-on presque uniquement de farine étrangère.

Les blés indiens sont, au point de vue agricole comme au point de vue industriel, supérieurs aux blés baladi. Ils ont été introduits dans le pays par M. Gibson, des Domaines de l'État, en 1897, et ils ont été rapidement préférés aux variétés indigènes, surtout dans la Basse-Égypte. Ils se distinguent morphologiquement des blés baladi par leur épi plus allongé et moins barbu, physiquement par la densité plus grande de leur grain (350 rotolis par ardeb, contre 326 pour le baladi) et, au point de vue cultural, par une productivité plus forte alliée cependant à une moindre hâiveté.

Variété à grains blancs à l'origine, le hindi n'a pas tardé à donner nais-

sance en Égypte à des types à grains rouges et à devenir, comme le baladi, beaucoup plus une population qu'une variété.

C'est de toutes les variétés importées dans le pays la seule qui, avec les blés algériens, ait montré une supériorité manifeste. Les essais d'introduction de variétés américaines, européennes et australiennes n'ont pas donné satisfaction. Le défaut capital de toutes ces variétés a été une tardiveté incompatible avec le climat et avec les exigences de la culture qui imposent des rotations rapides, ou encore une sensibilité très grande à la rouille.

Aussi est-ce surtout vers l'amélioration des variétés déjà existantes dans le pays (hindi et baladi) qu'ont porté les efforts des sélectionneurs. Ces variétés, adaptées au sol et au climat de l'Égypte, ne nécessitent, pour être des variétés d'élite, qu'un travail de sélection, de purification, d'élimination des types défectueux.

Ce travail a été entrepris, d'une part par les services botaniques officiels, d'autre part par la Société sultanienne d'Agriculture. Au ministère, le botaniste Bolland a isolé, il y a déjà quelques années, tant dans le hindi que dans le baladi un certain nombre de lignées, dont certaines, plus particulièrement intéressantes, sont actuellement propagées à la station expérimentale de Gommeiza et, par une décision récente, sur une plus grande échelle, aux Domaines de l'État. Parmi les baladi la variété 26, à grains tendres et blancs, et la variété 31 à grains semi-durs et rouges méritent une attention spéciale. La moyenne du rendement de ces deux variétés, durant ces trois dernières années d'essais, a été respectivement de 8.57 et de 8.52 ardebs au feddan. On se propose aussi de propager la baladi 42, qui semble être une variété d'élite pour la Haute-Égypte. Parmi les hindi, la variété hindi D, connue déjà des cultivateurs, est celle qui s'est révélée la meilleure tant par ses rendements que par la qualité boulangère de sa farine.

A la Société sultanienne d'Agriculture, M. Victor Mosséri a sélectionné, toujours dans le hindi et le baladi, des sortes pures, bien supérieures à tous les points de vue aux variétés actuellement cultivées. Parmi celles qui ont fait leurs preuves en grande culture il convient de citer les variétés hindi 1001, 1002, 1003, 1004, et 2001 à 2004. Ce sont tous des blés semi-durs, dont le rendement moyen, dans les mêmes conditions, est

supérieur à celui du hindi ordinaire d'environ deux ardebs. De ces variétés on a isolé de nouveaux types, répondant aux desiderata des fellahs quant à la consistance du grain qui, pour les besoins de la mouture indigène, doit être plutôt tendre. Parmi ces nouvelles lignées on peut noter la M. 7 B, la M. 1 D, la M. 29 C et surtout la M. 11 D, particulièrement prolifique.

Dans les champs d'expérience ces blés ont donné entre 9 et 11 ardebs au feddan, rendements qui ont été confirmés au cours d'essais exécutés par M. Roche à Nag-Hamadi.

Enfin, poursuivant ses remarquables travaux de sélection avec la continuité qu'exige une telle œuvre, la Société possède actuellement à l'étude 12 nouvelles lignées de Bouhi et un certain nombre de sortes de hindi, dites hindi Bata, du nom de la localité où elles sont propagées, et qui d'ores et déjà apparaissent comme des plus promettantes.

L'importance que l'Égypte attache au problème cotonnier ne doit pas lui faire perdre de vue la culture rationnelle des autres plantes, ni négliger d'exploiter une source de richesse latente.

L'Égypte est un des pays du monde où le sol et le climat sont le plus propices à la culture du blé, et cependant le rendement moyen ne dépasse guère 4 ardebs $3/4$ au feddan.

Tandis qu'ailleurs la production unitaire des céréales a augmenté dans des proportions considérables depuis quelques siècles, en Égypte non seulement elle est restée stationnaire, mais elle a marqué, par rapport à l'antiquité, un sensible recul.

L'amélioration, partout constatée, du rendement des céréales en général et du blé en particulier, est due à la mise en œuvre d'une technique culturale plus perfectionnée, à l'utilisation de plus en plus large des engrais, mais aussi et surtout au choix de variétés de plus en plus productives. L'emploi généralisé de ces variétés dans le cycle d'un assolement judicieux, permettra à la féconde vallée du Nil, sinon de reconquérir son titre de grenier du monde, du moins de produire les céréales nécessaires à la subsistance de ses habitants.

J. ANHOURY.

CHRONIQUES.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

PAR

M. LE D^r GEORGES VAUCHER.

Le retour à l'ordre. — Les rapports publiés actuellement dans les revues économiques européennes et américaines montrent que la situation mondiale s'est sensiblement améliorée au cours de l'année 1924 et des premiers mois de 1925. De la lecture des comptes rendus de l'activité industrielle, commerciale, financière et agricole des différents pays, se dégage l'impression générale que la période chaotique de l'après-guerre est terminée et que, malgré les nombreux obstacles qu'il reste à vaincre, une stabilisation et un assainissement économiques ont été réalisés, même dans les pays les plus violemment bouleversés.

La reprise des relations internationales. — Ce retour à l'ordre, sinon à l'aisance et à la prospérité, a pour conséquence la reprise des relations internationales que paralysait ces dernières années l'inquiétude générale. Rien n'est plus significatif que l'intérêt croissant que manifestent de nouveau les financiers américains pour les nations européennes. Pendant la guerre et au lendemain des hostilités, elles avaient obtenu, pour la plupart, un appui momentané des banques des États-Unis. Mais la défiance était venue rapidement enrayer le mouvement des emprunts, qui ne s'est guère rétabli que l'an dernier. Les relations avec la France et l'Allemagne, en particulier, ont été très favorablement impressionnées par l'adoption du plan Dawes et par les efforts faits, au sein des deux nations récemment belligérantes, pour arriver à une entente.

L'importance économique des petits États. — Pour se faire une idée d'ensemble de la situation économique internationale, il ne faut pas se borner, nous semble-t-il, à étudier les conditions actuelles existant dans de grands pays tels que les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne. Il faut aussi tenir compte de la situation dans laquelle se trouvent, non seulement des pays aussi importants que l'Italie, la République Argentine ou la Russie, mais aussi de jeunes États tels que la Pologne, la Tchécoslovaquie, les nations balkaniques, ou encore les pays scandinaves et baltes, la Suisse ou la Belgique. Tous ces pays sont des clients et des fournisseurs des grandes nations, et si chacun d'eux, pris isolément, ne joue pas un rôle très important dans le mouvement d'échange international, la situation mondiale n'en est pas moins gravement affectée quand la plupart de ces « acteurs de second plan » souffrent de malaises politiques et économiques.

Dans cette chronique, bien incomplète et bien insuffisante, nous n'avons pas la prétention d'analyser en détail la vie économique internationale. Nous désirons seulement, par l'exposé de renseignements récents, relatifs à des pays très différents les uns des autres, donner une impression d'ensemble de la situation actuelle.

Apaisement des nationalismes. — Celui qui a eu l'occasion de voyager dans l'Europe centrale au cours des années 1920-1921, et qui visite en 1924 ou 1925 les pays qu'il avait alors étudiés, est frappé du progrès énorme réalisé.

Au lendemain de la guerre, tandis que les hostilités duraient encore contre certains pays, tels que la Russie, tandis que des conflits mal réglés par les traités de paix menaçaient quotidiennement de déclencher de nouvelles luttes entre les nations nouvellement formées, le développement économique était sans cesse entravé par l'insécurité politique. Un conflit latent ne subsistait pas seulement entre la France et l'Allemagne. La Hongrie et l'Allemagne étaient, toutes deux, à couteaux tirés avec la Tchécoslovaquie. La délimitation de la Silésie de Teschen, risquait de mettre le feu aux poudres entre cette dernière nation et la Pologne. Les Alliés s'efforçaient de calmer leurs jeunes nationalismes. Aujourd'hui, le conflit, réglé d'une manière que les deux parties prétendaient d'abord injuste, s'est cependant

complètement apaisé et une collaboration économique très active s'organise entre les deux jeunes nations slaves.

Entre la Pologne et la Lithuanie, la question de Vilna maintenait un état d'hostilité incessant. Avec l'Allemagne, c'était la question de Dantzig. Si le second de ces problèmes continue à être inquiétant, le premier, du moins, ne provoque plus de troubles.

Entre l'Italie et la Yougo-Slavie, les relations se sont stabilisées. Le litige gréco-turc est en voie de règlement. Les nations de la Baltique, Lettonie, Esthonie, et surtout Finlande, nées de la désorganisation russe, commencent à jouer un rôle important dans la vie économique européenne où la Russie, après avoir été assez active en 1923-1924 — elle exporta alors 1.600.000 quintaux de céréales et effectua des achats en conséquence — ne représente plus qu'un facteur de troisième ordre, anémiée qu'elle est par le régime politique soviétique.

Victoire de l'individualisme économique. — Et dans les pays qui ne furent jamais désorganisés par la guerre, la situation n'en avait pas moins été lourdement obérée par les contre-coups financiers de la lutte mondiale et par les expériences étatistes organisées presque partout à cette époque. En 1924, aux États-Unis comme en Angleterre, en Italie comme en France, en Suisse et en Suède comme en Allemagne, dans les pays balkaniques comme dans ceux de l'Europe centrale, les tendances individualistes l'ont emporté sur les tendances à la socialisation de l'activité économique. Une vague de libéralisme a balayé la majeure partie des institutions bureaucratiques qui représentaient, en somme, un essai de nationalisation des entreprises industrielles et commerciales les plus importantes. L'ère des monopoles et des organismes d'État institués pendant la guerre a pris fin. L'initiative personnelle a réussi à faire sauter la plupart de ces énormes bâtisses, refuges de la bureaucratie et de la lenteur administrative. Les monopoles d'État qui subsistent, se voyant menacés, se transforment eux-mêmes pour pouvoir mieux résister à l'offensive impitoyable menée par l'esprit d'individualisme. C'est ainsi qu'en France la vénérable Régie des Tabacs, que l'on considérait comme le plus typique des monopoles d'État impossibles à améliorer, fait actuellement un effort pour fonctionner dans des conditions financières plus profitables et pour mieux satisfaire ses clients forcés.

Il semble donc que les deux facteurs essentiels de l'amélioration que l'on peut constater dans la situation économique internationale sont les suivants : stabilisation politique d'une part, permettant à la confiance de renaître, à la collaboration financière internationale de se réorganiser, et retour, d'autre part, à des méthodes d'exploitation individualistes, laissant se déployer plus librement l'initiative individuelle, créatrice de richesse.

*
*
*

Pour étayer par l'énoncé de faits concrets les considérations générales que nous venons de développer, examinons successivement la situation économique de quelques pays. Prenons, par exemple, les rapports que la Société d'Études et d'Informations économiques de Paris reçoit des correspondants qu'elle possède dans le monde entier.

ÉTATS-UNIS.

Aux États-Unis, au lendemain des élections qui ont maintenu au pouvoir le Président Coolidge, un optimisme général s'est manifesté dans le monde des affaires. La certitude que le gouvernement resterait stable et continuerait une politique de non-intervention dans les affaires privées, a fait renaître la confiance dans les milieux financiers et commerciaux. Les chefs des grands trusts prévoyaient toute une période de prospérité économique. La situation agricole était considérée comme très satisfaisante. Et dans le premier discours qu'il prononça depuis sa réélection, le Président Coolidge fit entrevoir, aux agriculteurs américains, des perspectives fort réjouissantes. Il affirma que les États-Unis, après avoir été de gros exportateurs de denrées alimentaires et de coton brut, seraient obligés de devenir importateurs dans un nombre indéterminé d'années, quand la population du pays correspondrait à l'immensité de son territoire.

Les rapports publiés à la fin de 1924 sur la production intérieure des États-Unis signalaient une augmentation considérable des achats effectués. Dans la métallurgie, disaient-ils, les commandes de rails et de wagons sont très nombreuses. L'accélération de la production des automobiles correspond à l'amélioration de la situation des fermiers, qui ont profité de la

disette mondiale pour réaliser des bénéfices appréciables. Les dernières statistiques indiquent que, dans 41 États, le nombre des automobiles est supérieur au nombre des fermiers. En résumé, la situation économique des États-Unis est excellente, et l'on prévoit que l'année 1925 sera marquée par une grosse prospérité.

Ces perspectives optimistes étaient, évidemment, exagérées. La baisse formidable du prix du blé a rendu moins brillante la situation des fermiers américains. Mais comme le montre le bulletin de la National City Bank of New York traitant de la situation économique pendant le mois de mars écoulé, la hausse des céréales au cours des derniers mois de 1924 et des premiers mois de 1925 était due, en bonne partie, à des actions spéculatives dont la liquidation a provoqué la chute des prix. Mais une analyse attentive de la situation montre qu'une amélioration se prépare. Le volume des affaires traitées est satisfaisant.

La situation industrielle, pour n'être pas aussi brillante qu'on l'annonçait au lendemain des élections présidentielles, n'en est pas moins en progrès. Il y a reprise dans l'industrie textile. L'industrie métallurgique a bénéficié d'achats d'acier importants opérés par les compagnies de chemins de fer. La production de l'industrie pétrolière a cependant été, en 1924, inférieure de 5.700.000 tonnes à ce qu'elle fut en 1923. Elle a atteint 1.013.000.000 de tonnes.

Selon les statistiques publiées par le Département du Commerce, le chiffre global des exportations, en 1924, a atteint 4.650.000.000 de dollars, ce qui représente une augmentation de 12 0/0 sur le chiffre de l'année précédente, augmentation due essentiellement à l'accroissement de l'exportation vers l'Europe. Les exportations de blé et de coton ont été particulièrement actives.

Par contre, le chiffre des importations ne dépasse pas, en 1924, 3.575.000.000 de dollars. Il est en diminution de 6 0/0 sur celui de 1923, et il en résulte que la balance commerciale des États-Unis est fortement positive. Il faut cependant remarquer que le niveau élevé des prix en 1924 a contribué à ce gonflement du chiffre des exportations.

Un fait qui démontre clairement le changement qui s'est produit dans l'orientation du monde des affaires américain, c'est le nombre considérable des emprunts étrangers lancés sur le marché de New-York au cours des

derniers mois de 1924 et du début de 1925. Au 18 décembre 1924, le total des émissions américaines pour l'étranger s'élevait à 1.226.506.000 dollars. A côté des emprunts négociés par la Belgique, l'Allemagne et la France, 11 millions de dollars furent récemment souscrits pour la Grèce, 30 millions pour l'Argentine, et divers emprunts pour les lignes françaises nationales de navigation, pour la Banque Nationale Suisse, pour la Pologne, etc. Ces emprunts, en particulier celui accordé à l'Allemagne, n'ont pas été sans influence sur le changement de la direction du mouvement de l'or. En 1924, l'Amérique a exporté plus d'or qu'elle n'en a importé. Cet exode de l'or prendra-t-il fin quand l'Allemagne aura retiré tout son emprunt, ou bien se poursuivra-t-il? Dans la *Revue Économique internationale*, M. Henri Hazlitt déclare que l'avenir de ce mouvement dépend en grande partie de la politique monétaire adoptée par les principaux pays d'Europe. La hausse de la livre sterling a amené les banquiers américains à l'idée que le retour à la base or pourra s'effectuer, en Grande-Bretagne, dans un avenir assez rapproché. En attendant, on ne croit pas que les exportations d'or iront vers d'autres pays que ceux ayant déjà repris le système monétaire métallique, ou ceux ayant déjà arrêté des plans déterminés pour reprendre cette base or.

GRANDE-BRETAGNE.

Dans la *Revue Économique internationale*, que nous venons de citer, M. Eug. Boislandry Dubern déclare que lorsqu'on passe en revue les faits essentiels qui dominent la vie financière depuis un an, deux d'entre eux se détachent par l'importance de leurs répercussions et commencent à affecter l'activité économique du monde entier. Ce sont le développement des achats de valeurs étrangères par les capitalistes américains et la hausse de la livre sterling jusqu'au voisinage du pair. Étant donné le rôle que les nations anglo-saxonnes jouent dans le commerce mondial, l'amélioration des moyens de paiement dont elles disposent et des facilités de crédit qu'elles accordent, introduit dans les relations économiques internationales un élément de sécurité propre à stimuler les affaires.

Après une analyse détaillée des raisons de la hausse de la livre sterling, la *Revue Économique internationale* écrit : « La hausse de la Livre n'a

pas, comme certains l'avaient craint, compromis le relèvement industriel et commercial de l'Angleterre. Bien au contraire. Sans doute, l'excès des importations sur les exportations a encore augmenté en 1924; mais ce n'est pas là, on le sait, une preuve de stagnation économique. C'est, par exemple, en approvisionnements de laine et de coton bruts que les principaux accroissements d'importation ont consisté, témoignant de perspectives favorables pour l'industrie textile. D'autre part, les nouveaux placements de capitaux anglais à l'étranger et aux colonies semblent préparer des ventes faciles aux articles anglais d'exportation. Il n'est donc pas improbable que, sans aller jusqu'à l'équilibre, les conditions matérielles d'un change stable se réalisent. Quant aux conditions morales, elles sont, dès à présent, acquises. La bonne tenue des finances publiques témoigne de la fidélité de l'Angleterre aux excellents principes qui lui ont valu son crédit.»

Le correspondant à Londres de la *Société d'Études et d'Informations économiques* de Paris n'est pas aussi optimiste. Il relève l'excédent considérable des importations anglaises sur les exportations et remarque que la situation financière de la Grande-Bretagne, en 1924, ne peut être considérée comme satisfaisante. Les dépenses annuelles du pays s'élèvent à quatre fois ce qu'elles étaient avant la guerre : 790 millions contre 200 millions. Sans doute, cette différence est due, en grande partie, aux dettes de guerre, dont le service monte à près de 350 millions. Mais à part cette dépense, que rien ne peut réduire que le temps, l'Angleterre dépense pour son administration 150 millions, contre 54 millions avant la guerre. « Cette prodigalité dans les dépenses administratives, ajoute-t-il, est due au gouvernement coalitionniste d'après-guerre, et le devoir du Ministère actuel serait de faire des coupes sombres dans tous les services. La Commission Gueddes, il y a deux ou trois ans, avait montré la voie; mais un gouvernement qui a 1.200.000 chômeurs se trouve dans une situation bien difficile quand il s'agit de réduire les dépenses et de faire des économies. » Le même organe cite une phrase de l'*English Review* qui résumait ainsi la situation à la fin de janvier 1925 : « Notre population a crû dans une plus forte proportion que la demande universelle des produits de l'industrie britannique ». Le problème de la surpopulation et du chômage apparaît ainsi comme le plus important de tous ceux qui préoccupent actuellement les hommes d'État, les économistes et les sociologues britanniques.

manifestent une activité qui prouve que, malgré les difficultés contre lesquelles luttent les finances d'État, l'organisme économique du pays est sain et, somme toute, plus prospère que dans la plupart des pays voisins. Pour la première fois, l'an dernier, un excédent sensible des exportations sur les importations a été réalisé. Et si la situation de la Trésorerie gouvernementale est fort difficile, les embarras actuels constituent le lourd héritage des années de guerre et d'après-guerre et ne résultent pas d'un déficit dans l'activité actuelle du pays.

Le Professeur Albert Aftalion, dont on connaît les études importantes sur la question du franc, a montré récemment que les variations du change, pendant les périodes de prospérité et de dépression postérieures à la guerre, revêtent, en partie, le caractère de « phénomènes cycliques ». La reprise industrielle de 1923 et 1924, augmentant les ventes de francs de la part des étrangers, amoindissant les prêts au Trésor, a été une des raisons de la dépréciation psychologique du franc. Au contraire, la dépression qui avait suivi la crise industrielle de 1920 avait poussé à des achats plutôt qu'à des ventes de francs par des étrangers, favorisé les placements en Bons de la Défense, donné de l'aisance à la Trésorerie et, par là, contribué au relèvement du franc. En effet, pendant les périodes de dépression, le besoin de capitaux de la part de l'industrie étant très restreint, l'épargne française disponible se porte en masse vers les emprunts de l'État ou des collectivités publiques, cherche notamment un placement à court terme, dans les Bons de la Défense ou du Trésor. Au retour de la prospérité, au contraire, la reprise de l'activité productrice accroît le besoin de crédits de l'industrie, qui, par l'appât de plus hauts bénéfices, attire à elle des capitaux plus considérables. La part qui va aux placements en fonds d'État, aux renouvellements des Bons de la Défense ou à des souscriptions nouvelles, fléchit. Or cette réduction dans les souscriptions aux emprunts d'État pendant les périodes d'activité industrielle aggrave les difficultés de la Trésorerie, et la crainte que les embarras qu'elle rencontre alors ne la poussent à l'inflation exerce une influence psychologique profonde sur la tenue du franc et le taux auquel on est disposé à l'échanger contre les monnaies étrangères. En période de dépression industrielle, au contraire, le danger d'inflation paraissant s'éloigner, le franc est moins sous-estimé et sa valeur se relève.

On voit que, dans une certaine mesure, la dépréciation du franc est le résultat du relèvement économique du pays. Les difficultés financières de la France ressemblent à une maladie dont le patient ne souffre pas beaucoup tant qu'il est dans un état de faiblesse générale ou de surexcitation, et dont il sent plus douloureusement les atteintes au moment où il se fortifie et revient à l'état normal.

ALLEMAGNE.

La situation économique de l'Allemagne, si elle est infiniment plus saine que ce n'était le cas il y a un ou deux ans, n'en est pas moins difficile. Le D^r Solmssen, directeur de la Diskonto-Gesellschaft, a donné récemment à la Société juridique de Berlin, quelques renseignements sur les ressources financières de son pays.

Il a insisté sur la nécessité, pour l'Allemagne, de se faire ouvrir des crédits à l'étranger. Il a montré que la fortune nationale allemande, qui atteignait 350 milliards de marks avant la guerre, ne s'élève plus qu'à 150 milliards. Le capital d'exploitation dont elle dispose est de 30 milliards, contre 125 milliards. Le revenu national, qui était de 40 milliards, est tombé à 25 milliards. Il est vrai que la population de l'Allemagne, qui était de 66 à 67 millions de têtes avant la guerre, n'en compte plus que 62. Mais les charges sociales, de 1.150.000.000 avant la guerre, atteignent actuellement 2 milliards.

L'assurance contre l'invalidité, dont bénéficient 18 millions d'individus, leur prend jusqu'à 4 o/o de l'ensemble de leurs revenus; les caisses de maladies leur prennent jusqu'à 8 o/o. Les impôts absorbaient autrefois 2.300.000.000, y compris 416 millions pour la défense nationale. Dans le premier semestre de 1924, le montant des impôts fut de 3.300.000.000 et, depuis, sont venus s'ajouter les charges par l'exécution du plan Dawes.

Le D^r Solmssen a ajouté que l'esprit d'épargne est fort affaibli en Allemagne. En 1913, 19,7 milliards étaient déposés dans les caisses d'épargne : maintenant leurs dépôts n'excèdent guère 2 milliards. En 1913 les créanciers de toutes les banques allemandes faisaient 9.600 millions, dont 5.150 millions pour les grandes banques berlinoises seulement. Aujourd'hui, le total de ces comptes atteint de 3 milliards à 3.500 millions.

Quant aux crédits obtenus par l'Allemagne à l'étranger, ils s'élèveraient actuellement à 2 milliards de marks or.

On voit que la situation financière du pays n'est pas aisée. En regard de ces chiffres, il faut cependant noter que l'encaisse or de la Reichbank, qui ne dépassait pas 481 millions de marks or au 31 mars 1924, s'est accrue constamment depuis cette date pour atteindre 1003 millions de marks au 31 mars 1925.

Le redressement financier de l'Allemagne a, naturellement, rendu plus difficile son commerce d'exportation. Mais l'assainissement de l'assiette économique du pays était devenue indispensable. Nous étudierons une autre fois la manière dont s'est effectué ce retour à un état normal au point de vue financier et commercial, et les perspectives qui s'ouvrent devant le commerce extérieur allemand.

SUISSE.

Le budget fédéral de 1925 n'a pas permis le retour des finances suisses à l'équilibre de recettes et des dépenses auquel on espérait arriver. Une subvention extraordinaire à la Ligue contre la tuberculose, une autre pour la construction du port de Bâle et l'augmentation des dépenses militaires, ont compromis l'échafaudage construit par le Chef du Département des Finances. Toutefois, le déficit budgétaire, qui était de 128 millions en 1921, de 79 en 1922, de 45 en 1923, ne sera plus que de 16 millions en 1925.

La réorganisation des chemins de fer fédéraux a eu une influence heureuse sur le budget général de la Confédération. Pour la première fois depuis la guerre, le compte des profits et pertes a présenté un solde actif, grâce aux réductions de personnels et des dépenses diverses. Les recettes voyageurs et marchandises sont en augmentation sérieuse et le budget de 1925 prévoit un excédent de recettes de 7 millions, qui sera utilisé pour commencer l'amortissement de la dette de guerre, qui se monte encore à 207 millions.

On constate une amélioration dans la situation économique générale. La Suisse se relève lentement d'une crise, que certains croyaient irrémédiable.

grâce à l'esprit d'ordre, de méthode et d'initiative de ses industriels et commerçants. L'industrie hôtelière renaît après une série désastreuse d'années déficitaires. L'horlogerie est en sérieuse reprise et l'industrie des machines se débarrasse peu à peu de ses stocks. Mais il faut remarquer que beaucoup d'usines suisses, pour écouler leurs produits, sont obligées de les vendre à des prix très voisins du prix de revient, ou même à perte. Ce fait est dû à des causes profondes : privation de matières premières, situation géographique, éloignement de la mer; ou à des causes spéciales : change élevé, hauts prix de la main-d'œuvre, etc. Certaines industries comme celles du chocolat, du lait condensé, de la soie, des broderies, des machines, de la chaussure, ont créé à l'étranger des filiales qui, bénéficiant de conditions de productions plus favorables que la firme mère, prospèrent au moment où celle-ci lutte avec peine. C'est là un danger pour le pays. Si la situation générale s'est sensiblement améliorée, on ne peut donc pas encore proclamer que l'ère des difficultés soit terminée.

BELGIQUE.

La vie économique de la Belgique est toujours plus ou moins liée à celle de la France.

Grâce au droit de priorité dont elle jouit sur les réparations allemandes, la Belgique a pu, plus facilement que la France, restaurer les dommages subis pendant la guerre. Elle a retiré de l'occupation de la Rhur une somme d'environ 2 milliards de francs belges. La situation est donc relativement satisfaisante. Si le pays souffre de l'élévation des prix, les agriculteurs en bénéficient, car elle se fait sentir particulièrement sur les denrées alimentaires. Quant aux finances de la Belgique, on sait que ce pays n'a pas, comme la France, de dette politique envers ses anciens alliés. Sa dette extérieure, assez faible, a été contractée envers des créanciers privés.

La *Revue Économique internationale* du 10 février dit que la Belgique a reçu de l'Allemagne 1500 millions de marks or, en sus des frais d'occupation, au titre des réparations qui lui sont payées, par priorité sur les créances des autres nations victorieuses, jusqu'à concurrence de 2

milliards de marks or. Il est vrai que l'invasion de la Belgique par l'Allemagne ayant été presque complète et ayant duré quatre ans, l'administration belge, en particulier l'administration financière, a été plus désorganisée que celle d'aucun autre pays occidental. Le régime monétaire belge a été profondément troublé par l'introduction de marks, et l'émission de francs nécessaires au retrait de cette monnaie étrangère a causé une dépréciation du change belge, qui accroît le montant des dépenses du royaume.

La réorganisation des finances belges, d'abord très difficile, se trouve aujourd'hui fort avancée. Le déficit du budget, qui atteignait, en 1920, 5.800 millions de francs belges, put être réduit, en 1922, à 2360 millions et ne doit guère dépasser 1300 millions en 1924. Ces déficits sont imputables, d'une part aux manquements de l'Allemagne, et d'autre part, aux travaux et exploitations de l'État.

Les recettes du budget ordinaire croissent rapidement. Pour 1924, on espère que le rendement de l'impôt s'accroîtra d'une somme de 700 à 800 millions de francs, ce qui porterait le total des recettes fiscales à 2800 millions de francs. La situation, pour être difficile, ne s'en améliore pas moins progressivement.

POLOGNE.

S'il est un pays que les années d'après-guerre montraient complètement désorganisé, c'est bien la Pologne. Formée de trois tronçons rattachés, avant la guerre, à la Russie, à l'Allemagne et à l'Autriche, elle avait à constituer son unité politique et économique, à édifier son appareil administratif sous la pression de l'armée bolchévique qui cherchait à faire pénétrer en Europe, par les armes, la doctrine communiste.

Après plusieurs années de tâtonnements et de difficultés, la Pologne est arrivée à s'organiser.

La débâcle du mark polonais, dont l'incessante dévaluation ruinait les bases de l'activité économique du pays, a été vaincue, l'an dernier, par l'établissement d'une monnaie or, le *zloty*, sensiblement égal au franc suisse.

Le 20 janvier dernier, le Président du Conseil polonais, M. Grabsky, a exposé la situation financière du pays. Il a montré comment le Trésor, à l'ouverture du nouvel exercice, est très bien fourni en réserves et solidement appuyé sur une monnaie dont la stabilité est parfaite. La réalisation du budget de décembre 1924 a marqué un véritable record sur tous les mois précédents, les recettes s'étant élevées à 198,9 millions, enregistrant une plus-value de 22,4 millions, tandis que les dépenses, de 164,1 millions, étaient inférieures de 9,2 millions aux prévisions budgétaires.

Au 31 décembre, la réserve existant dans les caisses publiques se montait à la somme de 97.575.228 zloty. Il fallait encore y ajouter 29 millions en crédits disponibles à la Banque de Pologne, 26 millions de capital disponibles à la Banque de l'Économie Nationale et 72 millions à prélever sur l'émission de monnaie divisionnaire et la liquidation de la Caisse Polonaise des Prêts. Si, à cette somme de 224,5 millions, on ajoute celle des arriérés des contributions, dont la rentrée doit s'opérer sans préjudice des recettes courantes, et qui se monte à 205 millions, cela fait, au total, la somme de 429,5 millions, très respectable assurément et plus de dix fois supérieure aux réserves dont disposait le fisc au début de l'année 1924.

Depuis lors, la situation a continué à s'améliorer, d'autant plus qu'un emprunt de 50 millions de dollars a été négocié aux États-Unis.

La situation économique a, par contre, continué à être difficile en 1924. Dans certaines branches industrielles, l'exploitation n'a été que partielle, en particulier en Haute-Silésie. Le prix de la vie a haussé dans de graves proportions, comme cela se produit toujours dans les pays qui remplacent leur monnaie dépréciée par une monnaie or. L'exportation en a été entravée, surtout en ce qui concerne le bois et les tissus.

Au cours de l'année dernière, la forte situation des finances publiques n'a donc pas été accompagnée d'une prospérité industrielle. Mais au cours des premiers mois de 1925, l'assainissement réalisé a commencé à porter ses fruits et l'industrie est entrée dans une période d'activité plus satisfaisante. Quant à l'agriculture, elle a profité, naturellement, de la hausse du prix du blé qui s'est maintenue jusqu'à la chute des prix dont nous avons parlé à propos de l'Amérique.

définitive, au printemps 1924, au moment où la Suède décida de revenir à l'étalon-or, sa fortune nationale s'était accrue, en dix années, de presque 1 milliard de couronnes.

L'année 1924 a été, au point de vue économique, exceptionnellement favorable. Le chômage fut en décroissance marquée. La consommation du fer et de l'acier atteignit le niveau le plus élevé qui ait été enregistré jusqu'ici. Elle se monta à 646.000 tonnes, et comme la production nationale n'atteignit que 540.000 tonnes, 107.000 durent être importées. Les exportations du minerai passèrent de 3.830.000 tonnes à 5.930.000. Les exportations de bois diminuèrent, il est vrai, de 26 millions de couronnes en valeur. Mais le chiffre de 285 millions, qu'elles atteignirent, n'en est pas moins supérieur de 70 millions à ce qu'il était en 1913. Dans les autres postes des exportations, l'augmentation est générale, en particulier en ce qui concerne les papiers, machines et métaux bruts.

Vu l'augmentation des importations, le déficit de la balance commerciale reste en 1924, comme en 1923, d'environ 150 millions de couronnes, somme à laquelle il faut ajouter au moins 20 millions dépensés annuellement par les Suédois en pays étrangers. Comme, d'autre part, les frets maritimes rapportent à la Suède, à l'heure actuelle, 120 à 125 millions, le déficit réel se monte à 50 millions de couronnes.

On se préoccupe, dans les milieux d'affaires, d'augmenter le volume de l'exportation nationale. Si l'on n'y réussit pas, la Suède devra avoir de nouveau recours à un emprunt extérieur, à moins d'une récolte particulièrement favorable.

A ce point de vue, il faut noter que le développement actuel des usines électriques, qui permet de réduire progressivement les achats de charbon anglais, est un facteur dont l'importance croît sans cesse. La production annuelle des usines électro-chimiques et électro-métallurgiques a augmenté de vingt-deux fois en treize ans. La richesse totale de la Suède en houille blanche atteint celle de la France, soit environ 10 millions de chevaux-vapeur. Les installations électriques de l'État, d'une puissance de 400.000 chevaux-vapeur environ, comptent déjà des centaines de kilomètres de lignes. Les minerais de fer de Laponie sont transportés soit vers la Baltique, soit vers la mer du Nord, sur trains électriques. Bref, il y a toutes raisons de penser que la Suède a encore devant elle un bel essor industriel.

La situation, pour être moins facile dans les autres pays scandinaves : Finlande, Norvège, Danemark, n'en est pas moins de plus en plus stable. Dans le nord comme dans le centre de l'Europe, on fait un sérieux effort pour équilibrer les finances nationales.

CONCLUSION.

Nous ne pouvons poursuivre indéfiniment cette revue de la situation économique des différentes nations.

Sans doute, il est des pays dont nous n'avons pas parlé, où la stabilité politique est loin de s'être établie. En Italie, comme dans plusieurs États balkaniques, la lutte est très vive entre les partis gouvernementaux et l'opposition. Mais même dans ces pays, la vie économique est en progrès, la désorganisation de l'après-guerre fait place, peu à peu, à un état de choses plus normal.

La production industrielle de l'Italie, qui atteignait en 1913 trois milliards de lires, en valeur, en représente aujourd'hui 25 milliards, soit 6 milliards de lires or. Les exportations de l'année 1924 marquent une augmentation de plus de 3 milliards de lires sur celles de 1923. Les finances d'État, encore très obérées, sont cependant plus saines que pendant les années précédentes. Et l'Italie travaille activement à l'amélioration de son outillage commercial : chemins de fer, téléphone, flotte.

En Serbie, malgré la lutte acharnée que se livrent le parti radical de Pribitchevitch et le parti républicain croate de Raditch, la situation économique s'améliore. Janvier 1925 a vu la monnaie nationale serbe, le dinar, hausser sensiblement. 100 dinars valent actuellement 8,3 francs-or, environ, alors qu'ils ne valaient que 6,5 francs à la fin de 1923 et 5,4 francs à la fin de 1922. La balance commerciale du pays s'est soldée par un excédent d'exportation d'un demi-milliard de dinars, l'augmentation en valeur du commerce d'exportation étant de 25 0/0 par rapport à l'année 1923.

En Roumanie, malgré la crise du numéraire qui gêne la vie économique, la mise en valeur des richesses du pays s'organise sérieusement. La

caractéristique de l'année qui vient de s'écouler, c'est qu'au milieu d'innombrables difficultés, l'industrie du pétrole a atteint une production égale à celle de la dernière année d'avant-guerre. Il a fallu cinq années d'efforts, — car la guerre s'est terminée en 1919, à cause de l'expédition contre les communistes hongrois dirigés par Bela Kum — pour obtenir ce résultat remarquable. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1924, le total des encaissements effectués par l'État s'est élevé à 26.579.921.630 lei. Cette somme représente un excédent de 2 milliards par rapport aux évaluations budgétaires pour l'année 1924. On estime que la couverture des dépenses budgétaires pour l'exercice en cours est largement assurée et un excédent important est même à prévoir.

Nous pourrions continuer cette étude et examiner la situation d'autres pays. Nos conclusions ne seraient pas, dans l'ensemble, sensiblement différentes. Elles confirmeraient, nous semble-t-il, l'exactitude des remarques générales que nous avons exposées au début de cette chronique. Même dans les finances soviétiques, grâce à la stabilité du tchervonetz et à l'abandon d'une partie des théories extrémistes, un peu d'ordre renaît.

On peut se demander si les préparatifs militaires des grandes puissances ne constituent pas, déjà aujourd'hui, une menace terrible pour la paix du monde. Mais on ne saurait nier le progrès général qui a été réalisé, cette dernière année, dans le domaine économique. Reste à savoir si le rétablissement des relations d'affaires internationales, l'organisation d'un réseau serré d'intérêts qui se compénètrent malgré les frontières nationales, ne constitue pas la protection la plus puissante contre une nouvelle conflagration mondiale.

D^r GEORGES VAUCHER.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

ET

ÉTUDE SUR LA VIE DES SOCIÉTÉS

EN ÉGYPTÉ

PAR M. EDGAR PAPASIAN

EXPERT-SYNDIC.

Malgré la légère amélioration qui s'est manifestée en 1924 dans les conditions économiques internationales, le retour à une situation normale ne s'est pas encore réalisé.

La question du règlement des dettes interalliées reste toujours à résoudre, et les variations du marché des changes pèsent encore, pour la plupart des États européens, dans la balance des opérations financières et commerciales en général.

L'Égypte, favorisée par une monnaie saine et des finances publiques libres de toutes charges nouvelles, a continué en 1924 à profiter de la succession de plusieurs années de prospérité dues aux prix, toujours en progrès, du coton, sa principale ressource.

Les finances du Gouvernement accusaient, au 31 mars 1924, un fonds de réserve de L. E. 17.800.000, qui paraît devoir augmenter sensiblement en 1925. L'excédent des recettes sur les dépenses, au 31 décembre 1924, a atteint en effet L. E. 7.006.000, et voici, à la même date, le chiffre des disponibilités du Trésor égyptien :

Espèces en banques, en caisse et près la Caisse de la	L. E.
Dette.....	22.420.000
Fonds publics.....	14.248.800
TOTAL.....	<u>36.668.800</u>

La balance commerciale se dégage, par ailleurs, des plus satisfaisantes. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1924 elle a donné :

	L. E.
Pour les exportations.....	65.735.935
— importations.....	50.736.918
Soit un excédent favorable de.....	14.999.017
contre en 1923.....	13.110.364

Il est à relever que pour les trois premiers mois de 1925, on constate :

	L. E.
Pour les exportations.....	21.427.337
et pour les importations.....	13.786.829
Soit un excédent de.....	7.640.508

Le stock reporté, à fin 1924, du coton égyptien représentait cantars 1.964.059, et au 31 mars 1925 1.242.344 cantars.

Les arrivages au 31 mars s'élèvent, d'autre part, à 6.794.354 cantars, contre 6.029.648 cantars pour une estimation de la récolte à 7 millions de cantars en 1923-1924, contre 6.500.000 en 1922-1923.

La seule circonstance défavorable a été l'insuffisance de la variété *Sakellaridis*.

La protection de la graine (*tagawi* «semence») fait l'objet de la préoccupation du Gouvernement. Des mesures, adaptées aux circonstances, sont en cours d'application. Néanmoins les prix des qualités moins fines se sont raffermis par la forte reprise du *Sakellaridis*, lequel a dépassé le prix de 70 talaris le cantar; et tout compte fait, l'exportation de l'article a été faite à des prix avantageux pour le pays.

Voici, à titre d'indication, les cours du coton aux dates suivantes :

	31 MARS 1924.	31 DÉCEMBRE 1924.	31 MARS 1925.
Disponible <i>Achmouni F. G. F.</i> ... (dollars)	37 1/2	35 1/4	38 1/4
— <i>Sakellaridis F. G. F.</i> ... —	40 1/8	58 3/4	72 1/2
Graines de coton. Disponible.... (P. T.)	122	140	118

Les disponibilités créées au pays par cette situation prospère se sont portées vers les valeurs publiques, en général, et une reprise marquée a été enregistrée tant sur les titres à revenus fixes que sur ceux à revenus variables. Le taux de capitalisation de ces placements rétrograde régulièrement et s'élève à moins de 5 o/o pour ceux de premier ordre. Par ailleurs le bien-être s'est traduit dans le pays par une intensification dans la construction de maisons d'habitations et d'immeubles de rapport ainsi que par des transactions immobilières, urbaines et rurales, tant entre particuliers qu'avec des sociétés foncières.

Dans cette revue, forcément incomplète, nous porterons notre attention sur les valeurs mobilières égyptiennes dont la fermeté des cours est un signe manifeste de la prospérité de la situation financière actuelle et une indication pour l'établissement des perspectives de l'année 1925.

FONDS D'ÉTAT ET OBLIGATIONS.

	31 MARS 1924.	31 DÉCEMBRE 1924.	31 MARS 1925.
Dette égyptienne unifiée. (Lst.)	74 3/16	77 3/4	82 3/4
— — privilégiée —	64 3/4	67 3/8	72 3/4
Tribut d'Égypte 3 1/2 1894 —	71 1/2	54 1/2	60
Crédit Foncier égyptien 3 1/2 o/o (francs)	332 3/4	348	373 1/2
— — 4 o/o —	378	387 1/2	414
— — 3 o/o —	298 1/2	318	333 1/2
— — à lots 1886 —	354	416	444
— — — 1903 —	253	284	298
— — — 1911 —	247 1/2	280	282
Canal de Suez 3 o/o 2 ^e série. —	327 F ⁽¹⁾	172	156
— 5 o/o —	446 F	195	216
Chemins de Fer Basse-Égypte 5 o/o —	435 B ⁽¹⁾	278	325
Cairo Electric Rail. Heliopolis 5 o/o —	455 B	278	339
Société Agric. et Ind. d'Égypte 5 o/o —	390 B	180	210
Chemins de Fer Ottom. (Lots turcs). —	27	27 1/2	26
Bons à lots Panama —	55	50	44

(1) La lettre F signifie francs français et la lettre B francs belges.

L'Unifiée et la Privilégiée ont continué à intéresser spécialement les portefeuilles égyptiens.

Des chiffres statistiques de la Caisse de la Dette publique il résulte que le pourcentage approximatif des coupons de ces emprunts, payés en Égypte, a été de 53 1/2 en 1923 et de 56 1/2 en 1924, alors qu'il n'était que de 14 0/0 en 1919. En calculant seulement un 10 0/0 pour la fraction des coupons payés à Londres sur affidavit et appartenant à l'Égypte, on obtient, pour la partie de la Dette égyptienne détenue par le pays, un pourcentage de 60 à 65 0/0.

Le compartiment des obligations du Crédit Foncier égyptien à lots ou sans lots a été très actif, et les demandes de la part de l'épargne toujours suivies.

L'année 1924 a été caractérisée par une série de procès contre les sociétés anonymes, introduits ou plaidés et portant sur la question de savoir si les coupons des titres cotés en francs devaient être payés au cours du change ou du tarif égyptien. C'est à partir de mai 1924 et de l'arrêt de la Cour d'Appel mixte, dans l'affaire des obligations des Sucreries et Raffineries d'Égypte, que les demandes similaires ont été introduites, en premier lieu contre la Compagnie du Canal Maritime de Suez, qui a été condamnée en première instance au Caire, le 26 janvier 1925, et dont l'appel, immédiatement interjeté, sera certainement plaidé avant vacations. L'affaire vient en effet le 23 avril 1925. Par ailleurs, un procès analogue, plaidé à Paris, a donné gain de cause à la Compagnie par jugement du 1^{er} avril. Le Tribunal a considéré que quoique société égyptienne, c'est à Paris que la Société a centralisé toute son administration, et que les francs indiqués sur le titre sont des francs français, monnaie légale française. Que d'ailleurs il n'existe en Égypte aucune monnaie dénommée *franc*, le franc égyptien ne pouvant être qu'une appellation abstraite.

En second lieu, contre la Cairo Electric Railways and Heliopolis Oases Company, laquelle a été également condamnée en paiement au pair de ses obligations par jugement du Tribunal mixte du Caire du 9 mars 1925, dont appel est interjeté et qui sera aussi plaidé avant les vacances.

Il est utile de noter également que les deux sociétés ont été déclarées « sociétés commerciales » par jugement de première instance au Caire.

La Société des Chemins de fer de la Basse-Égypte a été assignée par-

devant le Tribunal civil à son audience du 4 mai, en paiement de ses obligations 3 1/2 o/o et 5 o/o en francs or, alors que le service des dites obligations est fait en francs belges.

Quant aux obligations de la Société Agricole et Industrielle d'Égypte 5 o/o et 4 o/o, l'affaire se présente comme pour la Société de la Basse-Égypte, mais l'assignation n'a pas encore été lancée.

Étant donné le désarroi que ces procès ont créé dans la cote de la Bourse et la fièvre de spéculation qu'elle a déterminée dans le public, il est à souhaiter que l'issue de tous ces procès ne tarde pas à être connue dans l'intérêt même des parties intéressées.

Avant de clore ce chapitre, il y a lieu de mentionner aussi l'affaire du Tribut égyptien. Une action est introduite contre le Gouvernement égyptien par-devant le Tribunal mixte du Caire, à laquelle s'est ralliée à la dernière audience la maison Rothschild de Londres. La demande tend à la reprise du Service des Emprunts 3 1/2 o/o et 4 o/o par le versement des annuités, suspendu depuis octobre 1924 mais dont le montant est déposé à la National Bank of Egypt jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par une autorité reconnue par l'Égypte.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.

COURS.

	31 MARS 1924.	31 DÉCEMBRE 1924.	31 MARS 1925.
Agricultural Bank. Ordinaires. (Lst.)	7 19/64	8 5/16	8 1/2
— — Deferred . . .	631	710	750
— — Privilégiées —	7 3/16	7 11/16	8
Crédit Foncier égyptien. Actions (frs.)	770	903	884
— — Fond. —	11000	15200	14600
Land Bank of Egypt. Actions . . (Lst.)	10 1/4	13 3/4	13 15/32
— — Fond.	104 1/2	149 1/2	142
National Bank of Egypt	23 1/2	27 15/16	28 1/2
Cassa di Sconto e di Risparmio (frs.)	124	130 1/2	135
Commercial Bank of Egypt . . . (Lst.)	4 3/16	4 1/4	4 1/2
Banque d'Athènes. (francs)	54 1/2	80	69 ex-c.
Banque d'Orient. —	50 1/2	73 1/2	60 ex-c.
Banque Misr (L.E.)	4	4	5 a.

Tous les économistes conviennent que la fermeté des valeurs d'institution de crédit dénote, en général, une situation normale du marché financier et qu'elle est le signe précurseur d'une reprise sérieuse des cours de tous les titres. Pour le marché d'Égypte, cette prévision s'est réalisée en 1924 et se maintient. Les différences des cours sont importantes et, malgré une légère dépression en mars, les prix sont fermes. Les dividendes distribués par la National Bank of Egypt et le Crédit Foncier égyptien ont été les mêmes que pour l'exercice précédent, soit 30 shillings et P. T. 140 respectivement. Les bilans publiés par ces deux importants établissements financiers dénotent la situation forte qu'ils ont acquise tant par leurs réserves importantes que par les ressources dont ils disposent. — La Land Bank of Egypt, par la répartition de partie de ses bénéfices de change sur rachat de ses obligations à Paris, a pu payer 14 shillings par action, et 5/10 à titre de boni et £ 7.12.0 aux parts, avec £ 4.18.0 comme boni également.

La Cassa di Sconto a distribué 9 francs, contre 8 francs l'an dernier; la Banque Misr P. T. 32, contre P. T. 30, et la Banque d'Orient 15 francs, contre 12 1/2 en francs français.

SOCIÉTÉS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES.

	COURS.		
	31 MARS 1924.	31 DÉCEMBRE 1924.	31 MARS 1925.
Aboukir Co. Ltd. (Sh.)	18/-	19/3	20/-
Egyptian Delta Land. (Lst.)	17/32	5/8	5/8
Gharbieh Land Co. Actions (L. E.)	1 51/64	2 7/32	2
Sidi Salem Estates. (Lst.)	1 3/16	1 7/16	1 7/16
Gabbari Land Co. (L. E.)	1/2	15/32	23/32
Société anonyme du Béhéra. Privi- vilégiées. (Lst.)	4 1/32	4 1/2	4 17/32
Société anonyme du Béhéra. Or- dinaires. (L. E.)	9	14 1/4	14
Urbaines et Rurales. (Lst.)	4 9/16	5	5 1/8
Union foncière d'Égypte . . . —	2 3/32	3 3/4	3 19/32
New Egyptian Co. Ltd. . . . (Sh.)	24/9	32/6	37/3
Wadi Kom Ombo. Actions. (Lst.)	5 7/16	4 3/4	5 1/8

	COURS.		
	31 MARS 1924.	31 DÉCEMBRE 1924.	31 MARS 1925.
Wadi Kom Ombo. Fond. . (Lst.)	36 1/2	38	38
Société des Imm. d'Égypte.. —	8 1/2	9 3/4	11 1/8
Building Lands of Egypt... —	1 9/32	1 11/16	1 11/32
Société Domaine Cheikh Fadl. Jouis- sance..... (francs)	98 1/2	128	128 1/2
Egyptian Enterprise and Develop- ment..... (L. E.)	3 3/16	4 1/4	4
Alexandria Central Build.. (Lst.)	7 3/4	8 1/2	7 3/4 ex-c.
Cairo Electric Railways and He- liopolis. Actions.... (francs)	170	226 1/2	207
Cairo Electric Railways and Helio- polis. Parts fondateurs. (L. E.)	20	22 1/2	16 1/2
Société foncière d'Égypte.. (Lst.)	5 7/16	5 3/4	5 1/2
Anglo-Egyptian Land Allotment. Actions..... (L. E.)	2 1/16	2 1/2	2 7/16
Anglo-Egyptian Land Allotment. Parts..... (P. T.)	32	27	27 1/2
Consolidated Land Co.... (P. T.)	6 1/2	7 1/2	9
Suburban Buiding Co.... (L. E.)	1/2	1 1/4	1 1/16

Les sociétés foncières et immobilières ont donné lieu à des échanges actifs, spécialement celles dont les revenus proviennent de l'exploitation et de la mise en valeur de leurs activités urbaines et rurales, et non pas de la revente de leurs propriétés, ce qui peut procurer un profit provisoire, nullement constant.

La Société Urbaine et Rurale a élevé son coupon de P. T. 22 1/2 à P. T. 24 1/2. — La New Egyptian propose 16 2/3 0/0 à ses actionnaires, contre 13 1/3 0/0 l'an dernier, avec report à nouveau de £ 57.328. La compagnie a des intérêts importants dans la Société Belge Égyptienne de l'Ezbékiah, soit 11.138 actions ordinaires en compte participation, inscrites au bilan pour £ 73.689. — Le Wadi Kom Ombo a fixé les répartitions aux mêmes chiffres que l'an dernier, soit P. T. 29 1/4 et P. T. 175 1/2; la Société des Immeubles d'Égypte à P. T. 55, contre P. T. 52. Par ailleurs, cette dernière, à la suite de la vente de deux de ses immeubles, rue Chérif pacha, a proposé à ses actionnaires une répartition par réduction de son capital social.

La Société du Domaine de Cheikh Fadl a remboursé à ce jour la totalité des 150.000 actions à 100 francs et constitue aujourd'hui une affaire de liquidation de la créance vis-à-vis de Mohamed Kamel pacha Galal, acheteur du Domaine, créance pour solde du prix du Domaine, soit valeur 15 juin 1923 : L. E. 996.020, payables en 48 semestrialités de L. E. 38.901.

L'Anglo Egyptian Land Allotment a élevé son dividende de P. T. 10 à P. T. 16, et la Building Lands of Egypt, continuant sa liquidation, a encore réparti P. T. 40 au total, portant l'ensemble des répartitions à L. E. 2 sur £ 4, valeur nominale du titre, dont 80.000 en circulation.

SOCIÉTÉS DES EAUX.

	COURS.		
	31 MARS 1924.	31 DÉCEMBRE 1924.	31 MARS 1925.
Alexandria Water Co. (Lst.)	11 1/2	12 27/32	13 3/8
Eaux du Caire. Capital... (francs)	91 ex-c.	103 1/2	105
— — Jouissance. —	158 ex-c.	195	204
— — Parts..... —	1200 ex-c.	1370	1560

L'Alexandria Water Company, qui a décidé de clôturer ses bilans au 31 décembre, au lieu de fin mars, a fixé, pour les neuf mois de l'exercice 1924, le coupon à 10/9 contre 14/- pour les douze mois de l'exercice écoulé. — La Compagnie des Eaux du Caire a suivi son développement mathématique. Les recettes nettes ont totalisé : L. E. 200.565, contre L. E. 174.411 en 1923. Le dividende de 10 francs par action de jouissance a été élevé à 11 francs, et pour les parts de fondateurs de 66 fr. 90 à 82 fr. 58 c.

SOCIÉTÉS D'HÔTELS.

	COURS.		
	31 MARS 1924.	31 DÉCEMBRE 1924.	31 MARS 1925.
Egyptian Hotels Limited. Ordinaires (Lst.)	3 1/2	4 21/32	5 7/16
— — Privilegiées —	8 1/8	8 1/2	8 3/8
Grands Hôtels d'Égypte	11 1/4	13 5/8	19 1/8
Upper Egypt Hotels..... (L. E.)	2 31/32	3 11/16	2 7/8

Les accords en cours de réalisation entre la Société des Grands Hôtels et l'Egyptian Hotels Ltd., ont provoqué un mouvement assez large sur les titres de ces deux sociétés. Il s'agit de donner à bail, pour une durée de 25 ans, les Hôtels Continental, Héliouan, Mena House et Casino San-Stefano, pour un loyer global de L. E. 40.000 environ aux Egyptian Hotels. Cette compagnie prendrait en outre en charge, au prix forfaitaire de L. E. 100.000, le mobilier et le matériel, avec faculté aux Grands Hôtels d'Égypte de le reprendre pour L. E. 75.000 à l'expiration du contrat de bail.

Au cas où le projet, déjà adopté par les actionnaires des Grands Hôtels d'Égypte, serait également approuvé par ceux des Egyptian Hotels convoqués à cet effet, il sera procédé de la part de la première société :

A la répartition de 1 action Egyptian Hotel par action Grands Hôtels d'Égypte, soit au total 37.000 actions sur les 50.000 titres reçus en 1923 pour prix de cession de l'immeuble du Savoy.

Par ailleurs, les Grands Hôtels d'Égypte, par les recettes locatives des hôtels et magasins, seraient en mesure d'assurer un dividende régulier de L. E. 1 aux actionnaires.

CHEMINS DE FER ET TRANSPORTS.

	COURS.		
	31 MARS 1924.	31 DÉCEMBRE 1924.	31 MARS 1925.
Alexandria and Ramleh Rail. Co. (Lst.)	4 3/8	5 3/8	4 7/8
Tramways d'Alexandrie. Privil. (francs)	49 3/4	65 1/2	63
— Divid. —	222	287	258
Anglo-American Nile Co. (Lst.)	3 3/16	3 29/32	3 1/8
Menzaleh Canal Navigation. (L.E.)	3 1/4	P.T. 322	P.T. 350
— — Parts. (P.T.)	24 1/2	27 1/2	27
Automobiles et Omnibus. (L.E.)	2 1/2	3	2 3/4
Egyptian Delta Light Rail. Privil. (Lst.)	4 1/4	4 7/8	5
— — Deferred —	1	1 1/16	1 1/32

Les cours des titres réunis sous cette rubrique sont plutôt stationnaires. L'Alexandria and Ramleh Railways et la Société des Tramways d'Alexandrie sont en difficultés avec leurs actionnaires. Une première action, introduite contre les deux sociétés en règlement en francs belges par la première société à la seconde des intérêts et du capital des obligations, alors qu'elle est faite en francs or, a été déclarée irrecevable, en tant qu'introduite

par des actionnaires et non par le Conseil d'Administration de l'une ou l'autre société, seul qualifié. La seconde action tend à ce que le remboursement des actions privilégiées, actuellement opéré au pair en francs belges, ce qui favorise les porteurs d'action de dividende, soit dit et déclaré contraire aux conditions formelles du pacte social.

Malgré la perte de son procès en première instance contre le Gouvernement, dans la question de la navigation par le canal communiquant entre le quai connu sous le nom de Marsa El-Arab et le lac Menzaleh, la société a pu assurer à ses actionnaires un dividende égal à celui de l'an dernier, soit P. T. 28.

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES.

	COURS.		
	31 MARS 1924.	31 DÉCEMBRE 1924.	31 MARS 1925.
Associated Cotton Ginners..... (Lst.)	7/8	27/32	7/8 ¹ / ₁₆
Crown Brewery of Alexandria (francs)	135	159 1/2	188
Brasserie Bomonti et Pyramides —	68	78 1/2	87
Egyptian Bonded Stores. Privil. (Lst.)	4 1/2	4 1/2	4 15/16
— Ordin. —	10 1/2	13 15/16	11 1/4
Egyptian Markets Co. (Sh.)	22	25/3	25/6
Filature Nationale d'Égypte... (Lst.)	6 1/4	6 13/32	6
Nile Cold Storage Co. —	3 1/4	2 13/16	3 3/4
Port-Said Salt Association..... (Sh.)	65/-	82/6	78/- ex.
Pressage et Dépôts..... (L.E.)	16 5/8	20 1/16	18 13/16
Presse libre Égyptienne..... (Sh.)	10	15 7/32	14 3/4
Soc. des Ciments d'Égypte. Priv. (frs.)	64 1/2	73 1/2	84
— Ordin. —	69 1/2	96	90
Salt and Soda Co. (Sh.)	19/3	21/6	20/3
C ^{ie} frigorifique d'Égypte (L.E.)	3 3/4	5	5 13/32
Société égyptienne d'Irrigation (Lst.)	5 3/4 (L.E.)	6 13/16 L. E.	7 3/8
Soc. Sucri. et Raff. d'Ég. Obl. (frs.)	586 F ⁽¹⁾	322	320
— — Actions —	942 F	325	298
— — Privil. —	84 1/2	101 1/2	100
— — Fond. —	1530 F	425 (L.E.)	23

Les échanges dans ce compartiment sont assez suivis. L'Associated Cotton Ginners s'est ressentie de la concurrence faite par les Nouvelles Usi-

⁽¹⁾ La lettre F signifie francs français.

nes d'Égrenage, et le dividende distribué n'a été que de 1 shilling contre 1/9 l'an dernier.

La Crown Brewery d'Alexandrie et la Brasserie Bomonti et Pyramides sont en progrès marqués, et il apparaît que les répartitions pour 1924 seront sensiblement supérieures à 13 francs et 6 francs payés l'an dernier. — L'Egyptian Bonded Stores n'a pu distribuer que P. T. 65, contre P. T. 100; mais les données de son dernier bilan sont de nature à faire envisager les résultats à venir avec confiance. — La Port-Said Salt Association continue à intéresser le marché; la reprise est importante du fait de la progression des bénéfices, qui passent de L.E. 62.267 à L.E. 78.680. Le dividende est maintenu à 9 shillings, alors que l'on attendait un chiffre inférieur. — La Société de Pressage et Dépôts et la Presse Libre égyptienne sont plus faibles. La réduction du tarif de pressage, consécutive à la concurrence qui se dessine, rend probable la diminution du chiffre des dividendes de l'exercice en cours, ceux distribués l'an dernier se présentant par P.T. 325 et P.T. 145 respectivement, et pour 1922-1923 par P. T. 375 et P. T. 204 6/10.

On escompte un résultat favorable pour les affaires de la Société des Ciments d'Égypte, qui dès décembre 1924 a pu régler entièrement les coupons arriérés de ses actions privilégiées. — La Compagnie frigorifique a donné des résultats en réel progrès, soit un bénéfice net de L.E. 18.433, contre L.E. 13.927, et un dividende de P. T. 36 contre P. T. 30. — La Société égyptienne d'Irrigation est en situation excellente: le dividende de l'exercice a été porté à P. T. 40, contre P. T. 37 pour l'exercice 1923-1924.

Les actions et les parts de fondation de la Société générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Égypte ont été introduites officiellement, sur le marché en Égypte, depuis deux mois, et des échanges suivis sont enregistrés. Le bilan arrêté au 31 octobre 1924 fait ressortir la situation bien assise de l'entreprise.

	L. E.
Les bénéfices nets ont été arrêtés à.....	368.222
contre en 1923.....	357.486
Soit une augmentation de.....	<u>10.736</u>

Après acquittement des charges pour le service des obligations il a été distribué :

aux actions ordinaires P. T. 117 32/100, contre P. T. 111 80/100 en 1923;

aux parts de fondation P. T. 228 16/100, contre P. T. 214 20/100 en 1923.

Le fonds de Provision pour remplacement de matériel passe de L. E. 253.418 à L. E. 292.939, et les disponibilités de L. E. 709.656 à L. E. 1.232.209.

Une association de porteurs de parts formée à Paris et représentée par MM^{es} Vermond et Sanguinetti, a assigné la Société par-devant le Tribunal mixte du Caire, Chambre commerciale.

Les porteurs demandent rien moins que L. E. 1.737.810, soit le 45 o/o d'une somme de L. E. 3.861.801 représentant les prélèvements effectués sur les bénéfices des exercices 1907-1908 à 1923-1924, pour être portées à leur crédit, alors qu'ils auraient été appliqués, prétendent-ils, à divers amortissements et provisions, contrairement aux stipulations de l'article 39 des Statuts.

CHANGE ET NUMÉRAIRE.

COURS DE VENTES.

	31 MARS 1924. — P. T.	31 DÉCEMBRE 1924. — P. T.	31 MARS 1925. — P. T.
100 francs sur Paris.....	124 1/2	112 1/2	108 1/4
100 livres sur l'Italie.....	98 3/4	89	83 3/4
100 francs sur la Suisse.....	393	403	393 1/2
100 pesetas sur l'Espagne....	296	289	291
100 francs sur la Belgique...	98	103 1/4	105
100 drachmes sur la Grèce...	39	38	33 1/2
Lst. 1 sur Londres.....	97 15/32	97 15/32	97 15/32
Dollar 1 sur New-York.....	22 7/10	20 7/10	20 4/10
Roupie.....	6 8/10	7 2/10	7 3/10
Livre sterling or.....	109	105 1/2	101
Livre turque papier.....	11 1/2	11 1/4	10 1/4
— B. I. O.....	38 1/2	29	26

Ainsi qu'on l'observera, les fluctuations du cours des changes, depuis mars 1924, n'ont pas été aussi brusques et désordonnées qu'en 1923-1924.

Le franc belge s'est amélioré et se rapproche des cours de la devise française; le dollar américain s'est rapproché de la parité de la livre sterling et de la livre égyptienne par rapport au Gold point. La stabilité relative des changes a mis un frein aux opérations d'achats de devises étrangères effectuées sur une grande échelle par l'Égypte avant 1924, lesquelles, on se souvient, se sont chiffrées par des pertes assez sérieuses pour le pays.

En terminant cette revue, nous croyons intéressant de donner ici la nomenclature des sociétés anonymes nouvelles constituées en Égypte par décret Royal depuis 1924.

Société anonyme égyptienne pour l'industrie du papier (Le Caire) :	L. E.
7.500 actions de L. E. 4.....	30.000
The Egyptian Roller Milling Co. (Alexandrie) :	
5.000 actions de L. E. 4.....	20.000
Banca Commerciale Italiana per l'Egitto (Alexandrie) :	
100.000 actions de L. E. 10.....	1.000.000
Société d'Éclairage, Chauffage et Force motrice (Le Caire) :	
500 actions de L. E. 20.....	10.000
Société des produits centrifuges en ciments (Le Caire) :	
1.500 actions de L. E. 4.....	6.000
Société anonyme immobilière d'Alexandrie :	
2.000 actions de L. E. 5.....	10.000
The Sudan Cotton Export Co. (Alexandrie) :	
2.000 actions de L. E. 5.....	10.000
The Teftish Attiya Company (Le Caire) :	
7.000 actions de L. E. 5.....	35.000
Société anonyme égyptienne pour le commerce et l'égre- nage du coton (Le Caire) :	
7.500 actions de L. E. 4.....	30.000
9 sociétés en 1924 avec.....	<u>1.151.000</u>

Société anonyme égyptienne des Engrais chimiques (Alexandrie) :	L. E.
10.000 actions de L. E. 4.....	40.000
La Gérance Immobilière (Alexandrie) :	
2.000 actions de L. E. 5.....	10.000
Modern Buildings (Alexandrie) :	
10.000 actions de L. E. 5.....	50.000
Alexandria Pressing Company :	
25.000 actions de L. E. 4.....	100.000
4 Sociétés jusqu'en avril 1925.....	<u>200.000</u>

Il est utile de relever que les nouvelles affaires sous forme de sociétés anonymes se sont présentées :

	L. E.
En 1919 pour 11 sociétés avec.....	588.875
— 1920 — 23 —	1.218.250
— 1921 — 5 —	110.000
— 1922 — 8 —	1.147.000
— 1923 — 12 —	535.015
59 sociétés avec.....	<u>3.599.140</u>

Ensemble avec les sociétés fondées en 1924 et jusqu'au 31 mars 1925, on obtient un total de capitaux de L. E. 4.950.140 pour 72 sociétés anonymes.

De l'ensemble des indications ci-dessus il se dégage à suffisance d'éléments que les perspectives pour 1925 sont des plus rassurantes, quant à la continuation des progrès enregistrés, depuis plusieurs années, dans la situation économique et financière de l'Égypte.

Elles permettent d'envisager un avenir encore meilleur pour le pays.

Dans le Discours du Trône, Sa Majesté le Roi, notre Auguste Souverain, s'est plu à relever que les disponibilités des Finances publiques permettaient d'envisager le déploiement des efforts en vue d'assurer « la défense du coton », facteur principal de la prospérité de l'Égypte, par l'exécution

des grands projets d'irrigation et de drainage auxquels le Gouvernement doit réserver tous ses soins.

Ces solennelles déclarations autorisent bien plus que de fermes espoirs; elles donnent la certitude dans la prospérité sans cesse croissante de l'Égypte.

ED. PAPASIAN.

Le Caire, 10 avril 1925.

ACTUALITÉS.

SUPPLÉMENT

(ADDENDA ET CORRIGENDA)

À LA

BIBLIOGRAPHIE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIALE DE L'ÉGYPTE MODERNE (1798-1916)

DE M. RENÉ MAUNIER

PAR

M. GABRIEL GUÉMARD

DOCTEUR ÈS SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES.

AVANT-PROPOS.

J'ai suivi, dans ces quelques additions au beau travail de M. Maunier, la méthode de cet économiste distingué.

Comme lui, je me suis confiné dans la période contemporaine 1798-1916; comme lui encore, et conformément à la pratique suivie par la revue *Scientia*, j'ai ramené, dans un but de simplification, tous les formats usités à la quintuple division en in-folio, in-4°, in-8°, in-16 et in-32.

Ainsi, entre autres, plusieurs in-12 et de nombreux in-18 ont été classés comme in-16.

Cependant, j'ai cru bon d'indiquer, autant que possible, en regard de chaque livre, le lieu de l'édition et le nom de l'éditeur, ces renseignements, négligés par M. Maunier, étant recherchés par certains bibliophiles.

C'est surtout dans les deux chapitres des *Ouvrages généraux* et des *Relations de voyages* de 1798 à 1849 — et notamment sur l'expédition de

Bonaparte — que j'ai pu relever des omissions et apporter quelques légères modifications de détail.

Quant aux parties : *Économie et Législation*, je dois rendre un éclatant hommage au laborieux auteur de la première bibliographie méthodique de l'Égypte contemporaine.

En effet, je n'ai presque rien signalé dans ce double ordre de recherches, qui m'est pourtant familier depuis une dizaine d'années.

J'ajouterai, pour conclure, que je puis garantir mes indications, ayant lu moi-même la plupart des ouvrages que je cite.

G. G.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES REVUES PUBLIÉES EN ÉGYPTES DE 1798 À 1916.

1. *Courier (sic) de l'Égypte*. — Ce titre erroné ne figure qu'en tête des premiers numéros, sortis des presses de l'imprimeur libre Marc-Aurèle. Les autres, édités par l'Imprimerie Nationale, sous la direction de J.-J. Marcel, sont exempts de ce barbarisme.
3. *Mémoires sur l'Égypte, publiés pendant les campagnes du général Bonaparte*. . . 4 vol. in-8°, an VIII-an XI. — Il s'agit de l'édition Didot de ces *Mémoires*, où ont été reproduits les articles de la *Décade égyptienne*. Or, il en existe une autre édition sous le même titre, 1 vol. in-8°, 415 pages, Paris, Baudouin, fructidor an IX.
56. *Isis, revue française d'Égypte*. — Cette revue a paru jusqu'au numéro d'août 1914 inclus. La collection complète comporte 31 numéros : les six premiers imprimés au Caire, les autres à Brive (Corrèze).

PREMIÈRE PARTIE. — ÉGYPTES EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE PREMIER. — OUVRAGES GÉNÉRAUX SUR L'ÉGYPTES.

SECTION 2. — OUVRAGES GÉNÉRAUX : HISTOIRE.

- 7 bis. Wilson (J.). *The history of Egypt*. . . 1^{re} édit., London, 1802, in-4°; 2^e édit., London, 1804, in-4°; 3^e édit., Edinburgh, 3 vol. in-8°, 1805.

8. *Rev. Histoire d'Égypte...*, in-16, 1864.

A noter que la 1^{re} édition est de 1854, Limoges; c'est la 2^e qui est de 1864.

13 *bis*. Rnôné (A.). *Résumé chronologique de l'histoire d'Égypte... jusqu'à nos jours*, Paris, Leroux, 1878, in-8°.

SECTION 3. — OUVRAGES GÉNÉRAUX DE 1798 À 1849.

36. HERBIN (P. E.). *Conquêtes des Français en Égypte...* 1797.

Il s'agit de Herbin de Halle, officier du génie pendant l'Expédition française.

L'ouvrage n'a pas paru en 1797, mais en l'an vii (1799). Il comprend 384 pages et une grande carte d'Égypte pliée.

A. HENRY (P. F.). *Route de l'Inde ou Description géographique de l'Égypte, la Syrie...*, Paris, Carteret et Dentu, an viii, in-16, 457 pages.

B. Pièces diverses relatives aux opérations militaires et politiques du général Bonaparte, Paris, Didot, an viii, 2 parties en 1 volume in-8°, 350 pages.

C. Pièces officielles de l'Armée d'Égypte... (2^e partie), Paris, Didot, an ix, 1 vol. in-8°, 319 pages.

D. Pièces diverses et correspondance relatives aux opérations de l'Armée d'Orient..., Paris, Baudouin, messidor an ix, 1 vol. in-8°, 583 pages.

E. Copies of original letters from the army of Bonaparte in Egypt intercepted by the Fleet under the command of Lord Nelson, London, 1798, 3 parties en 1 volume in-8° (nombr. réimpressions à l'époque).

F. Correspondance de l'Armée française en Égypte, interceptée par l'escadre de Nelson, publiée à Londres avec une introduction et des notes de la chancellerie anglaise, trad. en français... par E. T. Simon..., Paris, Garnery, an viii, in-8°, 272 pages (trad. du numéro précédent).

G. Correspondance intime de l'Armée française... interceptée par la croisière anglaise. Nouv. trad. avec notes de Lorédan Larchey, Paris, Pincebourde, 1866, in-16.

H. Relation de l'Expédition de Syrie et de la bataille d'Aboukir... impr. sur les pièces originales et officielles, Paris, Gratiot, s. d. (vers 1799), in-16, 86 pages.

38. HERMANT (A.). *L'Égypte en 1798 d'après le journal d'un membre de l'Institut* (H. Jean Redouté).

S'agissant des souvenirs du peintre du Muséum, dit Redouté le Jeune, il conviendrait de classer cet ouvrage dans le chapitre II, *Relations de voyages* (section 1).

38 *bis*. DAMAS (Général Comte F. E. DE). *Rapport fait au Gouvernement français des événements qui se sont passés en Égypte depuis la conclusion du traité d'El Arych jusqu'à la fin de prairial an viii (1800). Au Kaire, de l'Impr. Nat., an viii (1801)*, in-4°.

39. *Description de l'Égypte, ou Recueil des observations...*, 9 vol. in-folio et pl., 1809-1813.

A noter que la 1^{re} édition comporte 14 volumes de planches, dont 11 in-folio et 3 dits grand-monde ou atlantique; qu'elle a paru, par livraisons, de 1809 à 1813 (Impr. Imp.) et de 1818 à 1825 (Impr. Royale).

La seconde édition, 14 vol. in-8° et pl., 1821-1829...

A noter que cette édition, due à Panckoucke, comprend en outre 12 volumes de planches in-folio.

45 bis. DUMAS (Mathieu). Der Krieg der Franzosen in Aegypten und Syrien..., Hambourg, 1800, in-8°.

47. REYNIER (Général J. L. E.). De l'Égypte après la bataille d'Héliopolis..., 1802.

A noter une seconde édition (avec pièces justificatives) intitulée : Mémoires du Comte Reynier, Paris, Baudouin frères, 1827, in-8°, 412 pages.

48 bis. LARREY (D. J.)⁽¹⁾. Relation historique et chirurgicale de l'expédition de l'Armée d'Orient en Égypte et en Syrie, Paris, Demonville, an xi (1803), in-8°, 480 pages, pl.

50 bis. MIGER (P. A. M.). Tableaux historiques des campagnes de Napoléon en Italie, en Égypte..., Paris, 1810, in-folio.

A intercaler après le n° 51 :

A. DUMAS (Lieutenant-général Comte Mathieu). Précis des événements militaires, ou Essais historiques sur les campagnes de 1799 à 1814, Paris, Treutel et Würtz, 1817-1819, 19 vol. in-8° et atlas in-folio de 110 cartes.

Le tome VII concerne l'expédition d'Égypte (cf. *supra*, n° 45 bis).

B. MAGALLON (J. D.). Expédition d'Égypte et de Syrie, Paris, 1826, in-32.

C. THIÉSSÉ (L.) et autres. Manuel des Braves — Victoires des armées françaises en Allemagne... en Égypte; dédié aux membres de la Légion d'Honneur, Paris, Planchut, 1817-1818, 4 vol. in-16.

D. ADER. Histoire de l'Expédition d'Égypte et de Syrie (revue pour les détails stratégiques par le général Beauvais), Paris, A. Dupont, 1826, in-8°; 2^e édit., chez le même, 1826, in-16; 3^e édit., chez le même, 1826, in-32, 356 pages; 4^e édit., chez le même, 1827, in-32, 371 pages.

E. THIRBAUDEAU (Comte A. C.). Histoire de la France et de Napoléon Bonaparte de 1799 à 1815, 10 vol., Paris, Renouard, 1834-1835. (Les chapitres 6 et 9 du tome I^{er} et le chapitre 19 du tome II relatifs à l'expédition d'Égypte.)

E bis. THIRBAUDEAU. La guerre d'Égypte (formant les tomes IV et V de l'*Histoire générale de Napoléon*, Paris, 1827). A été aussi imprimé séparément.

F. Victoires et Conquêtes... de 1789 à 1815, Paris, Panckoucke, 1834-1835, 27 vol. in-8° et atlas in-4° oblong. (Le tome VII concerne l'Égypte.)

G. BIGNON (M.). Histoire de France depuis le 18 Brumaire jusqu'à la paix de Tilsit

⁽¹⁾ Au sujet de l'illustre Larrey, cf. les deux livres de THIAIRE : 1^{er} *Dominique Larrey et les campagnes de la Révolution et de l'Empire (1784-1841)*, Journal et agenda, etc., Tours, 1901, in-8°; 2^e *Napoléon et Larrey, récits inédits... d'après les Mémoires...* de Dominique Larrey, chirurgien en chef, etc., Tours, in-8°.

- (les chapitres 3 du tome I^{er} et 4 du tome II relatifs à l'expédition d'Égypte), Paris, 1837-1838, 10 vol. in-8°.
- H. DURET DE TAVEL. Alphonse ou Naples et l'Égypte en 1799, par l'auteur des Lettres sur la Calabre, Paris, s. d., 2 vol. in-8° (relate les amours de Nelson et de Lady Hamilton).
- I. FICATIER (Général Baron). Histoire des Campagnes des Armées françaises de 1792 à 1815, Paris, Panckoucke, 1842, 2 vol. in-8°.
- J. GUÉRIN. Histoire maritime de France, Paris, Dufour, 1842-1843, 2 vol. in-8° (à consulter sur les opérations navales intéressant l'Égypte).
- K. CHAMPOLLION-FIGEAC. Fourier et Napoléon. L'Égypte et les Cent-Jours, Paris, Didot, 1844, in-8°, 364 pages.
- L. PALET (Lieutenant-général Baron). Atlas des principales batailles de la République et du Consulat, gravé au dépôt de la guerre par ordre de Napoléon... Paris, Baudouin, 1844, in-folio (31 belles cartes, dont plusieurs d'Égypte).
- M. THIERS (A.). Histoire de la Révolution française, Paris, Lecoq, 1823-1827, 10 vol. in-8° (le tome X concerne le commandement de Bonaparte en Égypte) (nombr. réimpressions).
On y joint : Atlas pour servir à l'Histoire de... Paris, Furne, s. d., in-folio, 32 cartes.
- N. THIERS (A.). Histoire du Consulat et de l'Empire, Paris, Paulin, 1845-1862, 9 vol. in-8° (les tomes II et III comprennent les commandements de Kléber et de Menou) (nombr. réimpressions).
On y joint : Atlas de l'Histoire du Consulat et de l'Empire... par DUFOUR et DUVOLÉNAÏ, Paris, 1856, in-folio, 56 cartes.
- O. BERTRAND (Général H. G.). Guerres d'Orient. Campagnes d'Égypte et de Syrie (1798-1799). Mémoires pour servir à l'Histoire de Napoléon, dictés par lui-même à Sainte-Hélène (en fait, le récit se prolonge jusqu'à 1801), Paris, au Comptoir des Imprim.-réunis, 1847, 2 vol. in-8° et atlas in-folio. — A été réimprimé dans : O *bis*. Les Commentaires de Napoléon, Impr. Imp., 1867, 6 vol. in-4° (cartes).
- P. BOULAY DE LA MEURTHE. Le Directoire et l'Expédition d'Égypte, Paris, Hachette, 1885, in-8°.
- Q. LOCKROY (E.). Ahmed-le-Boucher. La Syrie et l'Égypte au XVIII^e siècle, Paris, Ollendorf, 1888, in-16, 293 pages.
- R. PEYRE (R.). L'Expédition d'Égypte, Paris, Didot, 1890, in-8°.
- S. BURGOYNE. Naval and military operations (1798-1802), London, 1893, in-8°.
- T. VILLEBOIS-MAREUL (Colonel DE). Le centenaire de l'Expédition d'Égypte. Comment on préparait une expédition coloniale en 1798 (*Correspondant*, n° 860, p. 209-229).
- U. LACROIX (D.). Bonaparte en Égypte, Paris, Garnier, 1899, in-16, 529 pages.
- V. CHARLES-ROUX (F.). Les origines de l'Expédition d'Égypte, Paris, Plon, 1910, in-8°.

- W. Correspondance inédite officielle et confidentielle de Napoléon...⁽¹⁾ en Égypte..., Paris, Panckoucke, 1819-1820, 7 vol. in-8° (dont 2 sur l'Égypte).
- X. Correspondance de Napoléon, publiée par ordre de Napoléon III par une Commission spéciale instituée à cet effet, 32 vol. in-4° (Imp. Imp.), 1858-1869. Autre édition chez Plon, 32 vol. in-8°, 1858-1869.
- Y. CASSE (Baron A. du). Supplément à la Correspondance de Napoléon..., Paris, 1887, in-16, 282 pages.
- Z. BROTONNE (L. de). Lettres inédites de Napoléon, collationnées sur les textes..., Paris, Champion, 1898, in-8°.
- A¹. LECRESTRE (L.). Lettres inédites de Napoléon I^{er} (an VIII-1815), Paris, Plon, 1897, 2 vol. in-8°.
- B¹. PAJOL (Général Comte). Kléber, sa vie, sa correspondance, Paris, Didot, 1877, in-8°.
- C¹. Kléber et l'Armée d'Orient..., d'après les documents autographes et inédits..., Le Caire, 1898, in-8° (extrait de la *Revue d'Égypte* de l'année 1895).
- D¹. ROUSSEAU (F.). Kléber et Menou en Égypte depuis le départ de Bonaparte (août 1799-septembre 1801). Lettres et ordres du jour de ces deux généraux..., Paris, Picard, 1900, in-8°.
- E¹. MURAT (Prince). Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1767-1813, avec introduction et notes par P. Le Brethon, 4 vol. in-8°, Paris, Plon, s. d. (1900).
- F¹. THOMAS (Général). Autour du drapeau, 1789-1889, Paris, Le Vasseur, s. d., in-folio ill., 513 pages. (Le chapitre VII concerne l'Égypte.)
- G¹. ADAM SHULKOUSKI. Les Polonais en Égypte (1798-1801), Paris, B. Grasset, 1910, in-8°.
- 60 bis. PHARAON (J.). Notice historique et biographique sur Mohammed-Aly, pacha d'Égypte, Paris, 1829, in-8°.
62. REYBAUD (L.) et autres. Histoire scientifique et militaire de l'Expédition française d'Égypte, 11 vol. in-8°.

A noter que cet ouvrage comprend 10 volumes de texte, dont 2 sur l'Histoire d'Égypte, des Origines à l'Expédition, par J.-J. MARCEL, 6 sur cette campagne même, par L. REYBAUD, et 2 sur le règne de Méhémet-Ali jusqu'en 1833, par A. de VAULABELLE; le 11^e tome est un volume de 155 portraits (de profil), de savants ou d'officiers par ANDRÉ DUTERTRE. Il existe, en outre, deux atlas in-4° oblong de gravures et de cartes, comprenant ensemble 310 planches. — Dans certains exemplaires, les portraits, au lieu de former un tome à part, illustrent les dix volumes de texte.

- 64 bis. PERRON (D. M. P.). Leçons d'histoire, tome I, de l'Égypte, Paris, 1832, in-8°.
71. VAULABELLE (A. de). Histoire de l'Égypte moderne.

⁽¹⁾ Publiée par le général Beauvais (collaborateur de l'*Histoire d'Adier*, cf. n° 50, D, *supra*).

A noter qu'il s'agit, en réalité, des deux derniers volumes de l'*Histoire scientifique et militaire*, décrite *sub* n° 62.

104. RICHARDOT. Nouveaux mémoires...

Cet ouvrage (bien que publié en 1848) est relatif à l'expédition française d'Égypte. A classer plutôt après le n° 50.

104 bis. RICHARDOT. Relation de la campagne de Syrie, spécialement des sièges de Jaffa et de Saint-Jean d'Acre, 1839, Paris, Libr. militaire J. Corréard, in-8°.

110. MARCEL (J.-J.), RYNE (A.) et autre⁽¹⁾. L'Univers Pittoresque. Égypte... Sous la domination française... Sous la domination de Mohammed Ali, in-8°, 1877.

A noter que cet ouvrage a été édité pour la première fois en 1848 et non pas en 1877. L'édition de 1848 comprend trois parties de 252, 215 et 212 pages.

SECTION 4. — OUVRAGES GÉNÉRAUX DE 1850 À 1882.

116 bis. ROY (J.-J. E.). Les illustrations de l'histoire d'Égypte, Limoges, 1846-1853.

128 bis. TAYLOR (Baron). L'Égypte, Paris, Lemaitre, 1860, in-4°, 400 pages, nombr. planches.

133 bis. DAVESIÈS DE PONTÈS. Études sur l'Orient et l'Égypte, 1864, in-16.

154 bis. CASTON (A. DE). Musulmans et Chrétiens, la Turquie en 1873, Constantinople... Le Caire... Constantinople, 1874, 2 vol. in-8°.

160 bis. HOLYSKI (A.). Nubar pacha devant l'Histoire, Paris, Dentu, s. d., in-16, 148 pages.

173 bis. NINET (J.). M. Nubar. Révélation opportunes sur l'imbroglie égyptien, Paris, Sandoz et Firschebacher, 1879, 74 pages.

178 ter. LA JONQUIÈRE (Vicomte A. DE). Histoire de l'Empire ottoman... jusqu'au traité de Berlin, Paris, Hachette, 1881, in-16 (cartes).

186 bis. RHONÉ (A.). Coup d'œil sur l'état du Caire ancien et moderne. Étude sur le vandalisme en Orient, Paris, Leroux, 1882, in-8°.

SECTION 5. — OUVRAGES GÉNÉRAUX DE 1883 À 1904.

205 bis. CAMERON (V. Lovett). Notre future route de l'Inde (trad. de l'anglais), Paris, Hachette, 1883, 27 figures.

220 bis. NINET (J.). Arabi pacha, Égypte, 1883-1884, Paris, in-16.

229 bis. CHAILLÉ-LONG BEY. Les trois prophètes. Le Mahdi, Gordon, Arabi (trad. et append. de A. O. Munro), Paris, Dentu, 1886, in-16, 290 pages.

229 ter. CHESNEL (E.). Plaies d'Égypte. Les Anglais dans la vallée du Nil, Paris, Marpon et Flammarion, s. d., in-16, 377 pages.

(1) PRISON D'AVIGNON.

- 251 bis. CHAILLÉ-LONG REY. L'Égypte et ses provinces perdues, Paris, Librairie de la Nouvelle Revue, 1892, in-16, 323 pages.
- 311 bis. ABBATE DI FAVIGNANA (R.). Les Pyramides de Guizeh, suivi d'un aperçu sur les principaux monuments d'Égypte, le Caire, Impr. Roditi, 1902, in-16, 190 pages.
- 320 bis. A. Z. L'émancipation de l'Égypte (trad. de l'anglais), Paris, Guilmoto, s. d., in-16.
- 320 ter. L'Europe et l'Islam, M. G. Hanotaux et le Cheikh Moh. Abdou, avec préface de Moh. Talaat Harb, le Caire, Impr. Politis, s. d., in-16.
- 320 quater. FÉLIX-FAURE (L.). Méditerranée, l'Égypte, la Terre-Sainte..., Paris, F. Juven, s. d., in-16, 268 pages.

SECTION 6. — OUVRAGES GÉNÉRAUX DE 1905 À 1916.

- 356 bis. BUTCHER (E. M.). En Égypte : choses vues (trad. du n° 356 par Lugne-Philippon), Paris, Vuibert, 1913, in-8° ill., 252 pages.
- 387 bis. WILLIS (W. N.). Ante-Christ in Egypt, London, The Anglo-Eastern Publishing Co., s. d. (1913 ou 1914), in-16, 168 pages.
- 387 ter. OTT (J.). L'influence française en Orient, in *Le Parthénon* (revue parisienne), 1914⁽¹⁾.

SECTION 8. — ALMANACHS ET ANNUIRES.

A intercaler après le n° 424 :

- A. Annuaire de la République française calculé pour le Méridien du Kaire, l'an viii de l'ère française, au Kaire, Impr. Nat., an viii.
- B. Annuaire de l'an viii, suivi de la Constitution française, Guizeh, Impr. Nat., an viii, in-4°.
- C. Annuaire de la République française calculé pour le Méridien du Kaire, l'an ix de l'ère française, au Kaire, Impr. Nat., an ix.

CHAPITRE II. — RELATIONS DE VOYAGES (OU MÉMOIRES).

SECTION 1. — VOYAGES EN ÉGYPTES DE 1798 À 1849.

478. VOLNEY (C. F.). Voyage en Syrie et en Égypte.
A noter que la 1^{re} édition est de 1789, 2 vol. in-8° de 383 et 458 pages, avec pl.
- A intercaler après le n° 479 :*
- A. SULKOWSKI (J.). Description de la route du Kaire à Saleyeh, in *Décade Égyptienne*, tome I, le Caire, 1798.

⁽¹⁾ L'auteur, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris, poète estimé, fut chargé de mission en Égypte en 1913.

B. SULKOWSKI (J.). Mémoires historiques, politiques et militaires (sur l'Égypte) (1798-1799), Paris, 1832, in-8°.

479 bis. BERTHIER⁽¹⁾. Relation des campagnes du général Bonaparte...

A noter une seconde édition intitulée *Mémoires du maréchal Berthier*..., Paris, Baudouin, 1827, in-8°, 436 pages. On y a joint les *Pièces officielles* (voir *supra*, n° 36, C).

481. MILLET (I.). Le chasseur Pierre Millet... (cf. TISSIER (L.), Relation de Pierre Millet, soldat à l'Armée d'Égypte, in *Mémoires de l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Lettres de Caen*, 1880).

A intercaler après le n° 483 :

A. GROBERT (G.), chef de brigade d'artillerie. Description des Pyramides de Guizeh, de la ville du Caire et de ses environs, Paris, an x, in-4°, pl.

B. MIOT (I.), commissaire des guerres. Mémoires pour servir à l'histoire des expéditions en France et en Syrie, Paris, Demonville, 1804, in-8°.

C. 2^e édit., revue, corrigée et augmentée d'une Introduction, d'un Appendice, etc., Paris, Le Normant, 1814, in-8°, 403 pages.

D. LAS CAZES (Comte DE). Mémorial de Sainte-Hélène ou journal où se trouve consigné ce qu'a dit et fait Napoléon pendant dix-huit mois; 8 vol. in-8°. Suite au Mémorial ou Observations... pour servir de supplément et de correction à cet ouvrage, 1 vol. in-8°, ensemble 9 vol. in-8°, Paris, L'Authent, 1823-1824 (nombr. réimpressions).

E. GOURGAUD (Général). Mémoires pour servir à l'Histoire de France sous le règne de Napoléon, écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé sa captivité et publiés sur les manuscrits entièrement corrigés de la main de Napoléon, Paris, Didot, 1823, 2 vol. in-8°.

Réimpressions, notamment dans : La Bibliothèque militaire..., de Liskenne et Sauvan, Paris, Anselin, 6 vol. in-8° (1835-1842).

F. NIELLO-SARGY (J.-M. ou J.-G.⁽²⁾ DE). Mémoires secrets et inédits pour servir à l'Histoire contemporaine sur l'expédition d'Égypte, publiés par M. Alphonse de Beauchamp, Paris, Vernerel et Tenon, 1825, in-8°, 433 pages. (Cf. *Memorie istoriche...*, scritta dal Sig. Niello-Sargy, Firenze, 1834, in-32; trad. italienne).

G. ROVIGO (Général SAVARY DUC DE). Mémoires du duc de Rovigo..., Paris, 1828, 8 vol. in-8° (nombr. réimpressions).

H. WALLS (Capitaine Th.). Journal of the campaign in Egypt, London, 1803, in-4°.

H bis. WALLS (Capitaine Th.). Journal de l'expédition anglaise en Égypte dans l'année mil huit cent (trad. du précédent par M. A. T., avec discours-préface par M. Agoub), Paris, 1826, in-8° (2^e édit., Paris, A. Levasseur, 1829, in-8°, XLVIII + 363 pages).

⁽¹⁾ Cf. DANÉSCAUX (Général), *Le Maréchal Berthier, prince de Wagram et de Neufchâtel* (1753-1815), Paris, 1905, in-8°.

⁽²⁾ Le titre porte Jean-Michel et le faux titre Jean-Gabriel.

- I. NOË (Comte DE), pair de France. Mémoires relatifs à l'expédition anglaise partie du Bengale pour aller combattre en Égypte l'armée d'Orient, Paris, Impr. Royale, 1826, in-8°, 288 pages (chromolith. et grande carte pliée).
- J. BOURRIENNE (Fauvelet DE). Mémoires de Bourrienne sur Napoléon, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration, Paris, Ladvocat, 1829, 10 vol. in-8° (nombr. réimpressions).
- K. CHANUT. Campagnes de Bonaparte en Égypte et en Syrie écrites sous la dictée d'un officier de la 22^e demi-brigade, Paris, 1832, in-16, 3^e édit., 1834, in-16, 108 pages (Bibl. Populaire).
- L. ARNAULT (A. V.). Souvenirs d'un sexagénaire, 4 vol., Paris, Dufey, 1834 (le 4^e volume en partie relatif au départ de France de l'expédition) (nombr. réimpressions).
- M. DESGENETTES (attribué à). Souvenirs d'un médecin de l'expédition d'Égypte, Paris, Calmann-Lévy, in-16, 1892, 75 pages (*rédigé vers 1835*).
- N. GABARTI (*sic*)⁽¹⁾. Journal d'Abdurrahman Gabarti pendant l'occupation française en Égypte, suivi d'un précis de la même campagne par Mo'alleh Nicolas El Turki... trad. de l'arabe par Alex. Gardin, Paris, Librairie orientale..., in-8°, 1838, 256 + 69 pages.
- O. KRETTY. Souvenirs historiques du capitaine Kretty, ancien tambour-major des guides d'Italie et d'Égypte..., publiés par E. Grandin, Paris, Biard, 1838, in-8° (2^e édit., Paris, Berlandier, 1839, 2 vol. in-8°, 382 et 384 pages).
- P. NAKOULA EL TURK (cf. *supra*, N). Histoire de l'Expédition des Français en Égypte, trad. de l'arabe par Desgranges, Paris, 1839.
- Q. BELLIARD⁽²⁾. Mémoires du Comte Belliard, lieutenant-général, pair de France, écrits par lui-même, recueillis et mis en ordre par M. Vinet, un de ses aides de camp, Paris, 1842, 3 vol. in-8° de 305, 215 et 342 pages (cf. DERRÉCAGAX (Général), Biographie du Général Comte Belliard, Paris, 1908, in-8°. Le chapitre VIII de la 1^{re} partie relatif à l'évacuation de l'Égypte).
- R. MERME (J.-H.), chevalier de la Légion d'honneur, ex-chasseur de la garde. Histoire militaire, Paris, Moutiers-Bocquet, 1852 (en partie relatif à l'expédition française d'Égypte).
- S. LACORRE (A.). Journal d'un commis aux vivres pendant l'expédition d'Égypte, Bordeaux, Impr. Crugy, 1852, in-8°.
- T. ROY (J.-J.-F.). Les Français en Égypte ou Souvenirs... (d'après le journal du Colonel Chalbrand), Tours, Mame, 1858, in-8°, 236 pages.

⁽¹⁾ Il est plus conforme à la prononciation arabe classique d'écrire *Abdel Rahman Djabarti*. Suivant la préface de l'*Histoire orientale et militaire*, Peyrusse, secrétaire de Kléber, possédait une traduction antérieure du manuscrit de Djabarti; elle a été utilisée par les rédacteurs de ce grand ouvrage et se trouve déposée à Paris aux Archives de la Guerre.

⁽²⁾ Belliard commandait la place du Caire en 1801. Il fut chargé, en 1825, avec le général Boyer, d'une mission militaire auprès de Méhémet-Ali.

- U. ROGUET (Lieutenant-général Comte F.). Mémoires militaires du... campagnes d'Italie, d'Égypte... Paris, 1862, 2 vol. in-8°.
- V. GUILLEN. Un trottin de l'an VII. Histoire de l'armée d'Égypte... (in *La Grande Revue*, octobre et novembre 1890).
- V bis. VIGO-ROUSSILLON (Le Colonel). (*Revue des Deux Mondes*, 1^{re} et 13 août 1890.)
- W. BRICARD. Journal du canonnier Bricard (1792-1802), publié pour la première fois par ses petits-fils Alfred et Jules Bricard, avec introduction par Lorédan Larchey, Paris, Delegrave, 1891, in-16.
- W bis. DESVERNOIS. Mémoires du Général Baron Desvernois. L'expédition d'Égypte... 1789-1815, publiés par Albert Dufourey, Paris, Plon, 1898, in-8°, 563 pages.
- X. GERBAUD (Le Capitaine). (1775-1799)... Les campagnes d'Égypte et de Syrie. Documents publiés et annotés par M. Mangerel, Paris, s. d., Plon, in-8°.
- X bis. Dragon d'Égypte (Journal d'un) recueilli par le Comm^e M^{***}, Paris, Dubois, 1899, in-8°, 172 pages.
- Y. THURMAN (L.) (Souvenirs du Cap.) publiés par le Comte Fleury, Paris, Émile-Paul, 1902, in-16, 296 pages. (Cf. du même : Fragments de la relation du séjour en Égypte... (Arch. de la Société Jurassienne, Porrentruy, 1851, in-8°).
- Y bis. FRANÇOIS (Journal du Capitaine), dit le Dromadaire d'Égypte (1792-1830), publié par M. Grolleau (préface de J. Claretie), Paris, Carrington, 1903, 2 vol. in-8° (le premier volume, 513 pages, relate l'expédition d'Égypte).
- Z. Journal historique des faits de l'armée d'Orient, rapportés par un militaire de cette armée, publiés par M. Calendini (in *Revue de l'Anjou*, janvier-février 1902, tome 44).
- Z bis. BONNEFOUS (A.). Souvenirs d'Antoine Bonnefous, publiés par M. Péliissier (in *La Sabretache*, 1903, tome 12).
- Z ter. DOGUEREAU (Général J.-P.). Journal de l'expédition d'Égypte, publié par M. de la Jonquière, Paris, Perrin, 1904, in-8°.
- 483 bis. MARTIN (P.). Histoire de l'Expédition française...
- Il convient de classer ce livre dans les *Ouvrages généraux*, s'agissant d'une histoire de la campagne et non pas d'une *Relation de Voyage* ou de mémoires personnels⁽¹⁾.
- 484 bis. JONQUIÈRE (C. DE LA). Expédition d'Égypte... 5 vol. in-8°, s. d.
- Même observation que pour le n° 483 bis.
- A noter, en outre, que cet ouvrage est demeuré inachevé — il s'arrête au départ de Bonaparte — par suite du décès prématuré de son auteur.
488. DENON (Vivant). Voyage dans la Basse et la Haute-Égypte...
- M. Mannier ne cite que deux éditions, une de 1802, en 3 vol. in-16⁽²⁾, et

⁽¹⁾ Bien que l'auteur ait séjourné en Égypte comme membre de la Commission des Sciences et Arts (ingénieur des ponts et chaussées).

⁽²⁾ Ou plus exactement in-12.

celle de 1807, plus une seule traduction anglaise, par Kendal, en 2 vol. in-8°, 1802. Or, il en existe un plus grand nombre. En voici la liste complète :

- A. Voyage dans la Basse et la Haute-Égypte, pendant les campagnes du général Bonaparte, Paris, an x (1802), 2 vol. grand in-folio et 1 atlas de 141 pl., chez P. Didot l'aîné.
- B. 2^e édition en 1 vol. in-4° avec 1 volume de planches formant Atlas, Paris, an x (1802).
- C. Édition française publiée à Londres, 2 vol. in-4° et 1 vol. in-folio de planches (1802).
- D. 4^e édition, 3 vol. in-12 sans planches, Paris, an xi (1803) (*cité par M. Maunier*).
- E. Voyage dans la Basse et la Haute-Égypte pendant les campagnes de Bonaparte en 1798 et 1799 par Vivant Denon et les savants attachés à l'expédition des Français. Édition ornée de 109 planches en taille-douce, 2 vol. in-4° et 1 atlas in-folio, Londres, 1807 (contenant 16 appendices sur divers sujets traités par des collègues de Denon) (*cité par M. Maunier*).
- F. Autre édition du texte français parue à Florence en 1808 chez Giuseppe Toffani, 2 vol. in-folio et 144 cuivres, avec remarques et additions par l'abbé Fontana.
- G. Autre édition du texte français, Londres, 1809, 2 vol. in-4°.
- H. Nouvelle édition, augmentée d'une notice sur l'auteur par P. F. Tissot, 2 vol. in-8° et 1 atlas grand in-folio, Paris, 1829.
- I. Traduction anglaise par E. A. Kendal, 2 vol. in-8°, London, 1803 (*cité par M. Maunier*).
- J. Traduction allemande par Tiedemann, Berlin et Leipzig, 1803, in-8°, avec cuivres et cartes.
- K. Réédition de cette traduction, 2 vol., Mayence et Leipzig, 1804.
- L. Adaptation allemande, Hanovre, 1810, in-8°, intitulée *Reise nach Aegypten für die Jugend bearbeitet von J. F. Andr. Lor. Matthäi* ⁽¹⁾.
- 488 bis. LEGRAND (J. G.). Analyse et extrait du voyage dans la Basse et la Haute-Égypte... par Denon, Paris, in-32, 72 pages.
- 493. JOLLOIS (P.). Journal d'un ingénieur... publié par M. P. Lefèvre-Pontalis ⁽²⁾, Paris, Leroux, 1904, in-8°, 254 pages.

A noter que cet ouvrage est suivi d'extraits de notes par Fourier, Delile (Adrien, l'ingénieur des ponts ⁽³⁾ — orthographié à tort Delille), Balzac, Descostils, Jomard, Saint-Genis, Corabœuf et par un certain J. D. N'en déplaise

⁽¹⁾ Je copie cette bibliographie de Denon dans le mémoire de M. H. GAUTHIER, *Vivant Denon en Égypte* (Bulletin Inst. d'Égypte, t. V, 1911-1913).

⁽²⁾ Ministre de France en Égypte.

⁽³⁾ Adrien Raffeneau-Delile, ingénieur, puis inspecteur des ponts et chaussées, mort en 1843 (d'après M. Lefèvre-Pontalis). — Peut-être ce document est-il l'œuvre de son frère Alize, le savant botaniste (voir ma communication à l'Institut d'Égypte en février 1915).

à M. Lefevre-Pontalis, J. D. ne peut être ni Dutertre, ni Dupuy, qui se prénommaient respectivement André et Victor. Il s'agit, sans doute, de Duchanoy ou de Dubois-Aymé, dont les contemporains n'indiquent pas les prénoms. Il faut écarter également Delile⁽¹⁾ (Alize), le botaniste, et Dubois (Antoine), le chirurgien, ce dernier ayant d'ailleurs quitté l'Égypte dès l'an VII.

505. ALI-EL-ABASSI (Badia (D.))⁽²⁾. Voyage en Afrique et en Asie...

A noter que l'atlas n'est pas in-folio, mais in-4° oblong. Il comprend 31 belles planches sur acier et 5 grandes cartes, dont une routière du Caire à Constantinople.

508. SHAW (P.). Travels or observations relating to several parts of Barbary and Levant, 2 vol. in-8°, 1808.

Il s'agit d'un voyage effectué au XVIII^e siècle, 1722 (1^{re} édit., Oxford, 1738, in-folio, pl.). — Cf. l'édition française, intitulée : *Voyages de M. Shaw M. D. dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, 1743, La Haye, chez Jean Néaulme, 2 vol. in-4°.

On ne saurait donc classer cet ouvrage dans les *Voyages de 1798 à 1849*.

512. FORBIN. Voyage dans le Levant en 1817-1818, in-8°.

A noter que la première édition de la relation du Comte de Forbin est un in-folio illustré, Paris, 1819. Une édition a paru à Turin, en 1830, Impr. Alliana, en 2 vol. in-32, de 223 pages chacun (formant le tome LVI de *Raccolta di Viaggi*).

521. BELZONI. Narrative of the operations and recent discoveries... in Egypt and Nubia..., in-8°, London, 1820.

A noter une seconde édition anglaise (comme la première éditée chez John Murray), 1827, in-8°, 523 pages et atlas.

(Ces deux éditions ornées d'un curieux portrait de Belzoni en costume indigène.)

- 521 bis. BELZONI. Fruits of Enterprise exhibited in the travels of Belzoni in Egypt and Nubia, London, Harris and Sons, 1822, in-16, 250 pages (gravures).

- 521 ter. HOGGÉ (V.). Entretien d'une mère avec ses enfants sur les voyages de Belzoni..., Avesnes, 1828, in-8°, carte.

- 523 bis. MONTULE (E. DE). Voyage en Amérique..., en Égypte, Paris, 1821, 2 vol. in-8° et atlas in-folio.

- 523 ter. MONTULE (E. DE). Travels in Egypt during 1818 and 1819... London, G. Sidney, 1821, in-8°, 116 pages.

541. EHRENBURG. Reisen in Aegypten, Libyen, etc..., in-4°, 1828.

Cf. HUMBOLDT (A. VON). Bericht über die Reisen der Herren Ehrenberg und Hemprich durch Aegypten... (1820-1825), Berlin, 1826, in-4°.

⁽¹⁾ Alize Raffeneau-Delile, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier, mort en 1851.

⁽²⁾ Domingo Badia y Leblich, dit Ali El-Abassi, aventurier espagnol, mort mystérieusement à Damas en 1818. C'était un agent secret de Louis XVIII.

548 bis. LUSLINGTON. Narrative of a Journey from Calcutta to Europe by way of Egypt in the years 1827-1828, London, J. Murray, 1829.

551 bis. LAMARTINE (A. DE). Voyage en Orient (1832-1833) ou Notes d'un voyageur, Paris, Gosselin, 1835, in-8° (nombr. réimpressions).

Y noter le récit de Fatalla Sayeghir sur les aventures en Syrie et la mort au Caire de M. de Lascaris, ex-chevalier de Malte et membre de l'Expédition d'Égypte, soi-disant agent secret de Napoléon en Orient.

556 bis. NOROFF (A.). Pontechestvii po Egipton i Noubii (Voyage en Égypte et en Nubie) (en 1834-1835), 2^e édit., Saint-Petersbourg, Impr. Imp., 1835, 2 vol. in-16.

565. MARMONT. Voyage du maréchal duc de Raguse en Hongrie. . . , en Syrie, en Palestine et en Égypte, 4 vol. in-8°, Paris, Ladvocat, 1837.

A noter un cinquième volume et un atlas in-4° de planches et cartes, avec portrait du maréchal, aujourd'hui assez rare.

577 bis. MARCELLUS (Vicomte DE). Souvenirs de l'Orient, Paris, Debécourt, 1839, 2 vol. in-8°, 464 et 558 pages.

611 ter. ANONYME. Eothen, Relation d'un voyage en Orient (trad. de l'anglais), Constantinople, la Troade. . . le Désert, le Sphinx, le Caire et la peste, les Pyramides, Suez. . . , Paris, Amyot, 1847, in-8°, 350 pages.

615 ter. [GASPARIN (A. DE)]. Voyage au Levant (Grèce, Égypte et Nubie) par l'Auteur des *Horizons prochains*, Paris, Calmann-Lévy, 2 vol. in-16, 1878.

RELATIONS DE VOYAGES DE 1850 À 1882.

665 bis. KREMER (A. DE). Égypte, Scènes de voyage en Orient, Vienne, 1858-1859, in-folio (60 lithogr.).

665 ter. GOBINEAU (Comte DE). Trois ans en Asie, Paris, Hachette, 1859 (le premier chapitre de cette relation — récemment réimprimée chez B. Grasset en 2 vol. in-18 — traite du passage du célèbre historien par Alexandrie, le Caire et Suez).

681 bis. ROCHES (Z.). Trente-deux années à travers l'Islam (1832 à 1864), Paris, Didot, 1884-1885, 2 vol. in-8°.

Réimprimé sous le titre ⁽¹⁾ plus exact de : *Dix ans à travers l'Islam* (1834-1844), Paris, Perrin, 1904, in-8°, 560 pages. [Les livres X à XIII concernent un voyage de Kairouan à la Mecque par l'Égypte, avec retour par Djeddah, Kench, le Caire et Alexandrie (portrait).]

700 bis. BURT (N. C.). The Far East or letters from Egypt. . . , Cincinnati, 1867, in-8°, 396 pages.

721 bis. CHEVALIER DE LA TEILLAIS. Le voyage de S. A. le Vice-Roi d'Égypte et la Presse européenne, Paris, Impr. Typ. G. Hugelmann, 1870, in-8°.

⁽¹⁾ Roches avait eu l'idée de raconter toute sa vie en terre d'Islam, mais en fait il n'en a écrit que dix années, il fut secrétaire intime d'Abdel Kader, puis interprète en chef de Bugeaud et ministre plénipotentiaire.

RELATIONS DE VOYAGES DE 1883 À 1904.

- 803 bis. RUETE (E.), née princesse d'Oman et de Zanzibar. Mémoires d'une princesse arabe, trad. de l'allemand par Lindsay, Paris, Dujarric et C^{ie}, 1905, in-16, 330 pages. (Le dernier chapitre relate le passage de l'héroïne en Égypte, en 1885.)
- 803 ter. GOZZI (Maggiore). Note alla buona sugli avvenimenti de Egitto e Sudan, dal 1882 al 1885, con atlante, Firenze, 1890, in-8°, 521 pages et atlas in-8°.
- 815 bis. Anonyme (Vuis A.). Notes de voyage — Orient, Louvain, 1888, in-16, 284 pages.
884. FOURNEL (V.). D'Alexandrie au Caire, in-8°, 1897.
 Cette relation est extraite de l'ouvrage intitulé : *Aux pays du Soleil : Un été en Espagne. A travers l'Italie. Alexandrie et Le Caire*, Tours, 1884, in-8° (nombr. gravures).
858. LALLEMAND (C.). Le Caire, in-4°, 1894.
 A noter que cet ouvrage a été publié à Alger dans la collection Courtellemont et comprend 127 pages (nombr. illustrations).

RELATIONS DE VOYAGES DE 1904 À 1916.

- 953 bis. Anonyme (publié par l'Université de Liège). Du Caire aux frontières d'Abysinie, Liège, s. d. (1908), in-8°, 50 pages.
- 976 bis. BUTCHER (E. M.). En Égypte : choses vues (trad. du n° 356 par Lugne-Philippon), Paris, Vuibert, 1913, in-8° ill., 252 pages.

DEUXIÈME PARTIE. — ÉCONOMIE ÉGYPTIENNE.

CHAPITRE II. — DÉMOGRAPHIE.

SECTION 5. — MORTALITÉ.

1170. DESGENETTES. Tables nécrologiques du Kaire...
 A noter leur reproduction dans l'*Histoire médicale de l'Armée d'Orient* (voir n° 1192), et dans les *Mémoires sur l'Égypte*, édit. Baudouin, p. 151-165 (voir n° 9).

SECTION 6. — MORBIDITÉ.

1192. DESGENETTES. Histoire médicale de l'Armée d'Orient.
 A noter une seconde édition (avec nombreuses additions), Paris, Didot, 1830, in-8°, 434 pages.

A intercaler après le n° 1192 :

- A. DESGENETTES. Avis sur la petite vérole régnante (trad. en arabe par Raphaël), Le Kaire, Impr. Nat., an viii.
 B. DESGENETTES. Note sur l'emploi de l'huile dans la peste, in *Mémoires sur l'Égypte*, édit. Baudouin, p. 345-349.
 C. LARREY. Mémoires et observations sur plusieurs maladies qui ont affecté les troupes de l'Armée française... in *Description de l'Égypte, État moderne*, t. I, p. 427 et seq.
 C bis. LARREY (D. J.). Relation historique et chirurgicale de l'Expédition de l'armée d'Orient... (voir *supra*, n° 48 bis).
 D. PUGNET (J. F.). Mémoire sur les fièvres de mauvais caractère du Levant... avec un aperçu physique et médical du Sayd, par J. F. Pignet, médecin de l'Armée d'Égypte, Paris, Brunet, an xii (1804), in-16, 391 pages.
 1198 bis. SAVARESI (A.). Descrizione dell'Oftalmia di Egitto col metodo curativo... di Antonio Savaresi, medico dell'Esercito francese... in Cairo, Stamp. Nat., an viii.

CHAPITRE IV. — IRRIGATION.

SECTION 1. — RÉGIME DU NIL.

1544. LE PÈRE (ainé). Mémoire sur la vallée du Nil... et 3209. LE PÈRE (J. M.). Mémoire sur la communication de la mer des Indes...

Il s'agit d'un seul et même auteur. A noter que trois frères *Le Père* (en deux mots) et un *Lepère* (en un seul mot) prirent part à l'Expédition française d'Égypte. Ce sont : 1° J. M. Le Père, dit *Le Père Aîné*, directeur des Ponts et Chaussées, auteur du fameux rapport sur le projet du Canal des deux mers (voir n° 3209); 2° *Gratien Le Père*, ingénieur, qui l'assista dans les opérations de nivellement de l'isthme de Suez; 3° *Hyacinthe Le Père*, commissaire des guerres, et 4° *J.-B. Lepère* (en un seul mot), le célèbre architecte de la colonne Vendôme, de la Malmaison, de Saint-Cloud. Le général Thoumas, en annotant l'*Agenda de Malus* (voir n° 482), a omis Hyacinthe Le Père et pris l'architecte pour le frère des deux ingénieurs.

CHAPITRE V. — PRODUCTIONS AGRICOLES.

SECTION 9. — ÉLEVAGE.

- 2200 bis. GUARMANI (C.). El-Kama. Il cavallo arabo puro sangue. Studio di venti anni in Syria..., Egitto..., Gerusalemme, 1866, in-4°.

SECTION 11. — SÉRICICULTURE ET APICULTURE.

2259 bis. LEFÉBURE (E.). L'abeille en Égypte. Ext. du *Sphinx*, le Caire, vol. XI, in-16, 25 pages.

CHAPITRE VIII. — COMMERCE EXTÉRIEUR.

SECTION 2. — BALANCE DES COMPTES.

2806 bis. ABBATE (O.). Le tourisme en Égypte, in *Aegyptiaca*, p. 603-629.

CHAPITRE IX. — MÉTROLOGIE.

SECTION 1. — CALENDRIER.

3097. A. Annuaire de la République française, calculé pour le méridien du Kaire, l'an VIII (voir *supra*, n° 424, A).
 3097. B. Annuaire de l'an VIII, suivi de la Constitution française à Guizeh (voir *supra*, n° 424, B).
 3097. C. Annuaire de la République française, calculé pour le méridien du Kaire, l'an IX (voir *supra*, n° 424, C).

CHAPITRE XI. — CRÉDIT.

SECTION 3. — CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE.

3381 bis. GUÉMARD (G.). Le Crédit hypothécaire égyptien (étude critique de législation économique), Aix, Impr. B. Niel, 1914, in-8°, 180 pages.

CHAPITRE XII. — FINANCES PUBLIQUES.

SECTION 1. — FINANCES PUBLIQUES EN GÉNÉRAL.

- 3384 bis. BOWRING (J.). Histoire financière de l'Égypte, 1854.
 3388 bis. NINET (J.). Les mille pertuis des finances du Khédive (paru sous le pseudonyme de Sidi Lokman El-Hakim), 1873, Paris, Sandoz et Firschbacher, in-8°.
 3391 bis. NINET (J.). Les créanciers du Khédive et la Réforme judiciaire, Paris, Sandoz et Firschbacher, in-8° (1874).
 3397 bis. NINET (J.). Lettres au très hon. G. J. Goschen, Délégué officieux de q. q. créanciers du dualisme khédivial (paru sous le pseudonyme de Waked), Paris, Sandoz et Firschbacher, 1877, in-8°.
 3397 ter. NINET (J.). Lettre au même. . . , in-8°.

TROISIÈME PARTIE. — Législation égyptienne.

CHAPITRE VII. — DROIT CIVIL.

SECTION 2. — PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE.

5534 bis. GATTESCHI (D.). Les terres karadgie et l'article 21 du Code civil égyptien, in-8°, s. d., 44 pages.

CHAPITRE XI. — DROIT MUSULMAN ÉGYPTIEN.

SECTION 2. — FAMILLE ET MARIAGE.

5959 bis. GUÉMARD (G.). La condition juridique des gens mariés en Droit musulman (not. dans le rite hanafite), comparé au Droit français, Aix, Impr. Aixoise, 1915, in-8°, 174 pages.

5959 ter. GUÉMARD (G.). Les conditions du mariage en Droit musulman (not. dans le rite hanafite), comparé au Droit français, in *Revue Algér., Tunis. et Maroc. de Législation et de Jurisprudence*, numéro de septembre-octobre 1916, Alger, Jourdan, in-8°, 44 pages.

SECTION 5. — BIENS DE MAINMORTE (WAKFS).

5997 bis. MERCIER (E.). Le Hobous ou Ouakof, ses règles et sa jurisprudence, Alger, Jourdan, 1895, in-8°, 55 pages.

5998 bis. MERCIER (E.). Deuxième étude sur le Hobous ou Ouakof à propos du nouvel ouvrage de M. Clavel, Alger, Jourdan, 1898, 20 pages.

5998 ter. MERCIER (E.). Le Code du Hobous ou Ouakof selon la Législation musulmane, Constantine, D. Braham, 1899, in-8°, 175 pages.

QUATRIÈME PARTIE. — MOEURS, RELIGIONS,

INSTRUCTION PUBLIQUE.

CHAPITRE I. — MOEURS ET COUTUMES (FOLKLORE).

SECTION 1. — MOEURS ET COUTUMES EN GÉNÉRAL.

7 bis. CRESSATY (Comte). Le Fellah, in revue *Isis*, 1913, p. 58-65.

7 ter. MONTZAIGLE (P. DE). Nos fellahs intimes, in revue *Isis*, 1914, p. 1-7.

ÉGYPTE CONTEMPORAINE, 1925.

SECTION 2. — HABITATION.

- 6064 bis. LEGRAIN (G.). Où vécurent les savants de Bonaparte, Le Caire, Tribier, 1913, in-8°, 12 pages.

SECTION 3. — FAMILLE ET CONDITION DE LA FEMME.

- 6102 bis. EL-OUAZZANE. Encyclopédie de l'amour... L'amour en Égypte, Paris, Dargaud, in-8°.

A noter que El-Ouazzane est le pseudonyme du peintre Émile Bernard, qui résida en Égypte vers 1900.

- 6107 bis. MONTZAIGLE (P. DE). Un mariage égyptien il y a 28 ans, in revue *Isis*, 1914, p. 150-155.

SECTION 4. — CONTES ET LÉGENDES.

A classer avant le n° 6108 :

- MARCEL (J.-J.). Les dix Soirées malheureuses, contes d'Abdurrahman, traduction de l'arabe d'après un manuscrit du cheikh El-Mohdy, 3 vol. in-32, Paris, Renouard, 1829.

- 6108 bis. MARCEL (J.-J.). Contes du Cheikh El-Mohdy, Paris, H. Dupuy, 1836, in-4° (nouvelle édition du n° 6108).

- 6130 bis. GAUDEFRY-DEMONBYNES. Les cent et une nuits, Paris, Guilmoto, s. d., in-8°.

- 6137 bis. GALTIER (É.). Légende musulmane sur la mort de la Vierge, in tome III des *Actes du XIV^e Congrès international des Orientalistes*, Paris, Leroux, 1906, in-8°, 17 pages.

- 6137 ter. GALTIER (É.). Conte arabe en dialecte égyptien, in même collection, 1907, in-8°, 21 pages.

- 6147 A. YVERMONT (Ary-René d'). Le vendeur d'amulettes, in revue *Isis*, 1912, p. 164-165.

- 6147 B. CAZALENS (DE). El-Darir El-Saïd (L'aveugle heureux), in revue *Isis*, 1913, p. 105.

- 6150 bis. AHMED ZAKY PACHA. Communication historique et géographique sur les Cavernes des Sept Dormants... dans l'Empire musulman, in revue *Isis*, 1914, p. 113-121 et 141-147.

SECTION 6. — CHANTS POPULAIRES.

- 6177 ter. GALTIER (É.). Dialogue amoureux, traduction de l'arabe, in revue *Isis*, 1912, p. 46-48.

- 6177 bis. LEGRAIN (G.). Guillaume-André Villoteau, musicographe de l'Expédition française d'Égypte, in *Bull. Inst. Égypt.*, 5^e série, t. XI, 1917, p. 1-30.

SECTION 8. — CROYANCES ET PRATIQUES DIVERSES.

6233. ABBATE (O.). Les psyllés d'Égypte charmeurs de serpents, in *Ægyptiaca*, in-4°, 1909...

A noter une reproduction in revue *Isis*, 1914, p. 197-205.

6856 bis. GÉLAT (M.). Fumeurs et mangeurs d'opium, in revue *Isis*, 1913, p. 114-118.

SECTION 9. — MOEURS ET COUTUMES DES BÉDOUINS NOMADES.

6266 bis. BURCKHARDT (J. L.). Notes on the Bedouins and Wahabis collected... by the late... London, H. Colburn, 1831, 2 vol. in-8°.

6281. KLIPPEL (E.). Étude sur le Folklore bédouin de l'Égypte, in revue *Isis*, 1912, non seulement p. 49-53 et 74-77, mais encore 105-107, 136-138, 151-155, 181-185 et 206-211.

6286 bis. KLIPPEL (E.). Chants bédouins, in revue *Isis*, 1913, p. 27-28 et 245-246.

CHAPITRE II. — RELIGIONS.

SECTION 2. — RELIGION MUSULMANE.

6314 bis. OSMAN BEY KITRIZLI. Zaher. Il Genio del Islamismo, Torino, L. Roux, 1890, in-16, 144 pages.

CHAPITRE III. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

SECTION 1. — INSTRUCTION PUBLIQUE EN GÉNÉRAL.

6417 bis. SECHOT (O.). Rapport adressé à S. E. M. V. Duruy, ministre de l'Instruction publique, sur l'état des Sciences, des Lettres et de l'Instruction publique en Égypte..., Paris, 1868 (autographié).

SECTION 7. — ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

6580. NECTOUX. Projet d'un établissement d'agriculture en Égypte.

A noter que ce rapport a été reproduit, non seulement dans les Mémoires Didot, mais dans les Mémoires Baudouin, an ix, p. 218-223 (voir *supra*, n° 3).

6596 bis. FORCELLA (P.). Les arts du dessin en Égypte, in revue *Isis*, 1912, p. 35-38.

SECTION 10. — INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

66 bis. GAFFAREL (P.). L'Institut d'Égypte, in *Revue politique et littéraire de la Faculté des Lettres de Dijon*, 1878, n° 43.

6646 *ter.* ABBATE (W.). Bonaparte et l'Institut d'Égypte, in *Bull. Inst. Égypt.*, 1889 (reproduit dans *Ægyptiaca*, recueil de mémoires du D^r O. ABBATE PACHA, père de l'auteur).

6652. Livre d'or de l'Institut Égyptien, in-8°, 1910.

A noter un Livre d'or antérieur, publié en 1899, in-8°.

6681 *bis.* LEGRAIN (G.). Où vécurent les savants de Bonaparte, Le Caire, Tribier, 1913, in-8°, 12 pages (voir *supra*, n° 6064 *bis*).

G. GUÉMARD.

DOCUMENTS ET STATISTIQUES.

NOMBRES INDICES DES PRIX DU GROS
DANS LES VILLES DE CAIRE ET D'ALEXANDRIE

POUR LE MOIS DE FÉVRIER 1922-1925 (1).

PRODUITS.	CAIRE.					ALEXANDRIE.				
	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.
Coton (Good Fair Sakellah-ridis).....	153	159	213	306	306	153	159	213	306	306
Ble.....	132	130	114	192	192	"	132	119	180	180
Fèves.....	64	183	140	163	163	98	173	128	149	149
Legumes (enlèves).....	100	95	109	184	184	"	104	112	186	186
— (concassées).....	"	101	116	185	185	"	91	103	168	168
Orge.....	91	133	88	160	160	112	123	100	181	181
Mais.....	82	90	91	123	123	86	106	105	133	133
Sorgho.....	77	113	99	151	151	"	98	"	141	141
Helbé (lennugrec).....	147	176	374	207	207	197	192	337	235	235
Sésame.....	137	141	121	144	144	118	133	114	136	136
Sucre.....	320	234	243	164	164	335	245	242	166	166
Melasses.....	163	123	147	154	154	141	103	125	141	141
Farine de blé pur.....	141	140	116	192	192	138	135	110	180	180
— mais.....	115	107	105	140	140	"	"	98	132	132
Arachides (foul soudan).....	128	118	111	127	127	142	112	105	128	128
Oignons.....	525	99	79	163	163	644	95	97	162	162
Bananes.....	220	180	200	200	200	212	191	212	187	187
Dattes.....	160	167	118	176	176	140	151	115	175	175
Huile.....	150	130	134	139	139	136	135	142	141	141
Oufs.....	225	177	182	168	168	204	156	175	156	156
Beurre (saun).....	162	146	140	153	153	178	153	139	154	154
Riz (Nacidi).....	134	175	130	144	144	128	174	132	140	140
Savon indigène.....	188	140	141	134	134	137	118	115	119	119
Alcool non raffiné.....	182	135	160	135	135	158	118	140	117	117
Pétrole.....	211	127	127	140	140	222	136	136	146	146
Charbon (Cardiff 1 ^{re} et 2 ^e qualités).....	155	150	146	137	137	155	150	146	137	137
Nombres Indices.....	152	137	135	161	161	163	135	158	158	158

(1) Tableaux d'après la moyenne des prix de dix-neuf mois, soit du 1^{er} janvier 1922 au 31 juillet 1926.

RÉSUMÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ÉG

PAR PAYS DE PROVEN

(Valeur e

PAYS DE PROVENANCE		OU DE DESTINATION.	
Abyssinie.....		Valeur totale.....	
218,914	1924.	83,650	1924.
1,046,769	1925.	16,209	1925.
18,954	1926.	313	1926.
175,276	1927.	32,920	1927.
138,598	1928.	59,430	1928.
12,489	1929.	9,761	1929.
44,662	1930.	103,089	1930.
4,066	1931.	57,174	1931.
22,797	1932.	41,611	1932.
1,144,187	1933.	62,792	1933.
280,012	1934.	31,981	1934.
15,751	1935.	50,745	1935.
7,428	1936.	84,312	1936.
1,038,772	1937.	31,485	1937.
918,892	1938.	78,119	1938.
979,998	1939.	13,032	1939.
1,135,902	1940.	9,078	1940.
22,780	1941.	1,330	1941.
4,066	1942.	51,491	1942.
44,662	1943.	80,480	1943.
12,489	1944.	417,791	1944.
9,478	1945.	259,801	1945.
175,276	1946.	110,978	1946.
138,598	1947.	37,908	1947.
12,489	1948.	72,909	1948.
44,662	1949.	33,375	1949.
9,478	1950.	28,243	1950.
175,276	1951.	9,733	1951.
138,598	1952.	331,032	1952.
12,489	1953.	26,758	1953.
44,662	1954.	31,967	1954.
9,478	1955.	31,967	1955.
175,276	1956.	430,849	1956.
138,598	1957.	8,116	1957.
12,489	1958.	417,791	1958.
44,662	1959.	259,801	1959.
9,478	1960.	110,978	1960.
175,276	1961.	37,908	1961.
138,598	1962.	72,909	1962.
12,489	1963.	33,375	1963.
44,662	1964.	28,243	1964.
9,478	1965.	9,733	1965.
175,276	1966.	331,032	1966.
138,598	1967.	26,758	1967.
12,489	1968.	31,967	1968.
44,662	1969.	430,849	1969.
9,478	1970.	8,116	1970.
175,276	1971.	417,791	1971.
138,598	1972.	259,801	1972.
12,489	1973.	110,978	1973.
44,662	1974.	37,908	1974.
9,478	1975.	72,909	1975.
175,276	1976.	33,375	1976.
138,598	1977.	28,243	1977.
12,489	1978.	9,733	1978.
44,662	1979.	331,032	1979.
9,478	1980.	26,758	1980.
175,276	1981.	31,967	1981.
138,598	1982.	430,849	1982.
12,489	1983.	8,116	1983.
44,662	1984.	417,791	1984.
9,478	1985.	259,801	1985.
175,276	1986.	110,978	1986.
138,598	1987.	37,908	1987.
12,489	1988.	72,909	1988.
44,662	1989.	33,375	1989.
9,478	1990.	28,243	1990.
175,276	1991.	9,733	1991.
138,598	1992.	331,032	1992.
12,489	1993.	26,758	1993.
44,662	1994.	31,967	1994.
9,478	1995.	430,849	1995.
175,276	1996.	8,116	1996.
138,598	1997.	417,791	1997.
12,489	1998.	259,801	1998.
44,662	1999.	110,978	1999.
9,478	2000.	37,908	2000.
175,276	2001.	72,909	2001.
138,598	2002.	33,375	2002.
12,489	2003.	28,243	2003.
44,662	2004.	9,733	2004.
9,478	2005.	331,032	2005.
175,276	2006.	26,758	2006.
138,598	2007.	31,967	2007.
12,489	2008.	430,849	2008.
44,662	2009.	8,116	2009.
9,478	2010.	417,791	2010.
175,276	2011.	259,801	2011.
138,598	2012.	110,978	2012.
12,489	2013.	37,908	2013.
44,662	2014.	72,909	2014.
9,478	2015.	33,375	2015.
175,276	2016.	28,243	2016.
138,598	2017.	9,733	2017.
12,489	2018.	331,032	2018.
44,662	2019.	26,758	2019.
9,478	2020.	31,967	2020.
175,276	2021.	430,849	2021.
138,598	2022.	8,116	2022.
12,489	2023.	417,791	2023.
44,662	2024.	259,801	2024.
9,478	2025.	110,978	2025.
175,276	2026.	37,908	2026.
138,598	2027.	72,909	2027.
12,489	2028.	33,375	2028.
44,662	2029.	28,243	2029.
9,478	2030.	9,733	2030.
175,276	2031.	331,032	2031.
138,598	2032.	26,758	2032.
12,489	2033.	31,967	2033.
44,662	2034.	430,849	2034.
9,478	2035.	8,116	2035.
175,276	2036.	417,791	2036.
138,598	2037.	259,801	2037.
12,489	2038.	110,978	2038.
44,662	2039.	37,908	2039.
9,478	2040.	72,909	2040.
175,276	2041.	33,375	2041.
138,598	2042.	28,243	2042.
12,489	2043.	9,733	2043.
44,662	2044.	331,032	2044.
9,478	2045.	26,758	2045.
175,276	2046.	31,967	2046.
138,598	2047.	430,849	2047.
12,489	2048.	8,116	2048.
44,662	2049.	417,791	2049.
9,478	2050.	259,801	2050.
175,276	2051.	110,978	2051.
138,598	2052.	37,908	2052.
12,489	2053.	72,909	2053.
44,662	2054.	33,375	2054.
9,478	2055.	28,243	2055.
175,276	2056.	9,733	2056.
138,598	2057.	331,032	2057.
12,489	2058.	26,758	2058.
44,662	2059.	31,967	2059.
9,478	2060.	430,849	2060.
175,276	2061.	8,116	2061.
138,598	2062.	417,791	2062.
12,489	2063.	259,801	2063.
44,662	2064.	110,978	2064.
9,478	2065.	37,908	2065.
175,276	2066.	72,909	2066.
138,598	2067.	33,375	2067.
12,489	2068.	28,243	2068.
44,662	2069.	9,733	2069.
9,478	2070.	331,032	2070.
175,276	2071.	26,758	2071.
138,598	2072.	31,967	2072.
12,489	2073.	430,849	2073.
44,662	2074.	8,116	2074.
9,478	2075.	417,791	2075.
175,276	2076.	259,801	2076.
138,598	2077.	110,978	2077.
12,489	2078.	37,908	2078.
44,662	2079.	72,909	2079.
9,478	2080.	33,375	2080.
175,276	2081.	28,243	2081.
138,598	2082.	9,733	2082.
12,489	2083.	331,032	2083.
44,662	2084.	26,758	2084.
9,478	2085.	31,967	2085.
175,276	2086.	430,849	2086.
138,598	2087.	8,116	2087.
12,489	2088.	417,791	2088.
44,662	2089.	259,801	2089.
9,478	2090.	110,978	2090.
175,276	2091.	37,908	2091.
138,598	2092.	72,909	2092.
12,489	2093.	33,375	2093.
44,662	2094.	28,243	2094.
9,478	2095.	9,733	2095.
175,276	2096.	331,032	2096.
138,598	2097.	26,758	2097.
12,489	2098.	31,967	2098.
44,662	2099.	430,849	2099.
9,478	2100.	8,116	2100.
175,276	2101.	417,791	2101.
138,598	2102.	259,801	2102.
12,489	2103.	110,978	2103.
44,662	2104.	37,908	2104.
9,478	2105.	72,909	2105.
175,276	2106.	33,375	2106.
138,598	2107.	28,243	2107.
12,489	2108.	9,733	2108.
44,662	2109.	331,032	2109.
9,478	2110.	26,758	2110.
175,276	2111.	31,967	2111.
138,598	2112.	430,849	2112.
12,489	2113.	8,116	2113.
44,662	2114.	417,791	2114.
9,478	2115.	259,801	2115.
175,276	2116.	110,978	2116.
138,598	2117.	37,908	2117.
12,489	2118.	72,909	2118.
44,662	2119.	33,375	2119.
9,478	2120.	28,243	2120.
175,276	2121.	9,733	2121.
138,598	2122.	331,032	2122.
12,489	2123.	26,758	2123.
44,662	2124.	31,967	2124.
9,478	2125.	430,849	2125.
175,276	2126.	8,116	2126.
138,598	2127.	417,791	2127.
12,489	2128.	259,801	2128.
44,662	2129.	110,978	2129.
9,478	2130.	37,908	2130.
175,276	2131.	72,909	2131.
138,598	2132.	33,375	2132.
12,489	2133.	28,243	2133.
44,662	2134.	9,733	2134.
9,478	2135.	331,032	2135.
175,276	2136.	26,758	2136.
138,598	2137.	31,967	2137.
12,489	2138.	430,849	2138.
44,662	2139.	8,116	2139.
9,478	2140.	417,791	2140.
175,276	2141.	259,801	2141.
138,598	2142.	110,978	2142.
12,489	2143.	37,908	2143.
44,662	2144.	72,909	2144.
9,478	2145.	33,375	2145.
175,276	2146.	28,243	2146.
138,598	2147.	9,733	2147.
12,489	2148.	331,032	2148.
44,662	2149.	26,758	2149.
9,478	2150.	31,967	2150.
175,276	2151.	430,849	2151.
138,598	2152.	8,116	2152.
12,489	2153.	417,791	2153.
44,662	2154.	259,801	2154.
9,478	2155.	110,978	2155.
175,276	2156.	37,908	2156.
138,598	2157.	72,909	2157.
12,489	2158.	33,375	2158.
44,662	2159.	28,243	2159.
9,478	2160.	9,733	2160.
175,276	2161.	331,032	2161.
138,598	2162.	26,758	2162.
12,489	2163.	31,967	2163.
44,662	2164.	430,849	2164.
9,478	2165.	8,116	2165.
175,276	2166.	417,791	2166.
138,598	2167.	259,801	2167.
12,489	2168.	110,978	2168.
44,662	2169.	37,908	2169.
9,478	2170.	72,909	2170.
175,276	2171.	33,375	2171.
138,598	2172.	28,243	2172.
12,489	2173.	9,733	2173.
44,662	2174.	331,032	2174.
9,478	2175.	26,758	2175.
175,276	2176.	31,967	2176.
138,598	2177.	430,849	2177.
12,489	2178.	8,116	2178.
44,662	2179.	417,791	2179.
9,478	2180.	259,801	2180.
175,276	2181.	110,978	2181.
138,598	2182.	37,908	2182.
12,489	218		

RÉSUMÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ÉGY

PAR PAYS DE PROVENANCE

(Valeur en

PAYS DE PROVENANCE OU DE DESTINATION.	IMPORTATION.					
	TOTAL.		MARCHANDISES.		TARACS.	
	1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.
Abyssinie.....	17.573	29.949	17.573	29.949	"	"
Allemagne.....	478.095	597.627	477.936	597.608	159	"
Angleterre.....	2.125.760	2.319.173	2.105.952	2.299.824	19.808	1
Possessions angl. de la Méditerranée	36.462	43.045	36.287	42.989	175	"
— — en Afrique.....	9.861	6.890	9.861	6.890	"	"
— — en Extrême Orient	106.412	109.492	106.412	109.492	"	"
Arabie.....	19.893	28.404	19.893	28.404	"	"
Australie et Nouvelle-Zélande.....	305.125	346.152	305.124	346.152	1	"
Autriche.....	75.514	98.686	75.510	98.686	4	"
Belgique.....	273.047	308.856	272.967	308.306	80	"
Brésil.....	89.748	22.904	89.748	22.964	"	"
Chili.....	84.501	337.515	84.501	337.515	"	"
Chine.....	180.915	148.772	95.672	95.047	85.243	5
Espagne.....	24.030	23.587	24.030	23.587	"	"
Etats-Unis d'Amérique.....	357.440	464.489	356.763	463.523	677	"
Finlande.....	74.928	79.445	74.928	79.445	"	"
France.....	663.415	844.543	663.384	844.353	31	"
Possessions franç. de la Méditerranée	16.595	24.795	16.437	24.786	158	"
Grèce.....	162.506	129.242	62.755	99.116	99.751	30
Hollande.....	79.519	84.074	79.178	83.959	341	"
Indes anglaises.....	234.570	451.946	222.225	455.719	12.345	6
Italie.....	738.207	961.545	734.762	958.664	3.445	2
Japon.....	125.595	179.412	95.207	153.823	30.388	25
Maroc.....	1.765	13.242	1.765	13.242	"	"
Norvège.....	14.654	20.526	14.654	20.526	"	"
Palestine.....	129.421	145.628	129.421	145.628	"	"
Perse.....	68.762	69.110	62.062	66.032	6.700	3
Roumanie.....	104.405	218.316	104.405	218.316	"	"
Russie.....	166.754	132.522	133.537	109.660	33.217	22
Suède.....	136.794	55.248	136.794	55.248	"	"
Suisse.....	88.490	87.888	88.162	87.292	328	"
Syrie.....	117.595	145.295	113.720	142.999	3.875	3
Tchéco-Slavie.....	185.878	297.109	185.878	297.109	"	"
Tripoli.....	13.752	23.615	13.752	23.603	"	"
Turquie.....	125.283	150.825	101.052	114.613	24.231	36
Yougo-Slavie.....	40.178	40.195	40.178	40.195	"	"
Autres pays d'Amérique.....	404	885	215	353	189	"
Autres pays de l'Extrême Orient.....	29.557	25.015	29.557	25.015	"	"
Autres pays.....	146.928	130.206	141.854	116.640	5.074	13
VALEUR TOTALE.....	7.650.331	9.196.228	7.324.111	8.976.372	326.220	219

NT LE MOIS DE FÉVRIER 1924 ET 1925

E DESTINATION.

(en tonnes.)

EXPORTATION.						RÉEXPORTATION.		TRANSIT.	
TOTAL.		MARCHANDISES.		CIGARETTES.		1924.	1925.	1924.	1925.
1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.				
54	305	54	305	"	"	1.030	1.230	"	"
1.645	406.921	404.302	406.537	343	384	4.319	3.183	"	9.107
5.437	2.928.230	2.162.313	2.926.304	4.124	1.926	10.934	15.030	207.846	120.639
3.403	2.845	3.381	2.579	22	266	5.736	6.178	"	"
515	824	349	714	166	110	354	161	"	"
6.095	2.458	4.108	142	1.987	2.316	204	289	"	2.417
8.664	1.624	8.207	1.423	457	201	2.046	860	"	"
387	182	278	84	109	98	137	21	"	"
4.428	22.837	34.362	21.348	66	1.489	725	326	"	"
4.678	35.844	44.489	35.740	189	104	653	396	"	"
2	15	2	15	"	"	8	7	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
2.159	1.346	146	48	2.013	1.298	235	242	"	"
0.756	150.355	190.396	150.355	360	"	"	15	"	"
0.603	990.374	1.040.443	989.451	160	923	1.225	608	"	"
"	"	"	"	"	"	250	"	"	"
4.253	959.061	912.009	958.855	2.244	206	9.112	4.983	"	"
9.298	836	9.288	753	10	83	114	259	"	"
7.658	19.477	17.646	19.468	12	9	2.131	2.916	"	"
4.281	20.126	48.778	18.612	5.503	1.514	89	15	"	"
10.839	6.164	40.300	5.511	539	653	830	1.460	"	5.097
05.477	420.585	404.865	419.859	612	726	3.460	4.711	"	"
78.441	238.425	78.441	238.425	"	"	56	14	"	"
21	160	18	23	3	137	2	13	"	"
22	20	1	11	21	9	"	"	"	"
23.336	24.729	20.277	20.210	3.059	4.519	18.078	19.415	"	"
39	24	35	15	4	9	275	46	3.373	18.410
236	7.736	231	7.733	5	3	651	30	"	"
12.992	32.716	12.992	32.716	"	"	4	4	"	"
82	5.170	44	5.122	38	48	"	40	"	"
47.657	193.180	146.868	192.659	789	521	366	2.063	"	"
19.725	28.010	19.725	28.010	"	"	6.073	10.709	"	"
76.916	111.258	76.907	111.256	9	2	100	264	"	"
2.118	4.060	2.118	4.041	"	19	1.753	625	"	"
9.530	7.935	9.501	7.935	29	"	3.091	1.733	"	"
119	1.988	119	1.988	"	"	3	"	"	"
58	99	36	"	22	99	241	13	"	"
10.400	7.819	439	506	9.961	7.313	31	4	3.803	"
53.924	51.654	53.149	51.014	775	640	37.575	17.408	105.996	58.710
780.248	6.685.392	5.746.617	6.659.767	33.631	25.625	111.890	95.272	321.018	214.380

EXPORTATION.		CIGARETTES.		REEXPORTATION.		TRANSIT.	
1925.	1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.	1924.
176	370	"	"	1,902	3,123	"	"
071	788,510	603	787,872	6,877	8,685	16,774	19,827
817	6,275,176	6,419	6,471,188	20,661	32,559	264,343	264,343
363	6,369	89	5,997	12,331	12,400	"	"
984	1,311	354	968	763	521	"	"
184	6,143	365	4,219	408	488	"	"
482	5,385	1,609	5,004	5,446	2,345	"	"
572	513	249	380	610	330	"	"
555	55,164	132	53,636	1,401	844	"	"
361	64,550	774	64,409	876	537	"	"
12	20	"	20	22	25	"	"
473	2,429	3,316	3,316	306	317	"	"
649	325,229	825	391,824	29	32	"	"
178	2,559,797	740	2,558,618	1,563	1,113	"	"
153	1,801,507	"	"	250	"	"	"
258	8,175	10	8,092	8,792	372	"	"
848	65,657	18	65,645	5,391	6,991	"	"
626	46,780	6,752	43,442	356	852	"	"
204	14,427	752	13,779	1,712	2,984	10,031	10,031
832	858,166	840	857,925	8,473	11,234	"	"
356	621,673	204	621,669	101	14	"	"
30	200	8	62	5	55	"	"
56	30	27	11	"	"	"	"
458	48,782	4,687	40,104	35,411	86	201,328	201,328
79	84	11	73	480	86	49,239	49,239
371	12,673	9	12,651	1,081	343	"	"
369	44,655	"	44,655	59	17	"	"
215	8,569	58	8,476	"	50	"	"
675	450,121	1,640	448,441	1,222	4,657	"	"
682	45,661	"	45,581	17,804	793	"	"
660	235,404	9	235,042	222	793	"	"
887	6,926	"	6,901	2,285	1,539	"	"
923	19,427	29	19,427	9,590	2,801	"	"
139	6,276	"	6,276	7	121	"	"
153	633	93	455	372	19	"	"
988	15,070	12,924	14,195	61	109	3,803	3,803
134	169,326	1,209	159,332	64,656	39,126	190,917	58,710
573	14,562,188	50,567	14,512,913	213,987	197,490	567,021	574,954

RÉSUMÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ÉGYPTÉ PAR CATÉGORIES (DU 1^{er} JANVIER AU 28 FÉVRIER 1924 ET 1925).

CATÉGORIES.	PENDANT LE MOIS		DU 1 ^{er} JANVIER AU 28 FÉVRIER	
	DE FÉVRIER		1924.	
	1925.	1924.	1925.	1924.
	L. E.	L. E.	L. E.	L. E.
				1915-1924.

IMPORTATION.

I. Animaux et produits alimentaires d'animaux	130.407	134.904	985.251	180.644	—	17.391	—	8.495	+	1.369	—	397.403	+	46.396	+	25.071	+	1.258	+	134.131	+	97.868	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
II. Peaux et ouvrages en peau	52.633	47.830	98.995	90.500	—	8.495	—	90.500	+	1.369	—	397.403	+	46.396	+	25.071	+	1.258	+	134.131	+	97.868	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
III. Autres produits et dérivés d'animaux	6.302	5.038	9.004	7.313	—	1.369	—	7.313	—	1.369	—	397.403	+	46.396	+	25.071	+	1.258	+	134.131	+	97.868	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
IV. Céréales, farines et autres produits agricoles	593.583	380.266	1.149.907	731.504	—	397.403	+	731.504	—	397.403	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
V. Denrées coloniales et drogues	220.258	204.568	464.180	417.784	—	46.396	+	417.784	—	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
VI. Spiritueux, boissons, huiles	131.591	892.229	613.614	587.570	—	25.071	+	587.570	—	25.071	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
VII. Papier et imprimés	74.284	73.284	148.793	133.130	—	46.396	+	133.130	—	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
VIII. Bois et charbons	294.601	165.993	691.355	567.134	—	134.131	+	567.134	—	134.131	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
IX. Pierres, terres, vaisselles, verres et cristaux	154.594	143.733	397.715	367.807	—	97.868	+	367.807	—	97.868	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
X. Matières lincolaires et couleurs	39.834	45.038	80.830	81.806	—	1.976	—	81.806	—	1.976	—	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
XI. Produits chimiques, médicaments, et parfums	241.721	179.843	772.614	405.490	—	367.125	+	405.490	—	367.125	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
XII. Industrie textile	1.518.213	1.248.073	1.767.705	1.376.428	—	367.125	+	1.376.428	—	367.125	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
XIII. Métaux et ouvrages en métal	667.895	532.530	1.359.361	1.120.018	—	139.513	+	1.120.018	—	139.513	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
XIV. Articles divers	139.694	113.512	355.061	331.130	—	31.631	+	331.130	—	31.631	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
Tabacs, tabac et égarés	106.958	168.850	219.856	216.220	—	106.261	+	216.220	—	106.261	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
Total du commerce spécial	4.462.592	3.724.293	9.196.228	7.650.331	—	1.545.897	+	7.650.331	—	1.545.897	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
Numéraire	31.991	31.991	115.774	666.303	—	580.519	+	666.303	—	580.519	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+
Total général	4.494.583	3.756.284	9.312.002	8.316.634	—	965.368	+	8.316.634	—	965.368	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	46.396	+	1.545.897	+	580.519	+	965.368	+

EXPORTATION.

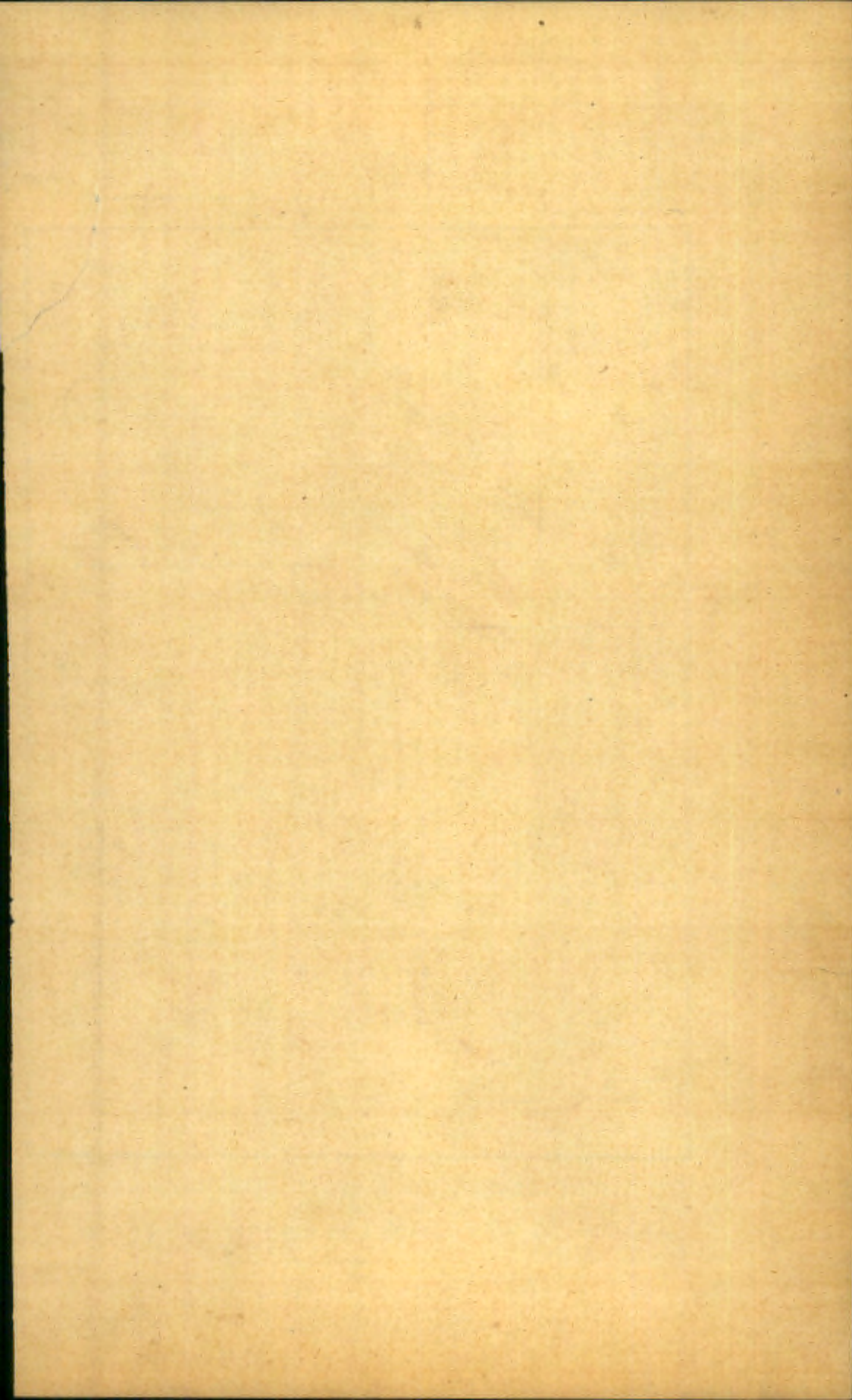
I. Animaux et produits alimentaires d'animaux	89.822	131.676	189.409	305.701	—	116.291	—	4.281	—	11.507	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
II. Peaux et ouvrages en peau	11.641	17.363	38.077	31.458	—	4.281	—	31.458	—	4.281	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
III. Autres produits et dérivés d'animaux	3.425	17.111	8.687	11.495	—	11.507	—	11.495	—	11.507	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
IV. Céréales, farines et autres produits agricoles	158.998	138.186	339.853	336.148	—	146.705	+	336.148	—	146.705	+	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
V. Denrées coloniales et drogues	223.660	138.186	516.118	551.710	—	38.622	—	551.710	—	38.622	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
VI. Spiritueux, boissons, huiles	35.466	71.848	75.668	133.130	—	79.107	—	133.130	—	79.107	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
VII. Papier et imprimés	5.927	5.560	10.062	9.433	—	520	+	9.433	—	520	+	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
VIII. Bois, travaux en bois, couleurs, nattes, etc.	1.554	1.651	2.982	3.753	—	431	—	3.753	—	431	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
IX. Pierres, terres, vaisselles, verres et cristaux	274	331	464	894	—	431	—	894	—	431	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
X. Matières lincolaires et couleurs	2.157	4.239	4.358	3.658	—	700	+	3.658	—	700	+	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
XI. Produits chimiques, médicaments, et parfums	7.052	10.723	27.432	53.912	—	36.622	—	53.912	—	36.622	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
XII. Industrie textile	22.643	11.890	50.770	20.406	—	30.361	+	20.406	—	30.361	+	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
XIII. Métaux et ouvrages en métal	13.577	41.720	36.238	50.037	—	13.759	—	50.037	—	13.759	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
XIV. Articles divers	3.276	2.851	6.687	5.657	—	31	—	5.657	—	31	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
Cigares	25.625	33.631	49.275	50.567	—	1.292	—	50.567	—	1.292	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
Total du commerce spécial	6.685.392	5.780.218	10.562.188	10.168.573	—	893.615	—	10.168.573	—	893.615	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
Numéraire	2.155	2.155	4.755	38.712	—	36.622	—	38.712	—	36.622	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+
Total général	6.687.417	5.782.373	10.566.943	10.197.285	—	930.237	—	10.197.285	—	930.237	—	146.705	+	38.622	—	79.107	—	52.811	+	520	+	776	—	431	—	700	+	366.628	+

RÉSUMÉ DU COMMERCE DE L'ÉGYPTÉ AVEC LE SOUDAN
PAR CATÉGORIES (DU 1^{er} JANVIER AU 28 FÉVRIER 1924 ET 1925) (1).

CATÉGORIES.		PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER		1925.		1924.		1925.		1924.		différence entre 1925-1924.	
		L. E.		L. E.		L. E.		L. E.		L. E.		L. E.	
I.	Aliments et produits alimentaires d'animaux	13.204	3.294	21.607	15.925	15.695	14.682	5.912	1.213	6.912	11.273	1.213	6.912
II.	Peaux et ouvrages en peau	1.229	37	1.664	51	1.613	1.182	431	331	431	0	431	0
III.	Autres produits et dérivés d'animaux	"	71	"	109	109	109	109	109	109	0	0	0
IV.	Céréales, farines et autres produits agricoles	81.521	35.667	17.479	67.495	67.495	69.954	1.456	2.456	2.456	2.456	2.456	2.456
V.	Dentées coloniales et drogues	9	30	30	59	59	59	59	59	59	0	0	0
VI.	Spiritueux, boissons, huiles	36	18	101	50	50	50	50	50	50	0	0	0
VII.	Papier et imprimés	35	48	177	428	428	428	428	428	428	0	0	0
VIII.	Bois et charbons	614	390	655	428	428	428	428	428	428	0	0	0
IX.	Pierres, terres, vaisseaux, verres et cristaux	15	"	15	17	17	17	17	17	17	0	0	0
X.	Matières tinctoriales et colorants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	0	0	0
XI.	Produits chimiques, médicaments, et parfums	781	846	1.850	3.181	3.181	3.181	3.181	3.181	3.181	0	0	0
XII.	Industrie textile	367	143	913	3.199	3.199	3.199	3.199	3.199	3.199	0	0	0
XIII.	Métaux et ouvrages en métal	347	3.866	407	4.196	4.196	4.196	4.196	4.196	4.196	0	0	0
XIV.	Articles divers	11.468	6.776	16.954	11.831	11.831	11.831	11.831	11.831	11.831	0	0	0
Tabacs	Tabacs	"	281	80	281	281	281	281	281	281	0	0	0
Total général		119.618	52.724	202.972	107.947	107.947	99.025	104.025	104.025	104.025	104.025	104.025	104.025

I.	Aliments et produits alimentaires d'animaux	1.531	5.56	1.546	1.026	1.026	1.026	1.026	1.026	1.026	1.026	1.026	1.026
II.	Peaux et ouvrages en peau	1.917	1.047	1.344	4.748	4.748	4.748	4.748	4.748	4.748	4.748	4.748	4.748
III.	Autres produits et dérivés d'animaux	96	11	105	131	131	131	131	131	131	131	131	131
IV.	Céréales, farines et autres produits agricoles	4.650	3.418	13.970	7.437	7.437	6.538	6.538	6.538	6.538	6.538	6.538	6.538
V.	Dentées coloniales et drogues	41.474	18.768	94.157	57.150	57.150	37.007	37.007	37.007	37.007	37.007	37.007	37.007
VI.	Spiritueux, boissons, huiles	7.352	3.912	13.453	9.176	9.176	4.177	4.177	4.177	4.177	4.177	4.177	4.177
VII.	Papier et imprimés	652	341	1.210	1.072	1.072	1.072	1.072	1.072	1.072	1.072	1.072	1.072
VIII.	Bois et charbons	1.096	1.599	3.855	5.919	5.919	1.064	1.064	1.064	1.064	1.064	1.064	1.064
IX.	Pierres, terres, vaisseaux, verres et cristaux	691	159	1.122	1.389	1.389	833	833	833	833	833	833	833
X.	Matières tinctoriales et colorants	173	51	389	198	198	198	198	198	198	198	198	198
XI.	Produits chimiques, médicaments, et parfums	1.026	1.139	1.995	1.131	1.131	1.131	1.131	1.131	1.131	1.131	1.131	1.131
XII.	Industrie textile	61.002	31.369	121.790	74.332	74.332	48.458	48.458	48.458	48.458	48.458	48.458	48.458
XIII.	Métaux et ouvrages en métal	4.756	5.101	8.903	9.176	9.176	172	172	172	172	172	172	172
XIV.	Articles divers	4.475	18.133	9.574	28.197	28.197	18.813	18.813	18.813	18.813	18.813	18.813	18.813
Tabacs et cigares	Tabacs et cigares	20.703	19.980	13.785	53.077	53.077	19.091	19.091	19.091	19.091	19.091	19.091	19.091
Total général		152.897	116.856	213.198	256.358	256.358	166.810	166.810	166.810	166.810	166.810	166.810	166.810

(1) Le mouvement commercial entre l'Égypte et le Soudan, indiqué sur ce tableau, n'est pas compris dans les tableaux précédents.



BOURSE DES VALEURS

(MARS 1924 ET

VALEUR NOMINALE.	MONTANT VERSÉ.	NOMS DES SOCIÉTÉS.	MARS 1924.			MARS 1925.			VALEUR NOMINALE.
			MAXIMA.	MINIMA.	MOYENNES.	MAXIMA.	MINIMA.	MOYENNES.	
		Fonds d'État.							
"	"	Dette Égyptienne Unifiée 4 o/o..... L.E.	74 5/16	74 1/8	74 7/32	83 13/16	82 "	83 "	Lst.
"	"	— — Privilégiée 3 1/2 o/o..... L.E.	64 11/16	64 7/16	64 17/32	73 13/16	72 "	73 "	Lst.
		Sociétés de Crédit hypothécaire.							
Lst. 5	Lst. 5	Agricultural Bank of Egypt..... Act. Ord. Lst.	7 3/8	7 9/32	7 11/32	8 13/16	8 5/8	8 11/16	L.E.
Lst. 10	Lst. 10	— — — — — Priv. Lat.	7 3/16	7 1/8	7 9/64	8 1/32	7 15/16	8 "	Lst.
Lst. 5	Lst. 5	— — — — — P. fond. Lst.	635 "	617 "	625 "	765 "	750 "	755 1/4	Lst.
Fr. 500	Fr. 250	Crédit Foncier égyptien... Act. Ord..... Fr.	773 1/2	768 "	770 1/2	916 "	890 "	906 "	Fr.
"	"	— — — — — 1/10 P. fond... Fr.	1090 "	1082 1/2	1085 3/4	1510 "	1460 "	1485 "	"
Fr. 250	Fr. 250	— — — — — Obl. à lots 1886. Fr.	356 "	351 "	353 1/2	444 "	441 "	442 1/2	Lst.
Fr. 250	Fr. 250	— — — — — — — 1903.. Fr.	257 "	252 1/2	254 1/2	299 1/2	295 "	297 "	Lst.
Fr. 250	Fr. 250	— — — — — — — 1911.. Fr.	251 "	247 "	248 1/2	286 "	285 1/2	285 1/4	L.E.
Fr. 500	Fr. 500	— — — — — — — 3 o/o..... Fr.	299 "	298 1/2	298 3/4	332 "	330 "	331 "	"
Fr. 500	Fr. 500	— — — — — — — 3 1/2 o/o... Fr.	343 "	341 "	342 "	376 "	371 "	373 "	"
Fr. 500	Fr. 500	— — — — — — — 4 o/o..... Fr.	378 1/2	376 1/2	377 "	416 "	408 "	411 1/2	"
Lst. 5	Lst. 5	Land Bank of Egypt..... Act. Ord. Lst.	10 3/8	10 7/32	10 5/16	13 3/4	13 1/2	13 19/32	Lst.
Lst. 5	Lst. 5	— — — — — P. fond. Lat.	104 1/2	104 1/2	104 1/2	147 "	142 1/2	143 3/4	Fr.
		Banques.							
Lst. 5	Lst. 1 1/2	Bank of Abyssinia..... Act. Ord. Lst.	4 3/16	4 3/16	4 3/16	4 25/64	4 25/64	4 25/64	"
Fr. 100	Fr. 100	Banque d'Athènes..... — — — Fr.	55 3/4	51 1/2	53 3/4	74 3/4	70 "	72 1/4	Lst.
Fr. 125	Fr. 125	Banque d'Orient..... — — — Fr.	51 1/2	47 1/2	50 3/4	67 "	62 1/4	64 1/2	"
Fr. 100	Fr. 100	Cassa di Sconto e di Risparmio... — — — Fr.	125 "	123 "	124 1/2	147 "	135 "	142 1/2	Lst.
Lst. 10	Lst. 10	National Bank of Egypt..... — — — Lat.	24 11/16	23 5/8	24 5/32	30 1/2	28 7/8	29 11/16	Lst.
		Sociétés foncières rurales.							
Lst. 1	Lst. 1	Aboukir Company Limited..... Act. Ord. Sh.	19/-	17/9	18/8	20/9	20/6	20/7 1/2	L.E.
Lst. 4	Lst. 4	Soc. an. de Wadi Kom Ombo... — — — Lat.	5 7/32	4 13/16	5 "	5 7/16	5 1/4	5 3/8	Fr.
"	"	— — — — — P. fond. Lst.	42 "	37 "	40 2/10	38 "	38 "	38 "	Lst.
L.E. 5	L.E. 5	Société anonyme du flehéra..... Act. Ord. L.E.	9 3/4	9 1/16	9 15/32	14 13/16	14 11/16	14 23/32	Shel.
Lst. 5	Lst. 5	— — — — — — — Priv. Lat.	4 1/16	4 "	4 1/32	4 9/16	4 1/2	4 17/32	Fr.
Lst. 4	Lst. 4	Société Foncière d'Égypte..... Act. Ord. Lst.	5 5/16	5 5/16	5 5/16	5 3/16	5 "	5 3/64	"
Fr. 100	Fr. 100	Soc. Fonc. du Dom. de Cheikh Fadl — — — Fr.	125 "	125 "	125 "	"	"	"	Fr.
"	"	— — — — — — — Jouiss. Fr.	102 "	98 1/2	100 "	134 1/4	133 "	133 1/2	"
Lst. 5	Lst. 5	Union Foncière d'Égypte..... — Ord. Lst.	2 1/4	2 3/32	2 3/16	3 23/32	3 1/2	3 5/8	"
		Sociétés foncières urbaines.							
Lst. 5	Lst. 5	Alexandria Central Buildings Cy., Act. Ord. Lst.	8 1/4	7 3/4	8 "	9 "	9 "	9 "	L.E.
Lst. 4	Lst. 4	Building Lands of Egypt..... — — — Lst.	1 11/32	1 9/32	1 5/16	1 23/32	1 11/16	1 23/32	"
Lst. 4	Lst. 4	Soc. an. des Immeubles d'Égypte... — — — Lst.	8 13/16	8 1/2	8 21/32	11 3/32	10 7/8	10 31/32	Lst.
Lst. 20	Lst. 20	Société Immobilière d'Alexandrie.. — — — Lst.	30 "	30 "	30 "	30 "	30 "	30 "	Lst.
		Sociétés foncières urbaines et rurales.							
L.E. 4	L.E. 4	Anglo-Egyptian Land Allotment... Act. Ord. L.E.	2 1/16	2 1/32	2 1/16	2 21/32	2 7/16	2 9/16	Lst.
"	"	— — — — — P. fond. P.T.	41 "	32 "	34 3/10	28 "	27 5/10	27 8/10	Lst.
Lst. 1	Lst. 1	Egyptian Delta Land and Invest. Act. Ord. Lst.	17/32	1/2	17/32	45/64	45/64	45/64	L.E.
L.E. 10	L.E. 10	Egyptian Enterprise and Develop. — — — L.E.	3 7/16	3 3/16	3 5/16	4 1/8	4 1/8	4 1/8	"
L.E. 4	L.E. 4	Gabbari Land Company..... — — — L.E.	1/2	1/2	1/2	3/4	23/32	23/32	"
L.E. 4	L.E. 4	Gharbiel Land Company..... — — — L.E.	1 25/32	1 3/4	1 25/32	2 1/16	1 63/64	2 "	"
Lst. 0.15.0	Lst. 0.15.0	New Egyptian Company..... — — — Sh.	25/-	24/6	24/10	39/9	37/7 1/2	38/5	Fr.
Lst. 4	Lst. 4	Sec. ég. d'Entrep. urbain. et rurales. — — — Lat.	4 9/16	4 3/8	4 7/16	5 1/2	5 1/8	5 11/32	"
Lst. 4	Lst. 4	Sidi Salem Company of Egypt... — — — Lst.	1 17/32	1 1/8	1 1/4	1 15/32	1 5/32	1 11/32	Fr.

1